



UNITÉ DE FORMATION ET DE RECHERCHE
EN SCIENCES SOCIALES

les échanges de céréales, d'oléoprotéagineux et de p.s.c. france-c.e.e.-bassin méditerranéen

1985



Participants :

- Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes. Programme sur l'Economie et la Géopolitique des Echanges de Céréales et d'Oléoprotéagineux en Méditerranée.
- Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des Transports : Observatoire Economique et Statistique des Transports.
- Office National Interprofessionnel des Céréales : Bureau des Etudes Economiques.
- UNIGRAINS : Division Etudes et Prévisions Economiques.

Coordination : Marcel MARLOIE

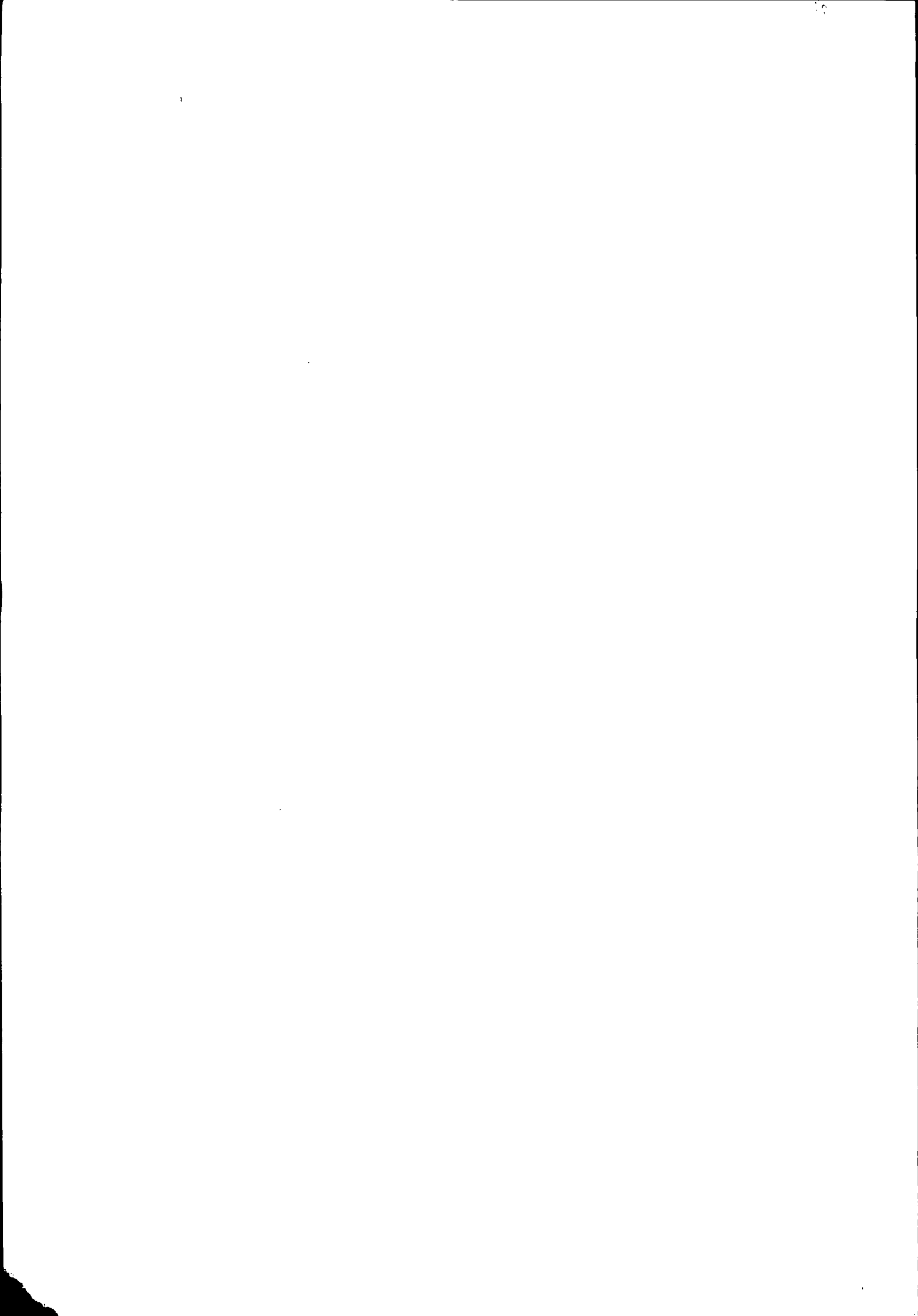
NOTES ET DOCUMENTS

Station E.S.R.
Groupe d'Economie Internationale
3191, route de Mende
34060 MONTPELLIER
Tél. : 67.54.72.27.

N° 77

ISBN N° 2-85340-546-X

MARS 1987



ERRATUM

Sommaire : Lire " I.3.2 - Le cas d'une exportation vers l'Egypte " à la place de " I.3.1. ... "

Les graphiques n° 1 à 6, 16 à 33 sont tirés des données EUROSTAT - NIMEXE

Partie I

p. 7 première ligne, lire : " Le bilan céréaliier de la CEE " et non pas
" Le bilan céréaliier de la CEE à 10 "

graphique n° 1 : il manque " * : prévisions "

p.9 Pour les graphiques n° 2, 3 et 4 les légendes sont inversées, la partie noire représente les exportations hors de la CEE

p. 11 et 13 graphiques n° 7 et 8 : source : EGEKOM d'après données CIB

p. 18 graphique n° 9 : source Commission des Communautés Européennes -
Rapports Annuels

Partie II

p. 62 dernier paragraphe, première ligne, lire " Si l' on ajoute les échanges de graines de soja (en équivalent tourteaux) et ceux de tourteaux ... "

p.67 dans le commentaire, lire " Le port de Brest a accru ses importations de fèves de soja " et non pas " de tourteaux de soja "

p. 69 cinquième paragraphe, lire " Les cartes N° 27 à 32 présentent ... "
et non pas " Les cartes N° 24 à 29 "

sixième paragraphe, lire " La carte N° 33 fournit ... " et non pas " La carte N° 30 "

Partie III

p. 76, la carte n° 34, signalée au paragraphe III.3.3. se trouve p.86, elle devrait se situer p. 80

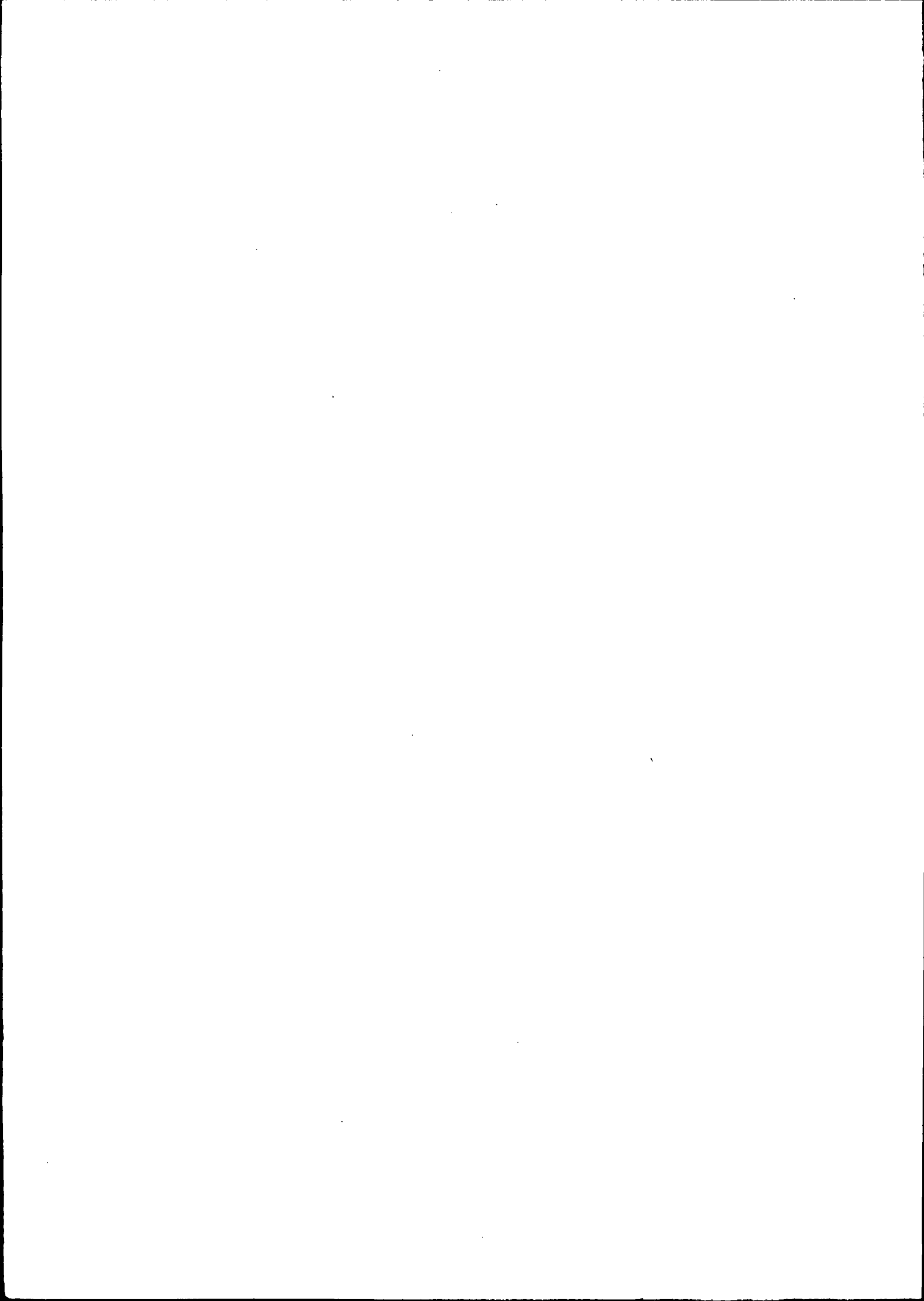
p. 77 les titres des graphiques n° 26 et 27 ont été intervertis

Annexes

p. 120 et 121, annexes n° 30A et 30B, lire " Alimentation animale destinée au marché " et non pas " Alimentation du marché "

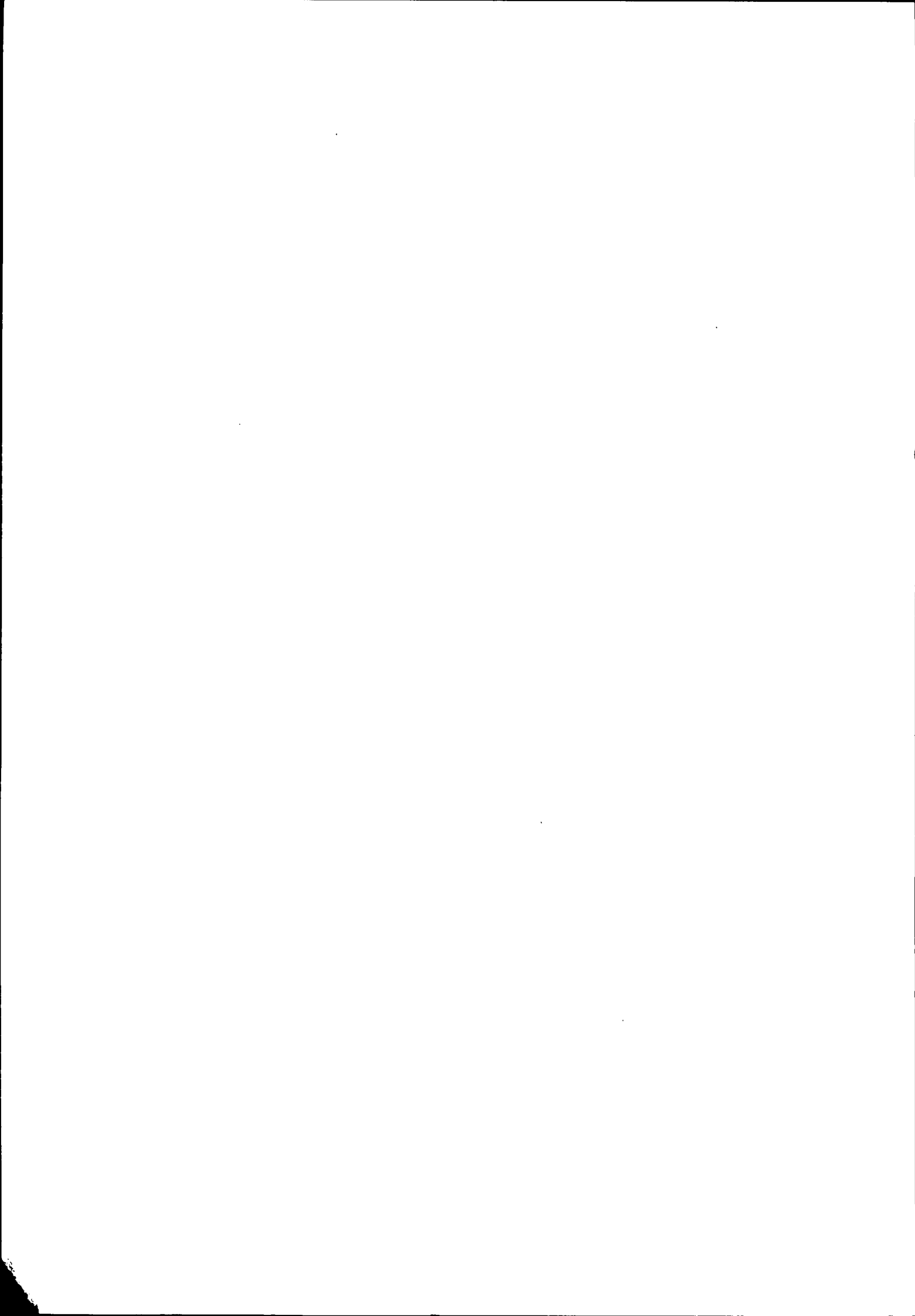
p. 123 et 124, annexes n° 32 et 33, les capacités mentionnées sont celles au 1er août 1986

p. 125 et 138, annexes n° 34 et 44, les tableaux concernent l'année 1985

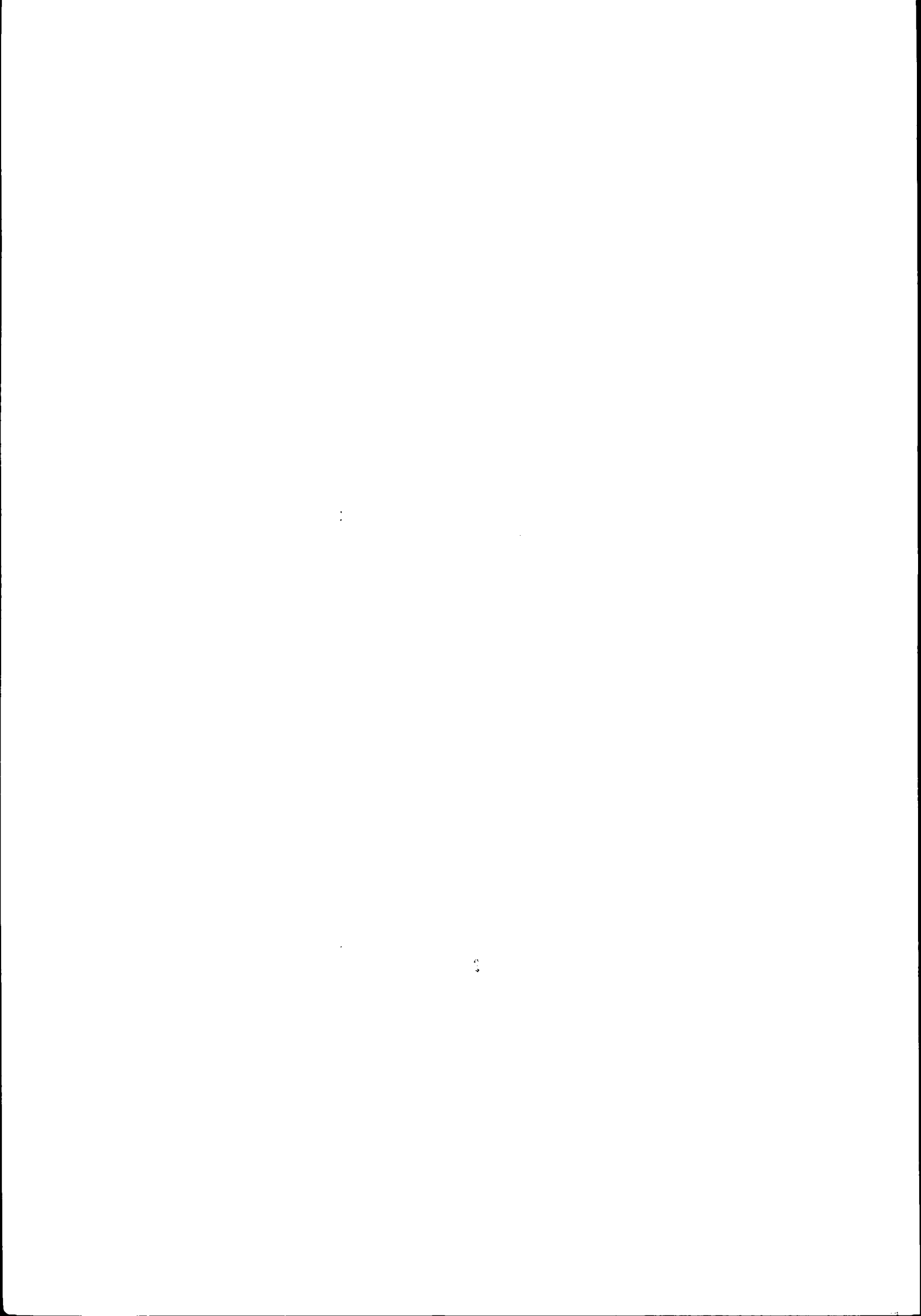


S O M M A I R E

	Pages
INTRODUCTION	
PARTIE I - <u>LES CEREALES</u>	5
I.1. - C.E.E. : STAGNATION DE LA CONSOMMATION ANIMALE ET CROISSANCE DES EXPORTATIONS	7
I.1.1. - Le bilan général	7
I.1.2. - Les spécificités nationales	8
I.1.3. - La C.E.E. et les autres exportateurs dans les importations de blé du Bassin Méditerranéen	10
I.2. - FRANCE : ANALYSE DU MARCHÉ	15
I.2.1. - Localisation de la production	15
I.2.2. - La mise en marché et les échanges intérieurs	18
I.2.3. - Les échanges extérieurs	24
. Echanges avec les autres pays de la C.E.E par mode de transport	24
. Echanges totaux avec évaluation du transit par d'autres pays de la C.E.E.	30
. Exportations maritimes par port	36
I.3. - LES COUTS DE TRANSPORT EN FRANCE ET A L'EXPORTATION	41
I.3.1. - La crise du fret maritime	41
I.3.1. - Le cas d'une exportation vers l'Egypte	43
. Le coût de transport par mer de Rouen ou Sète jusqu'à Alexandrie	43
. Les coûts de transport des régions productrices vers les ports	45
I.4. - EVOLUTION DU COURS DES CEREALES	48
I.4.1. - Evolution comparée des cours nationaux et des cours mondiaux	48
I.4.2. - Evolution des cours mondiaux	50
I.5. - L'EXPORTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE	52
I.5.1. - Les diverses catégories de stockage	52



	Pages
I.5.2. - Le stockage secondaire	52
. Répartition géographique	52
. Répartition du stockage en zones portuaires selon les utilisateurs	54
PARTIE II - <u>LES OLEOPROTEAGINEUX</u>	57
II.1. - BILAN C.E.E.	59
II.1.1. - Graines oléagineuses	59
II.1.2. - Les tourteaux oléagineux	62
II.2. - LE MARCHÉ FRANÇAIS	69
PARTIE III - <u>LES P.S.C. : UN FACTEUR DE DESTABILISATION DE LA POLITIQUE CÉRÉALIÈRE COMMUNE</u>	71
III.1. - DIVERSIFICATION DES FOURNISSEURS	72
III.2. - DES CONTINGENTS AVEC CERTAINS FOURNISSEURS	73
III.2.1. - Liens explicites avec la politique céréalière	73
III.2.2. - Historique	73
III.2.3. - 1986/1987 : augmentation des quotas de la Thaïlande, de la Chine et du Viet-Nam	74
III.2.4. - Vers une nouvelle augmentation des importations	75
III.3. - DES IMPORTATIONS CONCERNANT SURTOUT L'ELEVAGE EUROPÉEN	75
III.3.1. - Rôle central du port de Rotterdam	75
III.3.2. - La France exportatrice nette	76
III.3.3. - Une consommation inégale selon les régions	76
PARTIE IV - <u>NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LES SOURCES STATISTIQUES</u>	81
IV. 1. - NATURE DES DONNÉES ENREGISTRÉES SELON LES TYPES D'APPAREILS STATISTIQUES	82
IV.1.1. - Les données sur les échanges	82
IV.1.2. - Les données sur les productions	82
IV.1.3. - Les données sur la consommation	82
IV.2. - PRINCIPALES DISTINCTIONS DANS LA CONSTRUCTION DES APPAREILS STATISTIQUES	83
IV.2.1. - Période de référence	83
IV.2.2. - Appareils de collecte des données	83
IV.2.3. - Les nomenclatures	83
. Les principales nomenclatures statistiques des sources liées au commerce extérieur français	84
. Les principales autres nomenclatures statistiques internationales	84
IV.3. - LES PRINCIPALES SOURCES UTILISÉES DANS LE PRÉSENT RAPPORT	85
ANNEXES	89



I N T R O D U C T I O N

La baisse des prix reçus par les producteurs français de céréales depuis quelques années rend compte d'une inflexion de la politique céréalière commune. Les péripéties de la concurrence avec les Etats-Unis pour l'accès aux marchés des pays de l'Est, de l'Egypte, du Maghreb, de l'Espagne et du Portugal, nous rappellent constamment combien l'avenir de la branche céréalière européenne est conditionnée par l'exportation. Le coût budgétaire de l'exportation est actuellement très élevé. Or, la CEE étant devenue exportatrice nette de céréales depuis le début des années 1980, les prélèvements à l'importation ne permettent plus de dégager les recettes équivalentes aux restitutions à l'exportation.

Mais tout autant que l'exportation, l'évolution du marché intérieur européen de l'alimentation animale conditionne l'évolution de la branche céréalière européenne. En effet, ce marché absorbe plus du double de céréales que les exportations (autour de 70 millions de tonnes contre 30,7 d'exportations en 194/85) alors que la consommation humaine plafonne autour de 30 millions de tonnes, et les usages industriels autour de 10 millions. Or, les céréales subissent sur ce marché la concurrence d'autres produits.

Ce sont d'abord les tourteaux oléagineux. Jusqu'à la fin des années 1960, ces produits étaient considérés comme des compléments des céréales dans les aliments composés des animaux. Mais l'industrie a appris à jouer sur la substituabilité entre les diverses matières premières en fonction de leurs prix respectifs. Aussi, les proportions des tourteaux ont été parfois accrues dans les formules d'aliments composés du bétail. Elles le sont aujourd'hui d'autant plus que s'est développée l'utilisation de produits dits "produits de substitution aux céréales" (PSC), riches en amidons et pour la plupart d'une faible teneur en protéines. Ces PSC constituent aujourd'hui la plus forte concurrence aux céréales dans l'alimentation animale, notamment parce que la plus grosse partie est importée dans la Communauté avec des prélèvements nuls ou réduits.

La compréhension des évolutions en cours dans la branche céréalière suppose donc d'une part l'observation de ce qui se passe à l'exportation, d'autre part l'analyse des interactions entre cette branche et celles des tourteaux et PSC dans la CEE. Nous nous y sommes attachés dans les études dont fait partie le présent document.

Ceci nous conduit à mettre en relief le problème de l'organisation des marchés. Avec la création de l'Office du Blé en 1936 puis son élargissement en un Office National Interprofessionnel des Céréales (ONIC), le marché français des céréales fut étroitement organisé, et géré par une concertation entre les pouvoirs publics et les professions concernées. La politique céréalière commune, mise en place au cours des années 1964/1966, a élargi à l'échelle de

la CEE l'essentiel de l'organisation antérieure des marchés. Mais le développement des exportations hors de la CEE se fait sur des marchés ne fonctionnant pas de la même manière que le marché intérieur. De même, toutes les céréales vendues sur le marché de l'alimentation animale entrent en interaction avec les marchés des tourteaux et des PSC très ouverts à la concurrence internationale. Ainsi, ces interactions croissantes de la branche céréalière avec des marchés organisés selon d'autres logiques, pousse à des réaménagements dans l'organisation de la branche céréalière elle-même.

Pour fournir des éléments permettant de comprendre plus en profondeur les fondements des réaménagements en cours, nous avons cherché ici à rassembler des données concernant ces interactions. En effet, celles-ci sont mal connues, le domaine des échanges étant bien moins analysé que celui des structures de la production agricole. Or, il existe une quantité de données actuellement dispersées dans diverses organisations, dont la mise en commun doit être utile à cette compréhension.

Une recherche conduite antérieurement (1) avait permis d'établir des relations de travail entre plusieurs équipes dans des institutions et organisations concernées à des titres divers par ces questions : le Bureau des Etudes Economiques de l'Office National Interprofessionnel des Céréales, l'équipe d'un projet de recherche sur l'Economie et la Géopolitique des Echanges de Céréales et d'Oléoprotéagineux en Méditerranée (EGECOM) du Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, l'Observatoire Economique et Statistique des Transports du Ministère de l'Urbanisme, du Logement et des transports, la Division des Etudes et des Prévisions Economiques de la Société UNIGRAINS. Une collaboration a pu s'établir, se matérialisant par la publication en février 1986 d'un rapport présentant les échanges de céréales et d'oléoprotéagineux entre la France, la CEE et le Bassin Méditerranéen (2). Le présent rapport matérialise la poursuite de cette collaboration, à laquelle s'est associé un expert du Centre Français du Commerce Extérieur. Nous avons pu bénéficier également d'informations de spécialistes dans divers secteurs concernés par cette recherche.

Le présent rapport se divise en trois parties : les céréales, les oléoprotéagineux, les PSC. Dans chaque partie, nous avons présenté quelques données de base sur la production, puis présenté sous une forme la plus lisible possible les données concernant les flux d'échanges et les infrastructures de transport, données originales pour lesquelles un effort particulier de collecte (grâce aux données de l'ONIC et de fichiers spécifiques des douanes) et de traitement a été effectué. Selon les problèmes propres à chaque branche et les questions formulées par les équipes participantes, nous avons de plus développé à chaque fois certains aspects particuliers.

La partie sur les céréales est la plus développée. Nous avons en particulier effectué une présentation des infrastructures de stockage secondaire, lequel concerne l'exportation, grâce aux données de l'ONIC. Nous avons effectué une présentation des coûts de transport depuis des régions françaises vers les ports d'exportation grâce à une enquête spécifique de Mme KNOKAERT de l'ONIC, puis de deux ports d'exportation vers un port d'importation en Egypte grâce à des interviews de professionnels et à l'appui méthodologique de spécialistes de l'OEST, Mrs LEGOUAS et SELOSSE. UNIGRAINS a pris en charge le traitement et l'analyse des prix (Mr CAMARET). Nous avons enfin développé une présentation du commerce dans le Bassin Méditerranéen grâce aux traitements effectués avec

la base de données EGECOM. Cette partie sera développée dans un rapport complémentaire fournissant en particulier une analyse des relations entre l'évolution des infrastructures portuaires en Méditerranée et la concurrence internationale (3).

La partie sur les oléagineux met un accent particulier sur l'origine des approvisionnements de l'espace français.

La partie sur les PSC présente un historique des débats concernant la limitation de leurs importations dans la CEE, débats à propos des règles du GATT, et débats avec les divers pays fournisseurs.

Le traitement de données statistiques issues de plusieurs sources pose de délicats problèmes de cohérence et d'interprétation. Réalisée grâce aux conseils de Mme BENARD de l'OEST, une note méthodologique les expose et présente les choix que nous avons effectués.

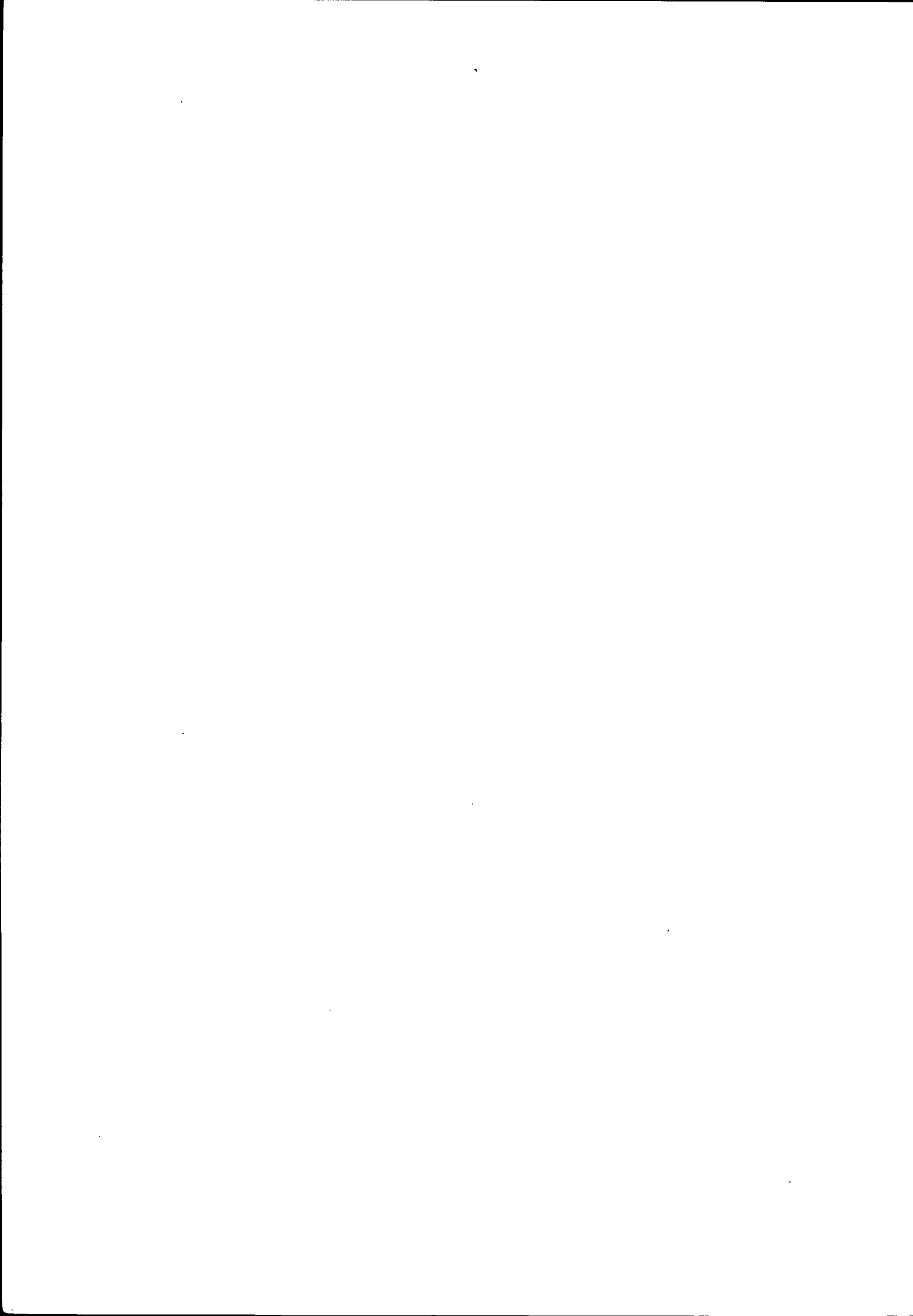
La mise au point de ce rapport a été en grande partie effectuée par Mr André SENIUK, allocataire de recherche à l'Institut Agronomique Méditerranéen. Mme Chantal MARLOIE a contribué à la présentation graphique et à sa mise au point finale.

(1) MARLOIE, M. - Le rôle du transport dans la concurrence sur les marchés des céréales, des oléagineux et des aliments du bétail. INRA/ENSAM Groupe d'Economie Internationale, Montpellier, août 1985, 113 pages.

(2) Les échanges de céréales et d'oléoprotéagineux France - CEE - Bassin Méditerranéen. INRA-ENSAM Groupe d'Economie Internationale, Montpellier, février 1986, 62 pages.

(3) La taille et la performance des infrastructures portuaires conditionnent le potentiel d'importation et la taille des navires pouvant accoster. Des infrastructures de transbordement permettant de mettre sur de petits navires les céréales importées d'Outre Atlantique sur de plus gros navires, peuvent éventuellement modifier les conditions de la concurrence entre la CEE et les autres exportateurs.

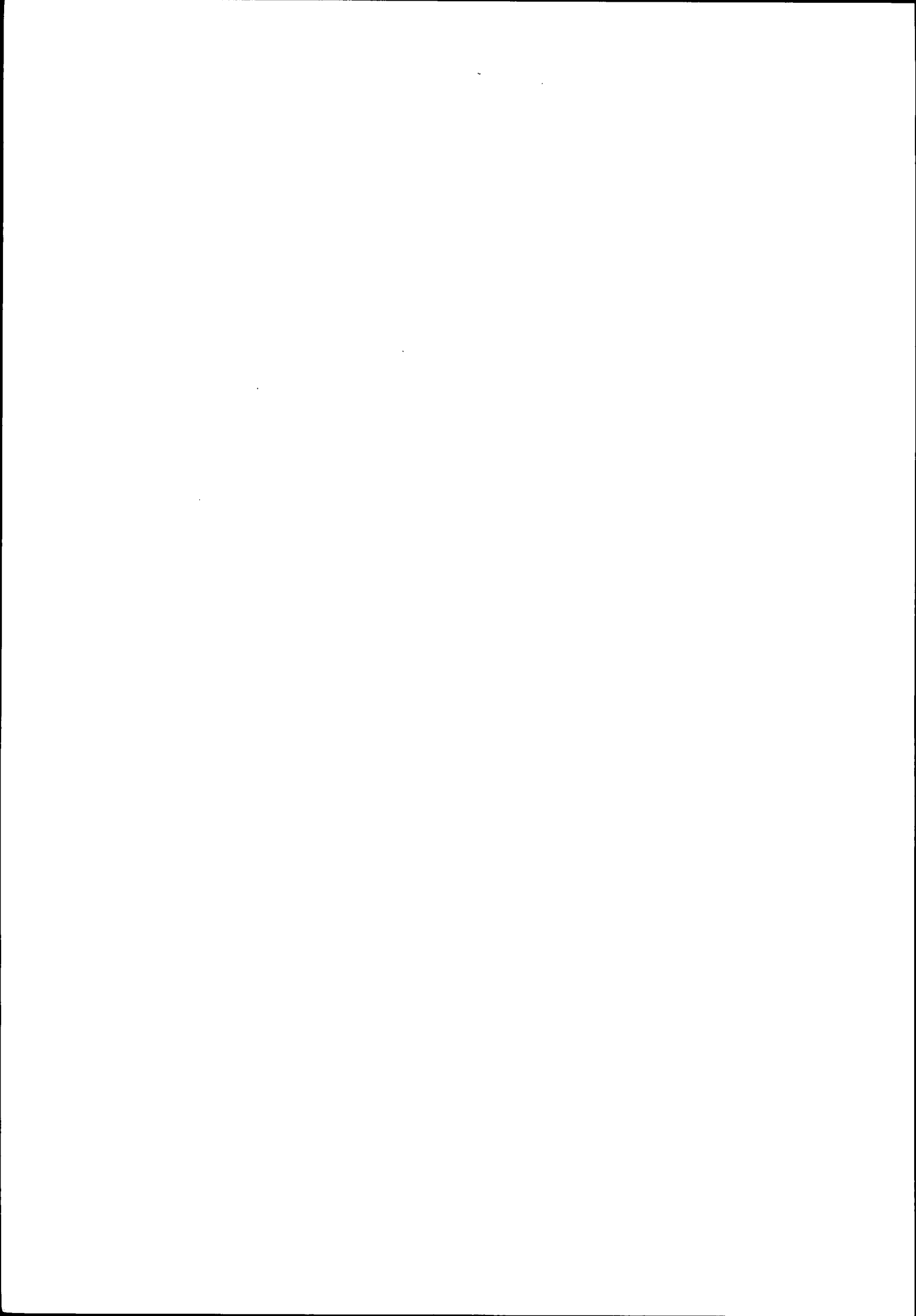
Marcel MARLOIE



PARTIE N° I.

LES CEREALES

Nous présenterons tout d'abord un aperçu des exportations de la CEE, en mettant un accent particulier sur les exportations vers le Bassin Méditerranéen. Nous ferons ensuite un point plus approfondi sur le cas français.



I.1. CEE : STAGNATION DE LA CONSOMMATION ANIMALE ET CROISSANCE DES EXPORTATIONS.

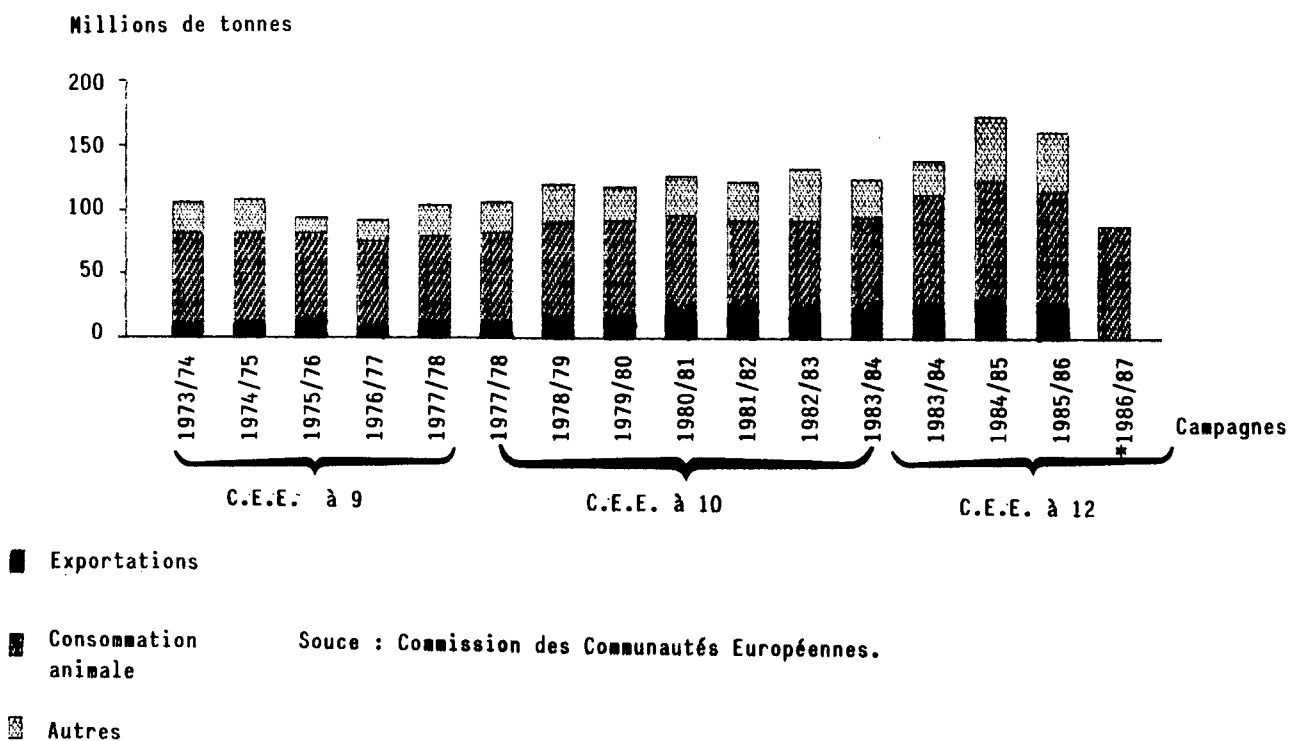
I.1.1. Le bilan général

Le bilan céréalier de la CEE à dix (annexe N° 1) montre une situation structurellement excédentaire pour l'ensemble des céréales depuis 1980. Seul subsiste un déficit en maïs, largement compensé par les bilans positifs en orge, et surtout en blé (graines et farine). Même avec l'entrée de deux nouveaux membres déficitaires en céréales (Espagne et Portugal), cette situation globale n'est pas très différente. Pour l'ensemble des douze, le taux d'auto-approvisionnement était à 98% en 1983/84 et à 119% en 1984/85, à la veille des deux nouvelles adhésions à la CEE.

Cette évolution rend compte en premier lieu d'un accroissement de la production céréalière, découlant de l'augmentation des rendements sur une surface relativement stable (28 millions d'ha). La production atteignait 123 millions de tonnes en 1983, et 151 en 1984 -année record- pour la CEE à dix. Pour la CEE à douze, elle se situe à 160 en 1985 et à 157 en 1986.

Compte-tenu d'une consommation humaine directe (pain, biscuits, farine, pâtisseries..) relativement stable (autour de 36 millions de tonnes en équivalent grains pour la CEE à douze), l'accroissement de production doit se diriger vers les deux gros débouchés de l'alimentation animale intérieure et de l'exportation (graphique N° 1).

GRAPHIQUE N° 1 - C.E.E. : TOTAL CEREALES, PRINCIPAUX AGREGATS



Le principal débouché est constitué par l'élevage intérieur. En légère régression depuis dix ans puisqu'il était passé de 75 millions de tonnes en 1973/74 à 69 millions de tonnes en 1981/82 et 1982/83, il s'est légèrement accru depuis, passant à 70 en 1983/84, et à 73 en 1984/85. Mais il retombe à 69 en 1985/86 (estimations de la DG VI à Bruxelles) pour la CEE à dix (91 millions de tonnes pour la CEE à douze en 1984/85). La légère remontée du début des années 1980 ne semble donc pas se confirmer en 1985/86 et n'a pas permis de retrouver le niveau de 1973/74. Nous traiterons plus en détail des causes de cette stagnation à propos du marché des tourteaux (partie 2), et surtout de celui des Produits de Substitution aux Céréales (partie 3).

Du fait de cette stagnation du débouché vers l'alimentation animale, l'accroissement de production se traduit désormais par une augmentation des exportations. Elles atteignent 30,7 millions de tonnes en 1984/85 contre 22,7 trois ans plus tôt (1981/82), et 9,3 en 1973/74. Elles ont quelque peu baissé en 1985/86 (26,1 millions de tonnes) en même temps que les stocks de fin de campagne atteignent des niveaux record.

I.1.2. Les spécificités nationales.

La politique céréalière commune a eu un effet réel sur les économies nationales et sur leur intégration dans l'ensemble communautaire (voir les graphiques N° 2 à 6 ci-contre).

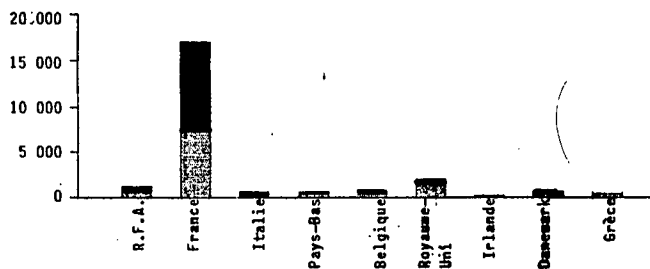
Elle a entraîné en premier lieu un accroissement des taux d'approvisionnement en céréales dans presque tous les pays membres. L'évolution fut particulièrement spectaculaire pour le Royaume-Uni, gros importateur avant son entrée dans le marché commun. Il est aujourd'hui exportateur net, notamment d'orge vers les pays de l'Est et le Bassin Méditerranéen. Autre pays fortement importateur avant la création de la CEE, l'Italie a également fortement augmenté son taux d'auto-approvisionnement. Le seul pays n'ayant pas vu augmenter ce taux est les Pays-Bas, du fait de leur spécialisation accrue dans les productions animales.

Les divers pays ont développé leur intégration par le développement des échanges communautaires. La France, le Danemark, la RFA sont fortement intégrés dans les échanges communautaires de céréales. Le Royaume-Uni et l'Italie gardent certaines de leurs attaches antérieures pour leur approvisionnement en blé américain et en maïs argentin et américain. Mais leur intégration aux échanges communautaires s'est considérablement accrue. Pour sa part, l'Irlande garde des liens privilégiés avec le Royaume-Uni, son premier partenaire, surtout en ce qui concerne la meunerie.

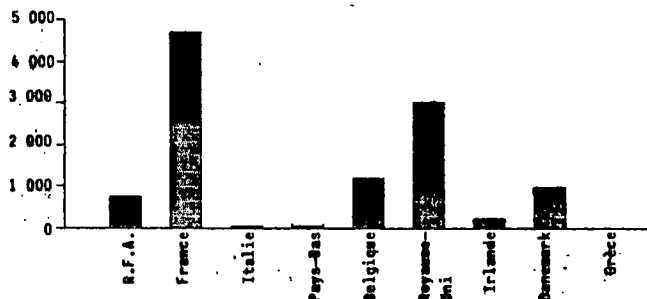
Par l'intermédiaire de ses ports, la Belgique assure une fonction importante de transit. Ainsi les volumes qui circulent par ses frontières sont bien plus importants que sa consommation intérieure. Elle importe de l'orge de France ainsi que du blé, le tout en partie réexporté hors CEE, soit directement soit sous forme de farine en ce qui concerne le blé. En sens inverse, elle importe hors CEE du maïs réexporté ensuite vers d'autres pays de la CEE. Quelques ports de RFA et des Pays-Bas jouent également la même fonction, mais dans des proportions moins importantes.

1985 - LES ECHANGES COMMUNAUTAIRES - C.E.E. A DIX

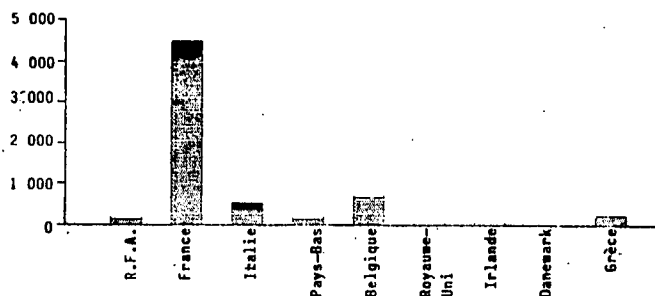
GRAPHIQUE N° 2 - EXPORTATIONS DE BLE



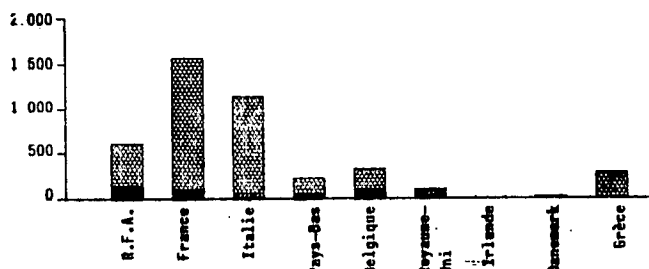
GRAPHIQUE N° 3 - EXPORTATIONS D'ORGE



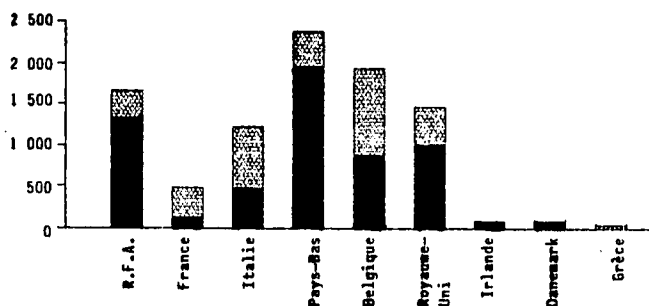
GRAPHIQUE N° 4 - EXPORTATIONS DE MAIS



GRAPHIQUE N° 5 - EXPORTATIONS DE FARINE



GRAPHIQUE N° 6 - IMPORTATIONS DE MAIS



■ dont C.E.E.

▨ hors C.E.E.

Ce processus d'intégration ayant bien fonctionné pour les premiers adhérents à la Communauté, il semble également pouvoir s'effectuer pour les nouveaux membres espagnols et portugais. On observe déjà les signes d'un développement des échanges de céréales avec ces pays, freiné il est vrai par les pressions des Etats-Unis qui ne veulent pas voir disparaître trop rapidement ce débouché pour leur maïs. Par ailleurs, il est possible que, comme pour d'autres pays de la CEE, l'application de la politique céréalière commune entraîne une nette augmentation des taux d'auto-approvisionnement de l'Espagne (*).

En 1985, chacun des pays de l'Europe des dix participait à sa manière aux exportations, même si la France était de loin le plus gros exportateur net de la CEE, suivie de loin par le Danemark, la Grèce et le Royaume Uni.

Ainsi, dans le cas de la farine de blé (seul produit céréalière pour lequel tous les pays de la CEE sont nettement exportateurs, exceptés le Danemark et l'Irlande), la RFA, la Grèce, les Pays-Bas, la Belgique et surtout l'Italie et la France, contribuent fortement aux exportations, essentiellement destinées au Bassin Méditerranéen. Le Royaume-Uni, la France et le Danemark exportent de l'orge et de ses sous-produits pour environ 80% vers les pays de l'Est et pour 20% vers le Bassin Méditerranéen. Le Danemark, l'Angleterre et surtout la France exportent du blé pour 50% vers les pays de l'Est, et pour 25 à 30% vers le Bassin Méditerranéen.

Notons que le seul poste exportateur net pour la Belgique, les Pays-Bas, la RFA et l'Italie est celui des farines de blé tendre et des semoules de blé dur (essentiellement Italie). Dans certains cas, il s'agit de blés importés pour faire de la farine destinée à l'exportation, ce qui rend compte de la stratégie des industries meunières.

I.1.3. La CEE et les autres exportateurs dans les importations de blé du Bassin Méditerranéen.

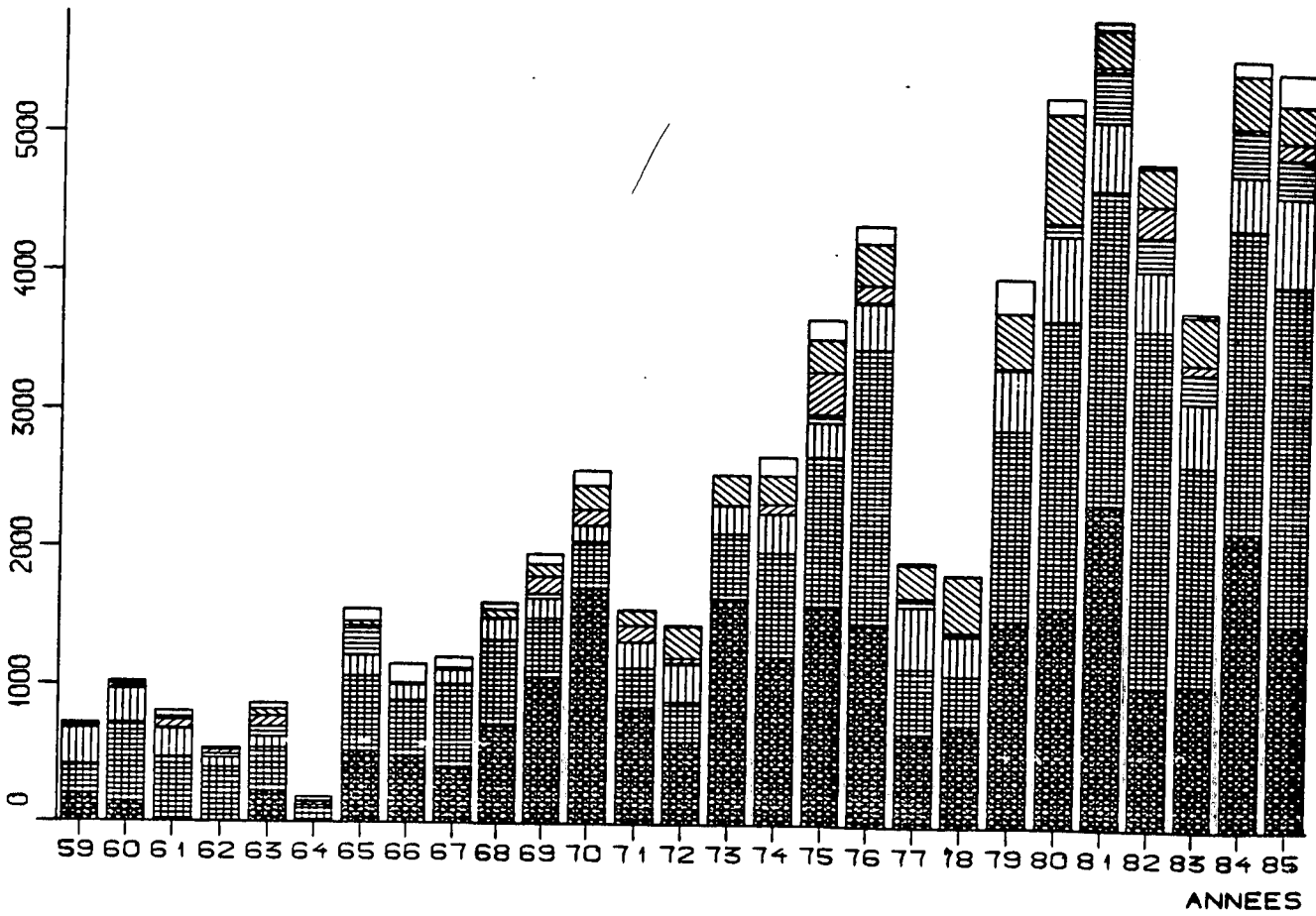
Deux destinations principales se dégagent (voir en annexe tableaux 3 à 6) parmi les exportations de céréales de la CEE à dix en 1985 : les pays de l'Est (30% des exportations de blé, 54% pour l'orge), et les pays méditerranéens hors CEE y compris les pays du Proche Orient : 50% pour le blé, 42% pour l'orge, 65% pour les farines de blé et les semoules de blé dur.

Les exportations vers les autres destinations sont peu importantes en volumes et concernent essentiellement le blé et la farine. En Europe, elles rendent assez bien compte des échanges entre pays voisins : avec le Danemark pour les pays Scandinaves, avec la France pour la Péninsule Ibérique, avec la France la RFA et l'Italie pour la Suisse. Les exportations sont faibles à destination du Continent américain, à l'exception de Cuba, et vers l'Asie (quelques exportations de blé vers la Chine et de farines vers les Philippines), plus fortes à destinations de l'Afrique : exportations françaises de blé et de farines, exportations de farines par la RFA, la Belgique, et dans une moindre mesure l'Italie et les Pays-Bas.









(*) Cf FERNANDEZ CANADAS (P.). - Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE. IAMM, 1987, 126 pages.

GRAPHIQUE N° 7 - C.E.E. - EVOLUTION DES EXPORTATIONS DE BLE VERS LA MEDITERRANEE

Milliers de tonnes



Légende

-  F.ADHER
-  P.ARAB
-  MED.N-E
-  GOLF
-  M.ORIEN
-  E.COMMN
-  MAGHREB
-  EGYPT

Les caractéristiques principales de ces marchés sont, de manière générale, la concurrence avec les autres fournisseurs en particulier les Etats-Unis. C'est aussi l'instabilité pour le marché des pays de l'Est, et les problèmes de solvabilité sur les marchés du Bassin Méditerranéen et des pays africains.

La France est très présente sur le Bassin Méditerranéen, avec une grande diversité dans les destinations. Son implantation est également forte sur les marchés de la farine, mais concentrée sur peu de pays, essentiellement l'Egypte. La Belgique et le Royaume-Uni sont des fournisseurs secondaires en orge, puis en blé, vers un plus petit nombre de pays. Ainsi que nous l'avons déjà souligné, la RFA, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et la Grèce participent également aux exportations de farine vers cette région du monde.

Pôle dynamique des échanges mondiaux de céréales, et plus particulièrement de blé, le Bassin Méditerranéen fait ici l'objet d'un traitement particulier. Ce traitement est effectué à partir des données traitées à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier en s'appuyant sur les données fournies par le Conseil International du Blé. Ce sont des données par campagne.

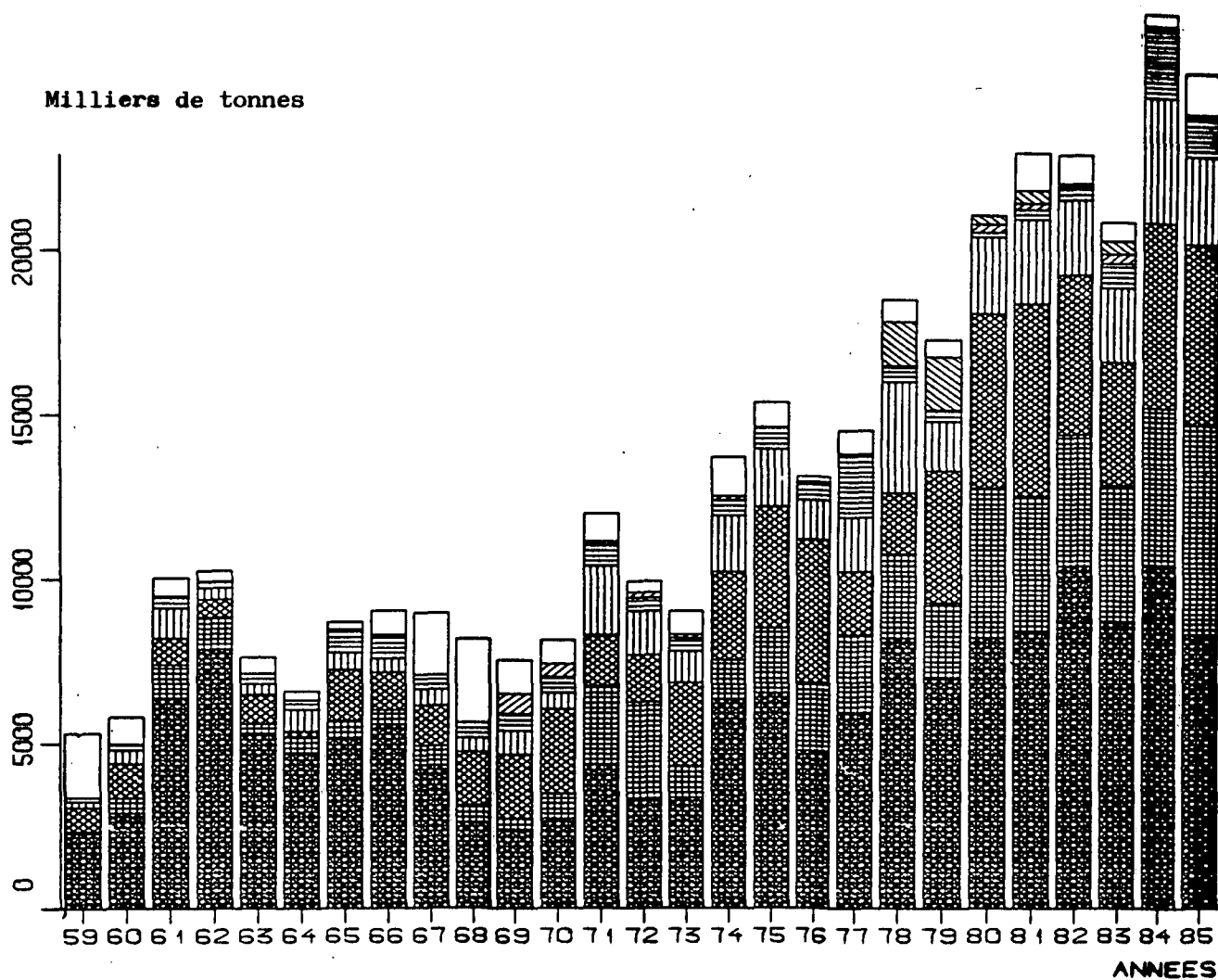
Le graphique N° 7 présente, pour la période 1959/60 à 1985/86, les exportations de la CEE vers le Bassin Méditerranéen classé par agrégats : Egypte, Maghreb (Algérie, Tunisie et Maroc), Pays de la CEE avant 1986 (France, Italie et Grèce), Moyen-Orient (Syrie, Liban, Israël, Jordanie), Etats du Golfe Persique (Iran, Irak), Etats du Nord-est de la Méditerranée (Turquie, Yougoslavie, Albanie, Chypre, Malte), Etats de la Péninsule arabique (Arabie Saoudite, Koweït, Emirats Arabes Unis, Qatar, Bahreïn, Oman, Yémen Sud, Yémen Nord), et Futurs Adhérents de la Communauté (en fait nouveaux adhérents : Espagne et Portugal). Les graphiques en annexes N° 7 à 10 présentent le même traitement pour les exportations des autres grands exportateurs vers le Bassin Méditerranéen : Etats-Unis, Argentine, Australie, et URSS.

Le graphique N° 8 ci-contre présente l'évolution des importations par origine, pour le total des pays du Bassin Méditerranéen, dans la même période. Ce graphique illustre une constatation qui apparaît dans la plupart des autres graphiques : l'accroissement continu des importations, par delà les variations annuelles.

Les graphiques en annexes 11 à 29 présentent l'évolution des importations par origine pour chacun des pays de la zone (*).

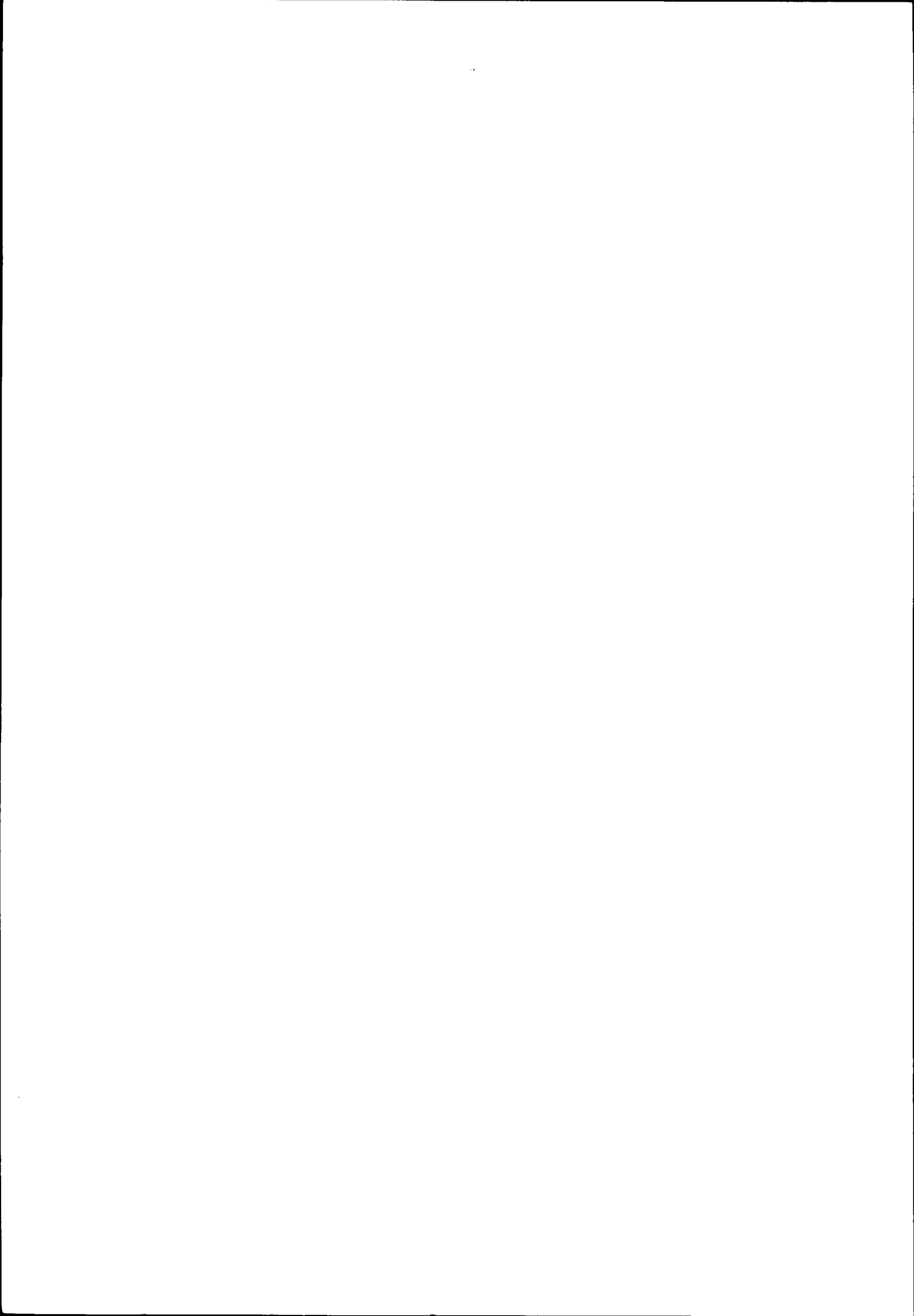
(*) Pour des commentaires plus détaillés, cf les documents publiés par le programme EGECOM, en particulier le compte-rendu d'un séminaire tenu à Rabat sur les céréales en 1985 : "Céréales et produits céréaliers en Méditerranée" in Options Méditerranéennes, déc. 1986, 334 pages. Cf également : François LERIN, Le champ de bataille méditerranéen, in Le Monde Diplomatique, nov. 1986, page 26. Le rapport final de l'ensemble de ce programme sera publié en 1988.

GRAPHIQUE N° 8 - EVOLUTION DES IMPORTATIONS DE BLE : TOTAL MEDITERRANEE



Légende

- RESTE
- ▨ TUR
- ▧ ESP
- ▩ ARG
- CAN
- ▤ CEE
- ▥ AUS
- USA



I.2. FRANCE : ANALYSE DU MARCHE.

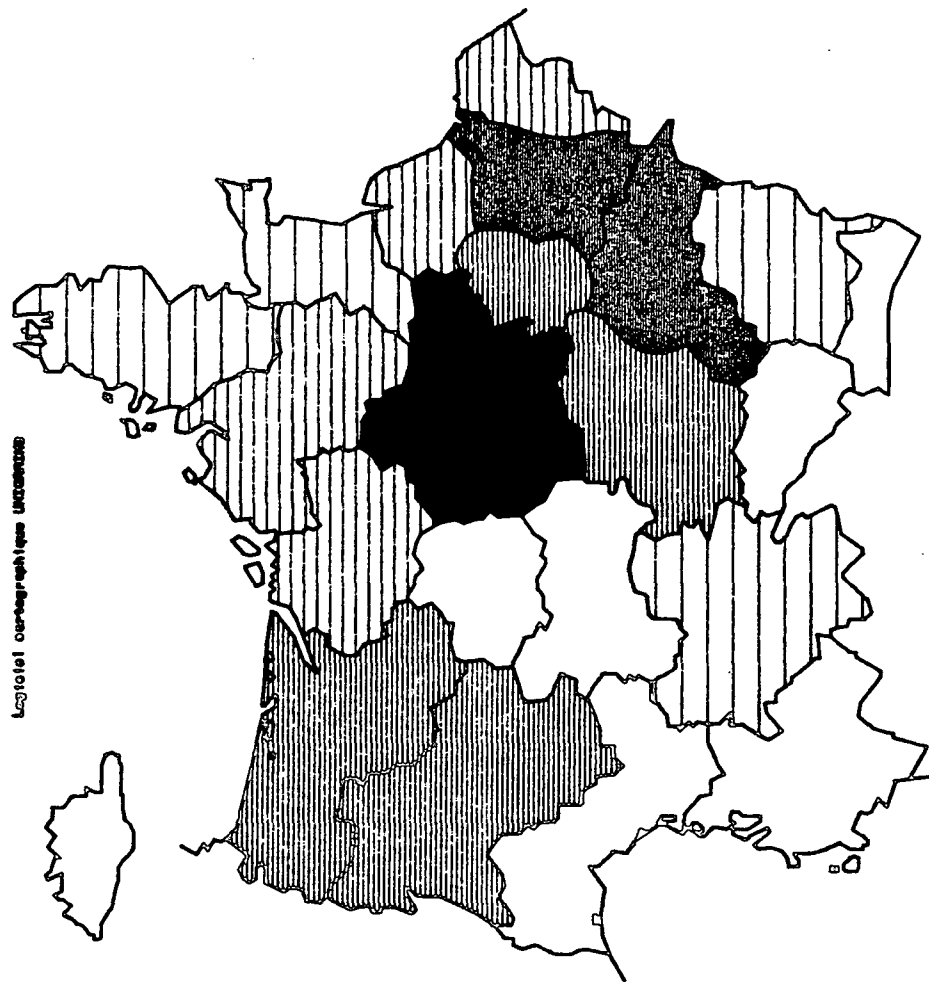
I.2.1. Localisation de la production.

Les cartes 1 à 4 visualisent la production par grandes régions. Ce traitement assez global gomme quelque peu les spécificités régionales et introduit quelques biais pour une analyse fine. Ainsi par exemple, une région comme l'Ile-de-France, petite mais très spécialisée en céréales, n'apparaît pas comme une grosse région productrice. Mais ce traitement permet de faire ressortir les grands traits qui nous intéressent ici.

La production céréalière française est localisée sur une grande partie du territoire avec cependant une très faible participation des régions méditerranéennes et des massifs montagneux des Alpes, du massif Central et du Jura. La production est très forte dans le bassin parisien, aussi bien en blé tendre qu'en orge et en maïs. L'autre grande région de production est le bassin aquitain, pour la production de maïs en premier lieu.

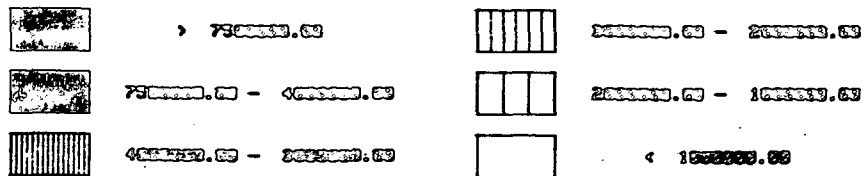
Gros utilisateur de céréales pour l'alimentation animale, l'ouest est proportionnellement faible producteur, sauf pour l'orge. Du point de vue de l'exportation, le bassin parisien est bien placé pour l'exportation par voie terrestre vers l'Europe du nord et pour l'exportation maritime par les ports de la Manche et de la mer du nord. Le bassin aquitain est bien placé pour l'exportation terrestre vers l'Espagne et pour l'exportation maritime par les ports de Bordeaux, Bayonne, et Port la Nouvelle sur la Méditerranée. Le sud/ouest du bassin parisien et le Poitou-Charente sont bien placés pour l'exportation maritime par les ports allant de Nantes/Saint-Nazaire à Bordeaux. Les ports de Marseille et de Sète, bien placés pour l'exportation vers le Bassin Méditerranéen, sont cependant désavantagés du fait de leur éloignement des grandes régions de production.

CARTE N° 1 - PRODUCTION - TOUTES CEREALES -
Moyenne 1982-83-84

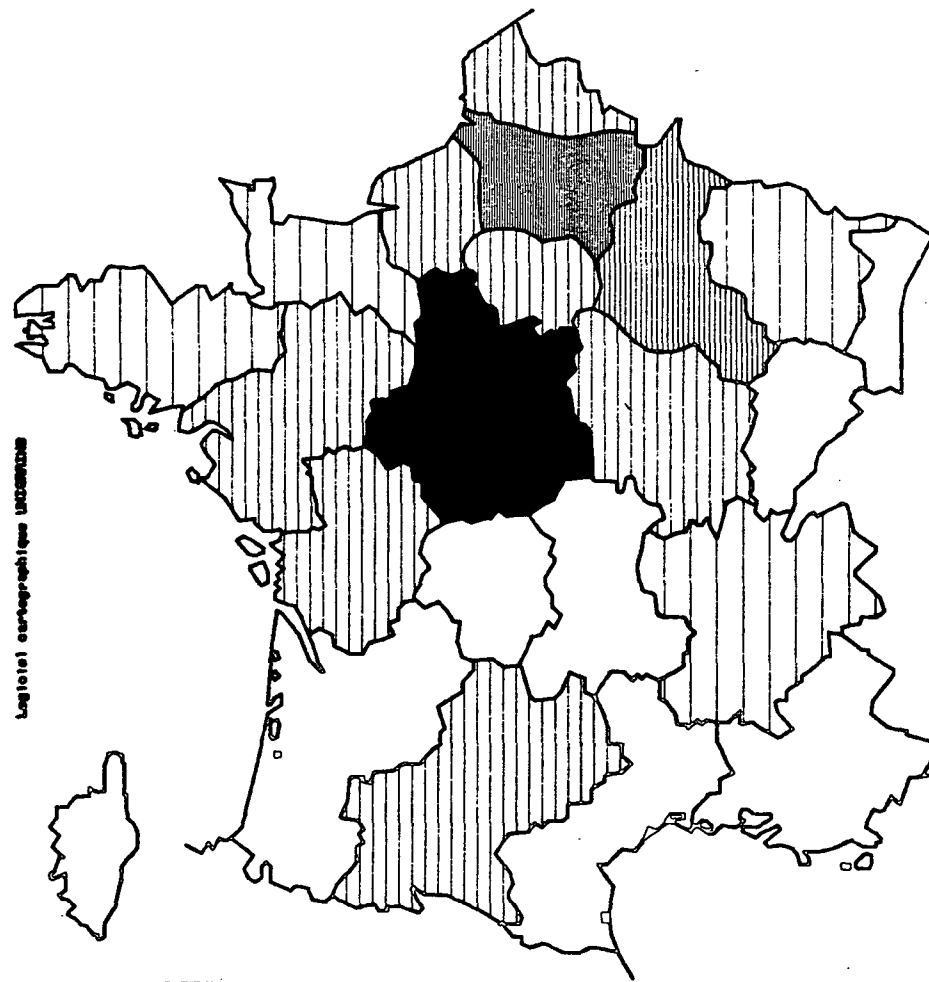


Logiciel cartographique UNICENTRO

UNITES : tonnes

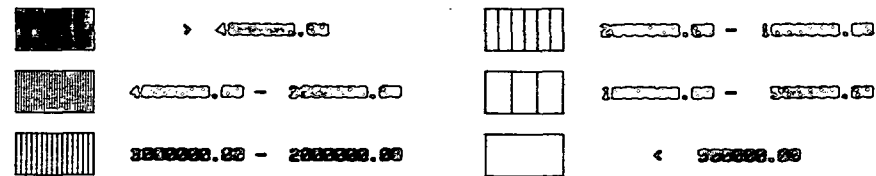


CARTE N° 2 - PRODUCTION DE BLE TENDRE -
Moyenne 1982-83-84

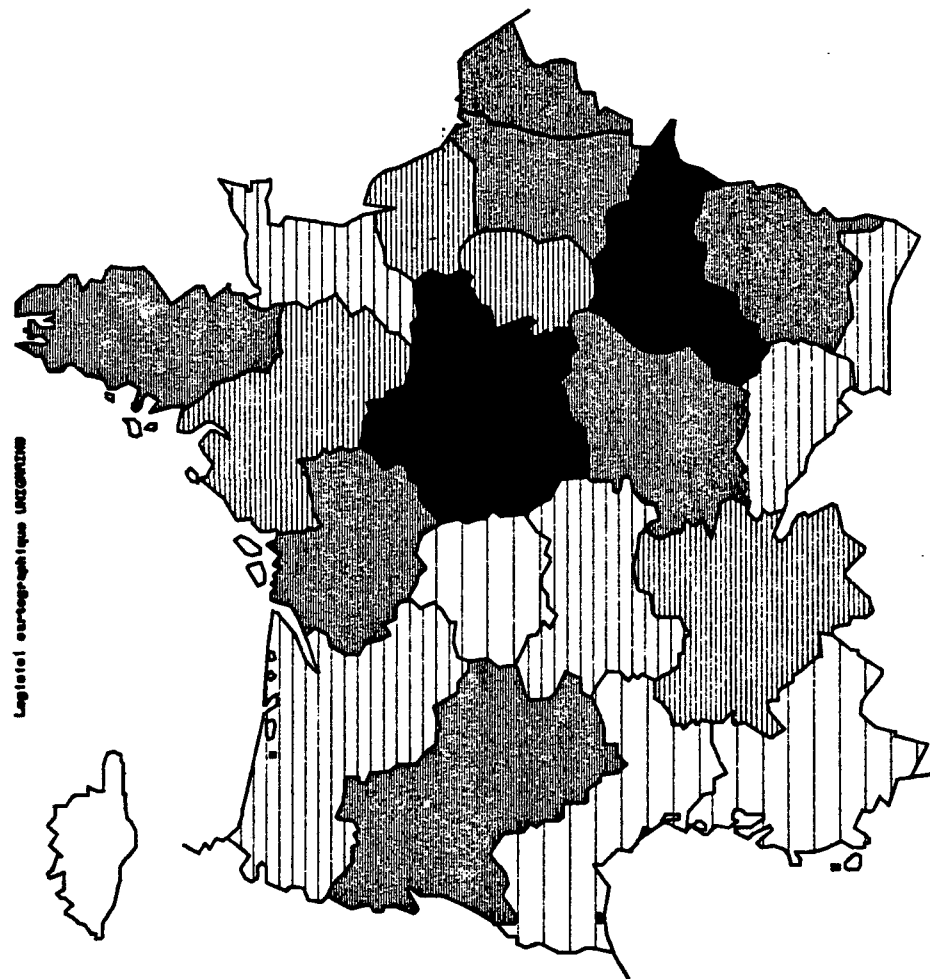


Logiciel cartographique UNICENTRO

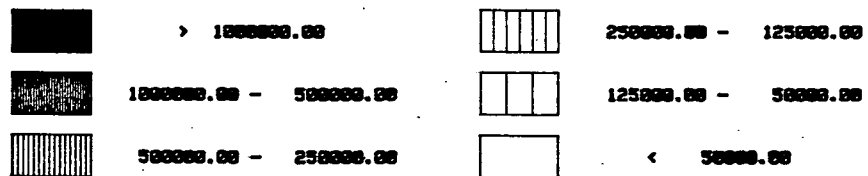
UNITES : tonnes



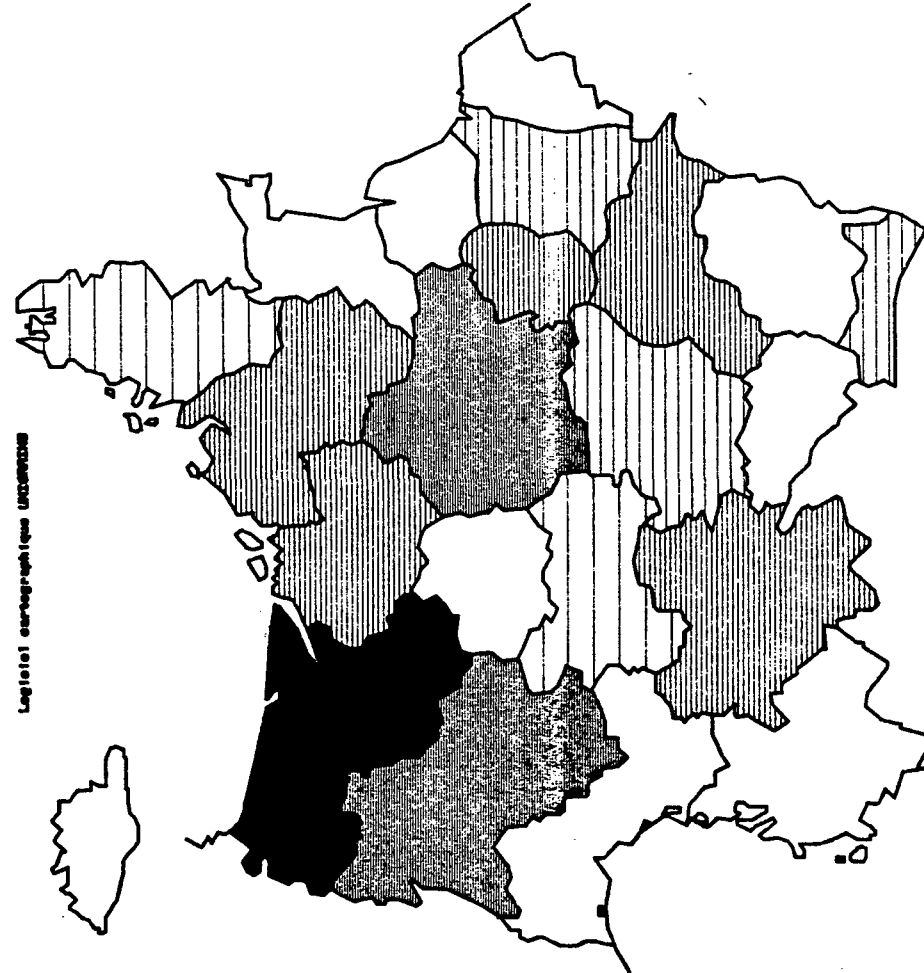
CARTE N° 3 - PRODUCTION D'ORGE - Moyenne 1982-83-84



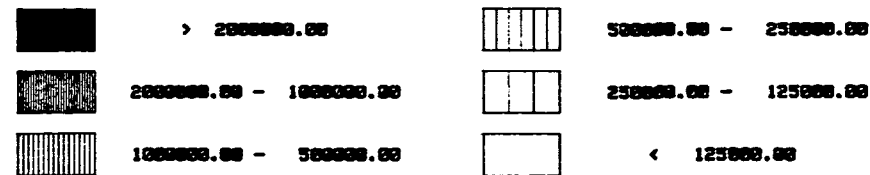
UNITES : tonnes



CARTE N° 4 - PRODUCTION DE MAIS-GRAINS - Moyenne 1982-83-84



UNITES : tonnes



1.2.2. La mise en marché et les échanges intérieurs

Nous disposons actuellement des statistiques de l'ONIC pour la campagne 1985/86 en ce qui concerne les bilans et les flux depuis les régions vers les ports d'exportation. Mais les statistiques concernant l'ensemble des mouvements intérieurs de céréales ne sont disponibles à ce jour que pour la campagne 1984/85. Ceci induit quelques décalages dans les données présentées, mais ne change rien quant aux fonds des problèmes mis ici en relief.

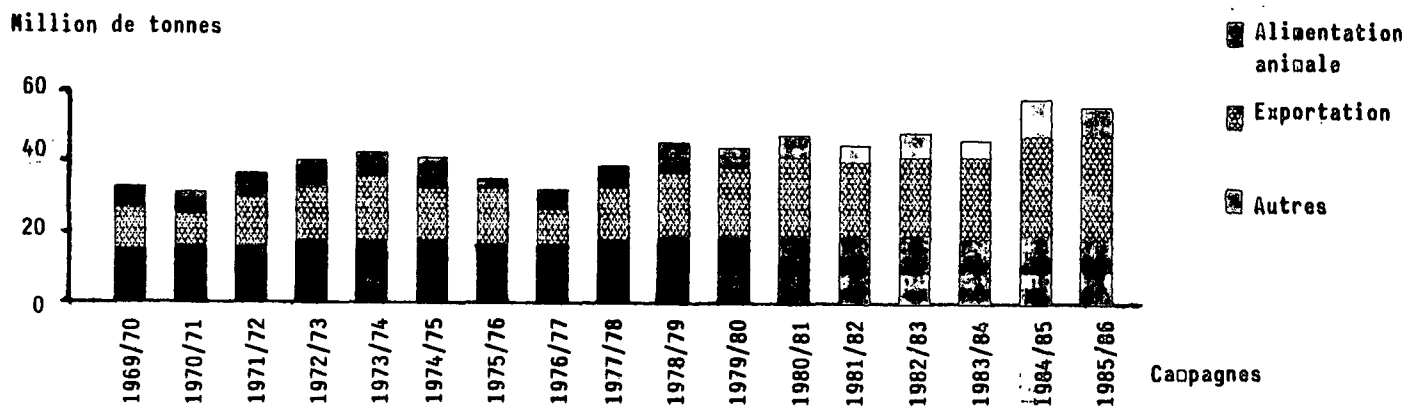
Les tableaux en annexes et le graphique N° 9 rendent compte de l'évolution de la production et des grandes catégories d'utilisation sur longue période (annexe N° 30), ainsi que du bilan plus détaillé pour les années récentes (annexe N° 31). Nous voyons que la part des exportations (proportionnellement à la collecte) s'accroît régulièrement depuis 1970, alors que la part de l'alimentation animale tend à se réduire depuis 1976. Du fait de la localisation particulière de la production, la mise en marché est assez diverse selon les régions.

La carte N° 5 visualise l'utilisation des quantités collectées : utilisation dans la région de collecte, dans d'autres régions françaises, exportation. Alors que la Bretagne utilise localement toutes ses céréales collectées, la part des envois vers les autres régions est importante dans de nombreuses régions, particulièrement dans la région Centre. Ces flux pour une utilisation dans les autres régions représentent environ un cinquième de la collecte.

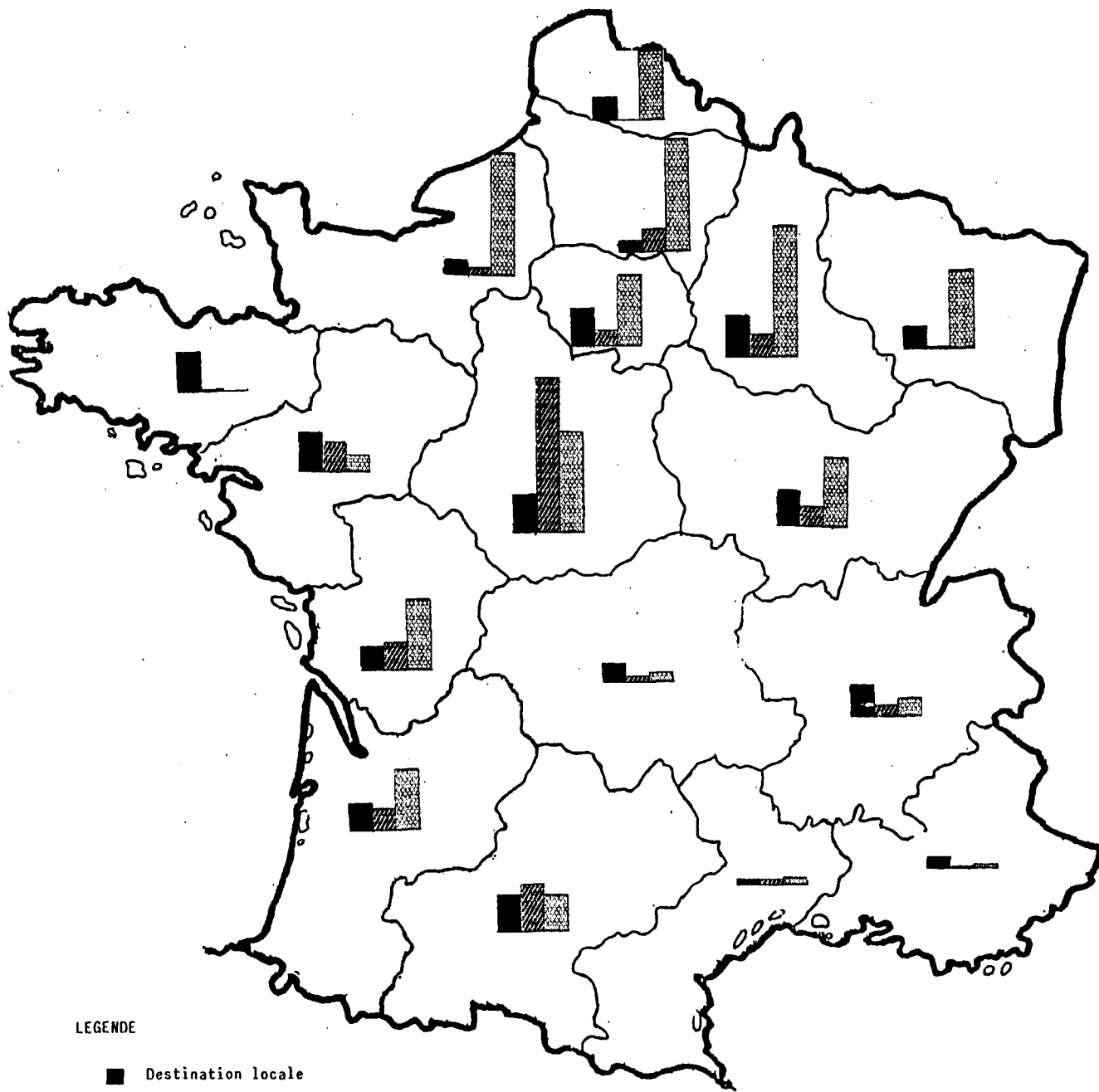
L'utilisation de blé pour la meunerie (carte N° 6) s'effectue essentiellement dans les régions de production du fait de la localisation cette meunerie sur l'ensemble du territoire. On note toutefois d'importantes expéditions depuis le Centre vers la Bretagne (déficitaire en blé de meunerie) et vers la Normandie (essentiellement pour la Meunerie d'exportation du port de Rouen).

En ce qui concerne l'alimentation animale (carte N° 7), les céréales collectées sont aussi pour l'essentiel utilisées dans les régions de production, l'industrie de l'alimentation animale étant également localisée sur l'ensemble du territoire. On note également d'importants flux vers la Bretagne depuis le Centre, mais aussi depuis les Pays de Loire.

GRAPHIQUE N° 9 - EVOLUTION DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN CERESALIER FRANCAIS



CARTE N° 5 - DESTINATION DES CEREALES COLLECTEES EN 1984/1985 - REGIONS ONIC



LEGENDE

- Destination locale
- ▨ Destination autres régions
- ▩ Exportations

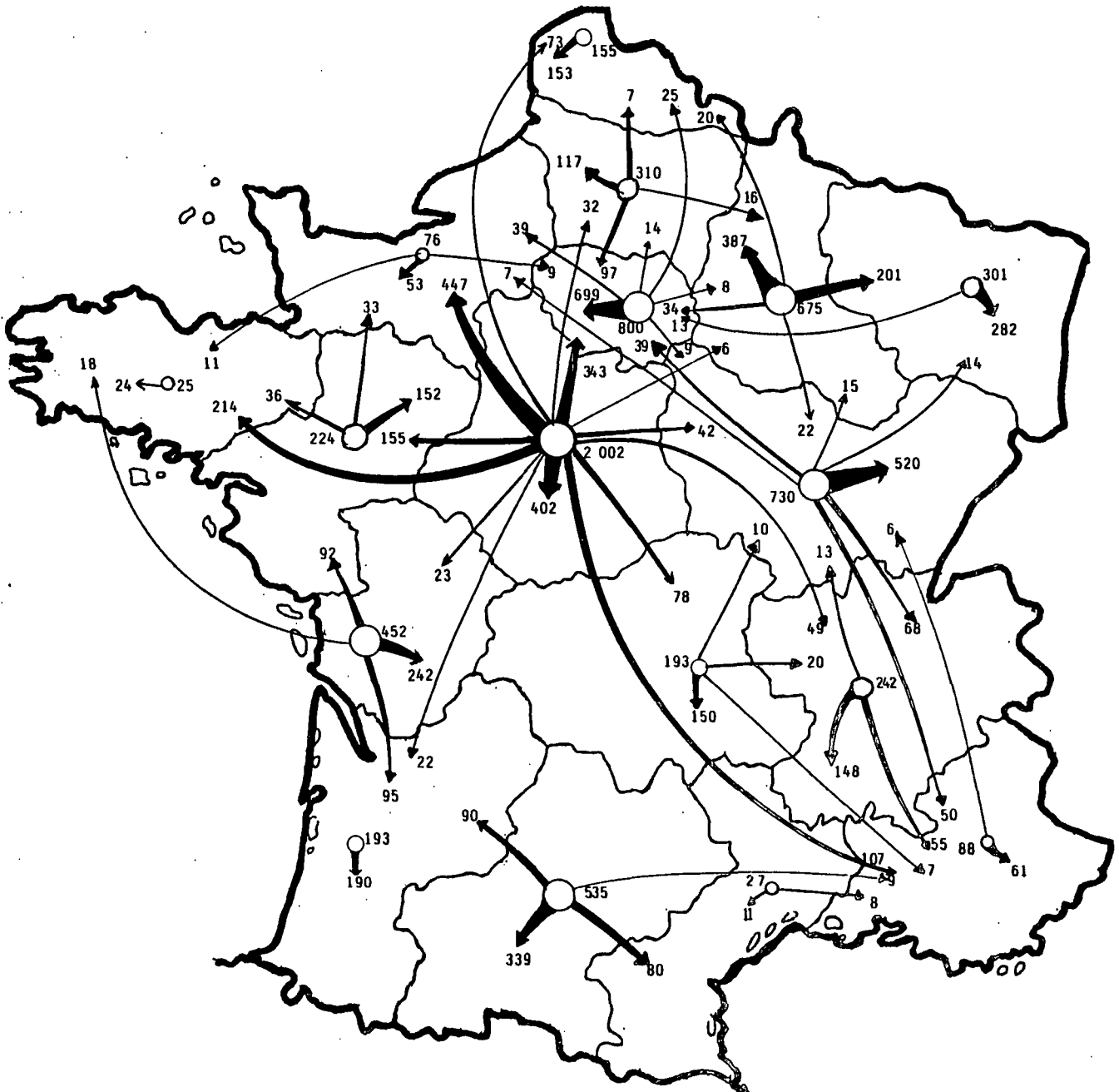
Note : Total de la collecte 39 403 700 tonnes
dont utilisation locale : 9 723 100 tonnes
utilisation dans d'autres régions : 8 422 800 tonnes
exportations : 21 257 800 tonnes

Source : ONIC. Document "Mouvements de céréales - Campagne 1984/1985".

CARTE N° 6 - CAMPAGNE 1984/1985 - FLUX DE BLE TENDRE VERS LA MEUNERIE (1)
(REGIONS ONIC)

Ne figurent que les flux supérieurs à 5 000 tonnes

Unité : 1 000 tonnes



(1) TOTAL expédition 7 027 000 tonnes

LEGENDE

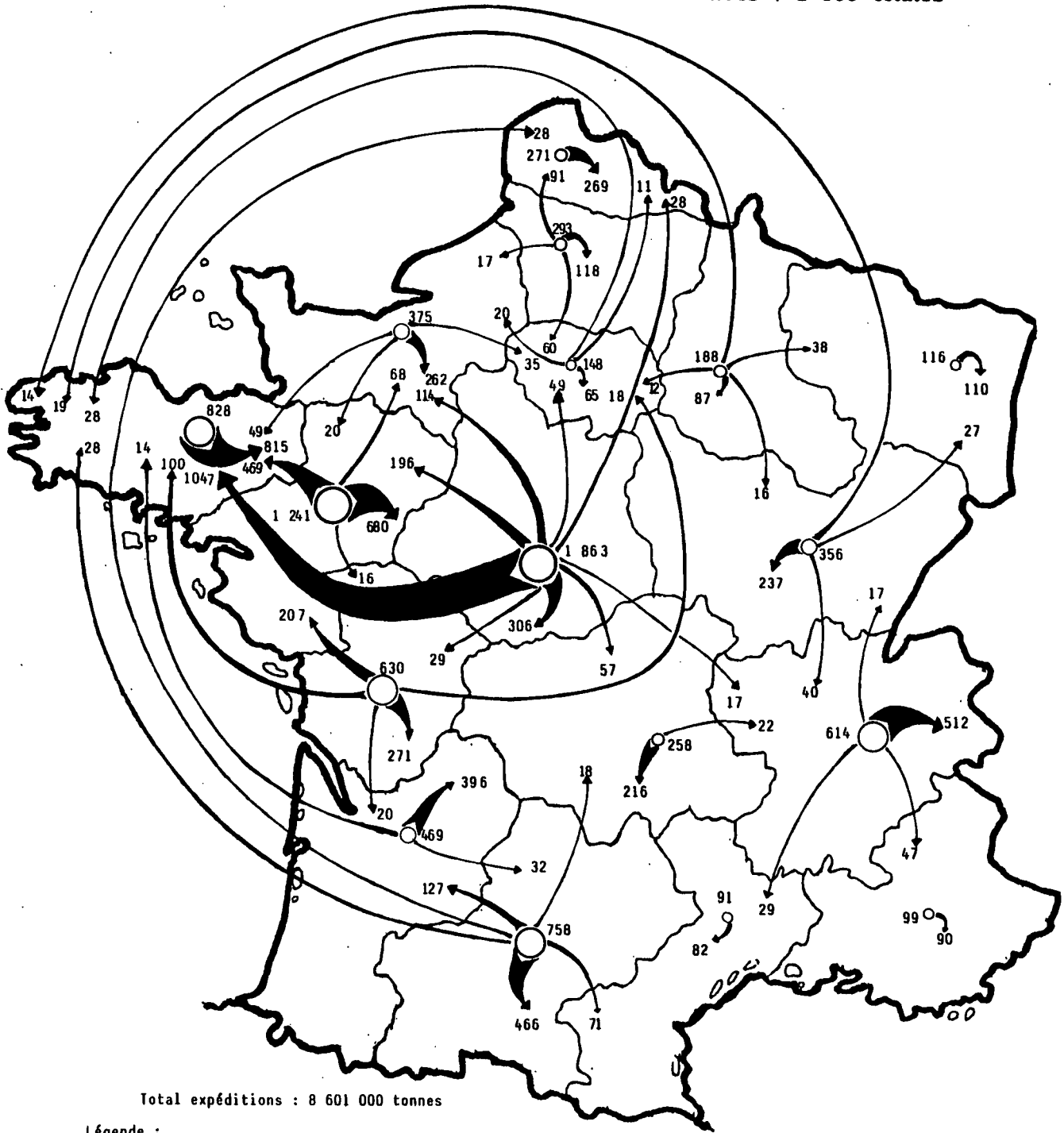
- Consommation totale
- Consommation dans la région
- Expédition pour consommation dans une autre région

Source : SENIUK (A.) d'après données ONIC.

CARTE N° 7 - CAMPAGNE 1984/1985 - FLUX DE CEREALES VERS L'ALIMENTATION ANIMALE - (REGION ONIC)

Ne figurent que les flux supérieurs à 10 000 tonnes

Unité : 1 000 tonnes



Légende :

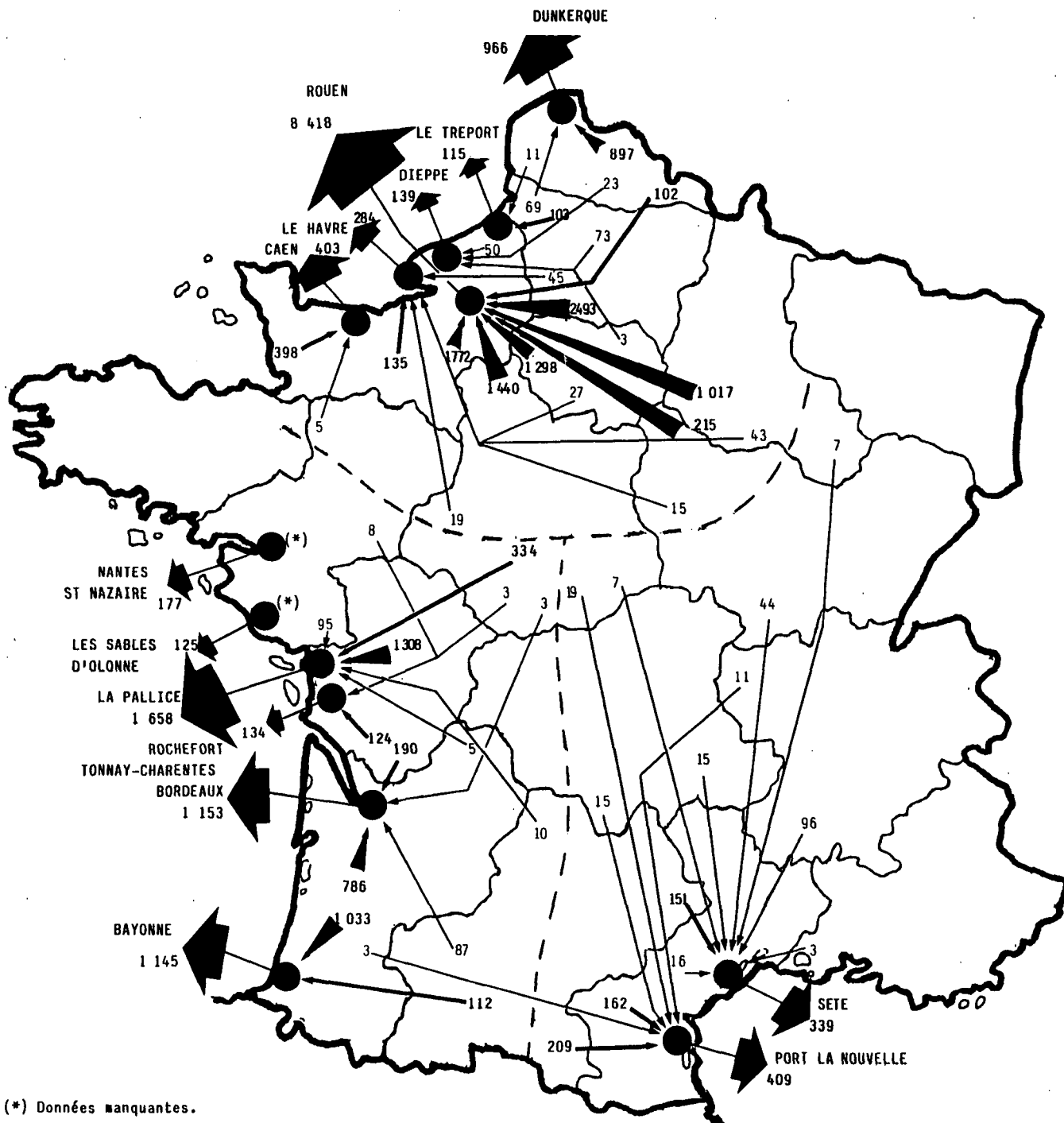
- consommation
- consommation dans la région
- expédition pour consommation dans une autre région

Source : SENIUK (A.) d'après données ONIC.

La part de la collecte allant aux exportations est très importante dans le bassin parisien, les régions environnantes, et le bassin aquitain. Nous avons visualisé pour l'année 1985/86 les données concernant l'origine régionale des exportations par port (carte N° 8). A l'exception des ports de la région nantaise pour lesquels les données sont incomplètes, nous pouvons ainsi connaître les hinterlands (régions d'approvisionnement) des ports français d'exportation de céréales : bassin parisien pour les ports de la Manche et de la Mer du nord, quart sud/ouest pour les ports de la façade atlantique, quart sud-est avec une petite partie du sud-ouest pour les ports de la Méditerranée.

CARTE N° 8 - CAMPAGNE 1985/1986 - HINTERLAND DES PORTS D'EXPORTATION DE CEREALES (REGIONS ONIC)

Unité : 1 000 tonnes



Source : SENIUK (A.) d'après "Données régionales ONIC".

I.2.3. Les échanges extérieurs.

I.2.3.1. Echanges avec les autres pays de la CEE par mode de transport.

La saisie des échanges par mode de transport peut être effectuée aussi bien par campagne (source ONIC) que par année civile. Nous avons choisi une présentation par année civile afin d'obtenir des données cohérentes avec celles concernant les autres produits pour lesquels n'existe pas d'appareil statistique aussi développé que pour les céréales. Nous nous appuyons donc ici sur les données publiées annuellement dans le Tableau Général des Transports (tome 1) publié par la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget.

Les quatre modes de transport essentiels (mer, fer, route et voie d'eau) sont figurés sur les cartes N° 9 à 13.

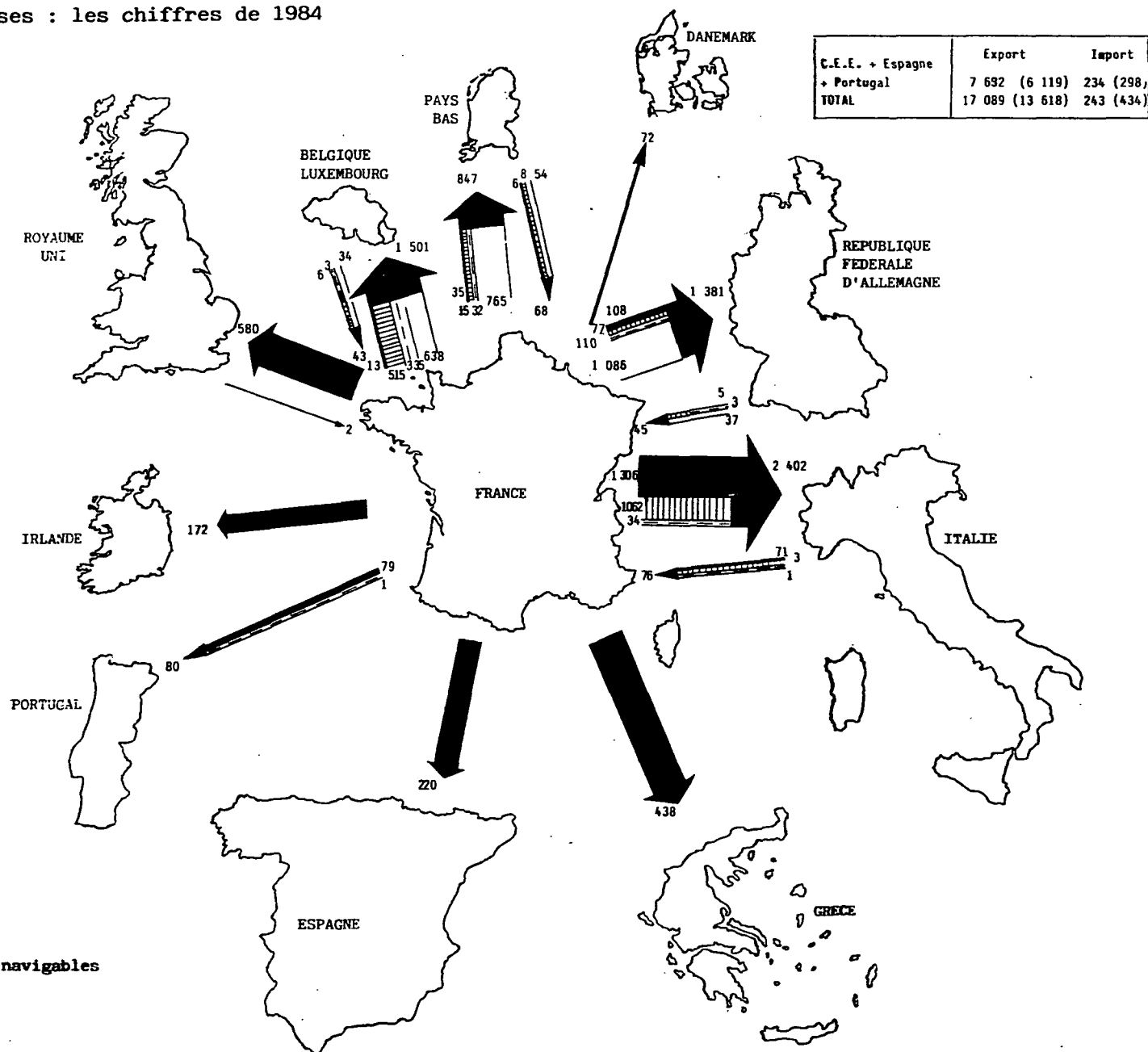
L'augmentation des échanges de blé et d'orge en 1985 a surtout profité à la voie d'eau vers l'Europe du Nord, et au transport maritime vers l'Europe du Sud et le Royaume-Uni. La route a maintenu sa place alors que le fer a vu encore diminuer la sienne.

L'Irlande et le Royaume-Uni sont évidemment alimentés par mer. Mais c'est aussi le cas pour une forte partie des approvisionnements du Portugal, de l'Espagne, de la Grèce et du Danemark. L'Italie est approvisionnée par mer, fer et route selon le produit, sa destination dans le pays et son origine en France : mer et fer pour le blé partant de Rouen et du Bassin Parisien. Les échanges avec la Belgique, les Pays-Bas et la RFA s'effectuent en grosse partie par voie d'eau.

CARTE N° 9 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE BLE DUR ET DE BLE TENDRE ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL PAR MODE DE TRANSPORT

Unité : 1 000 tonnes

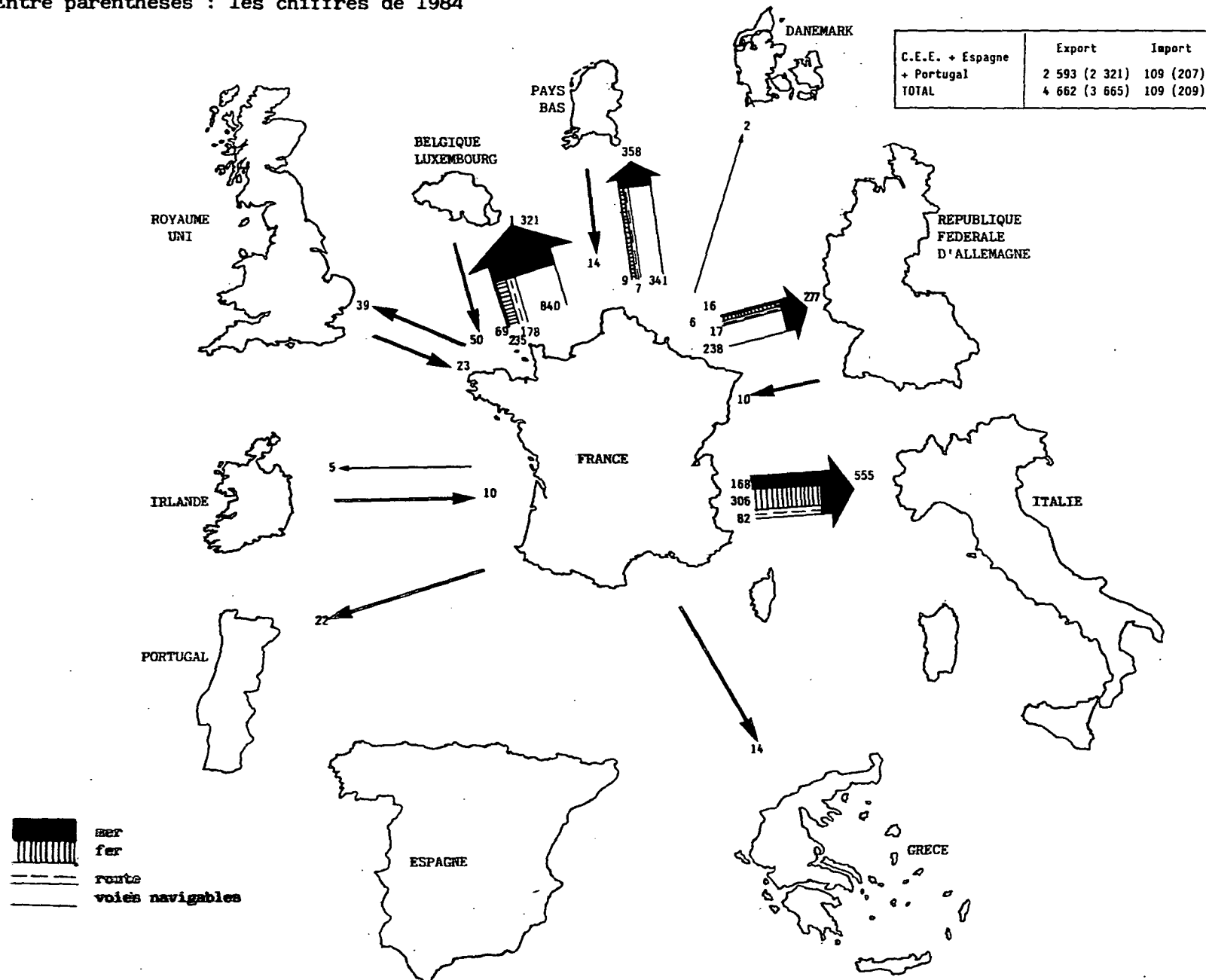
Entre parenthèses : les chiffres de 1984



CARTE N° 10 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE D'ORGE ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL
PAR MODE DE TRANSPORT

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984

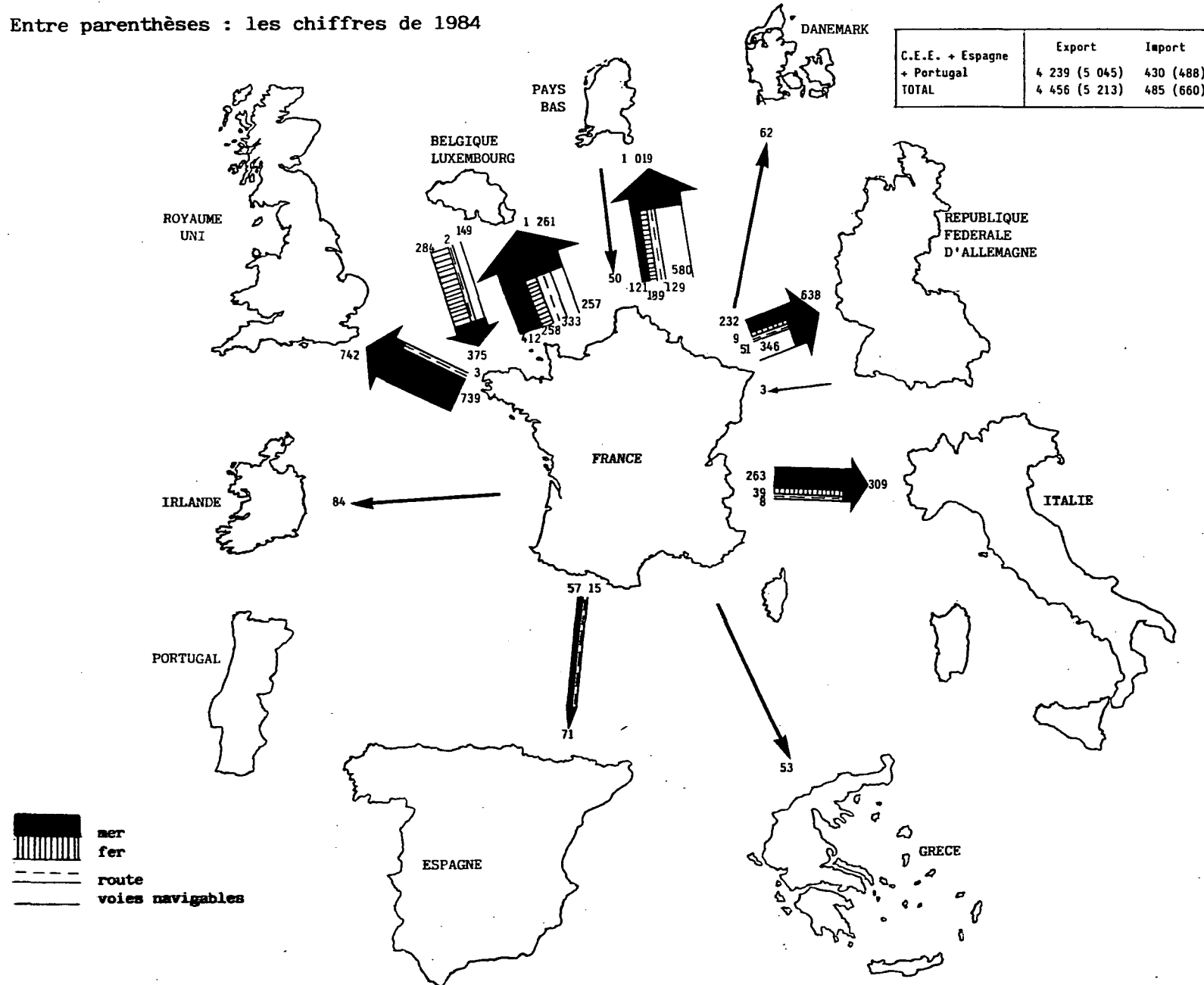


Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 11 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE MAIS ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL
 PAR MODE DE TRANSPORT

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984

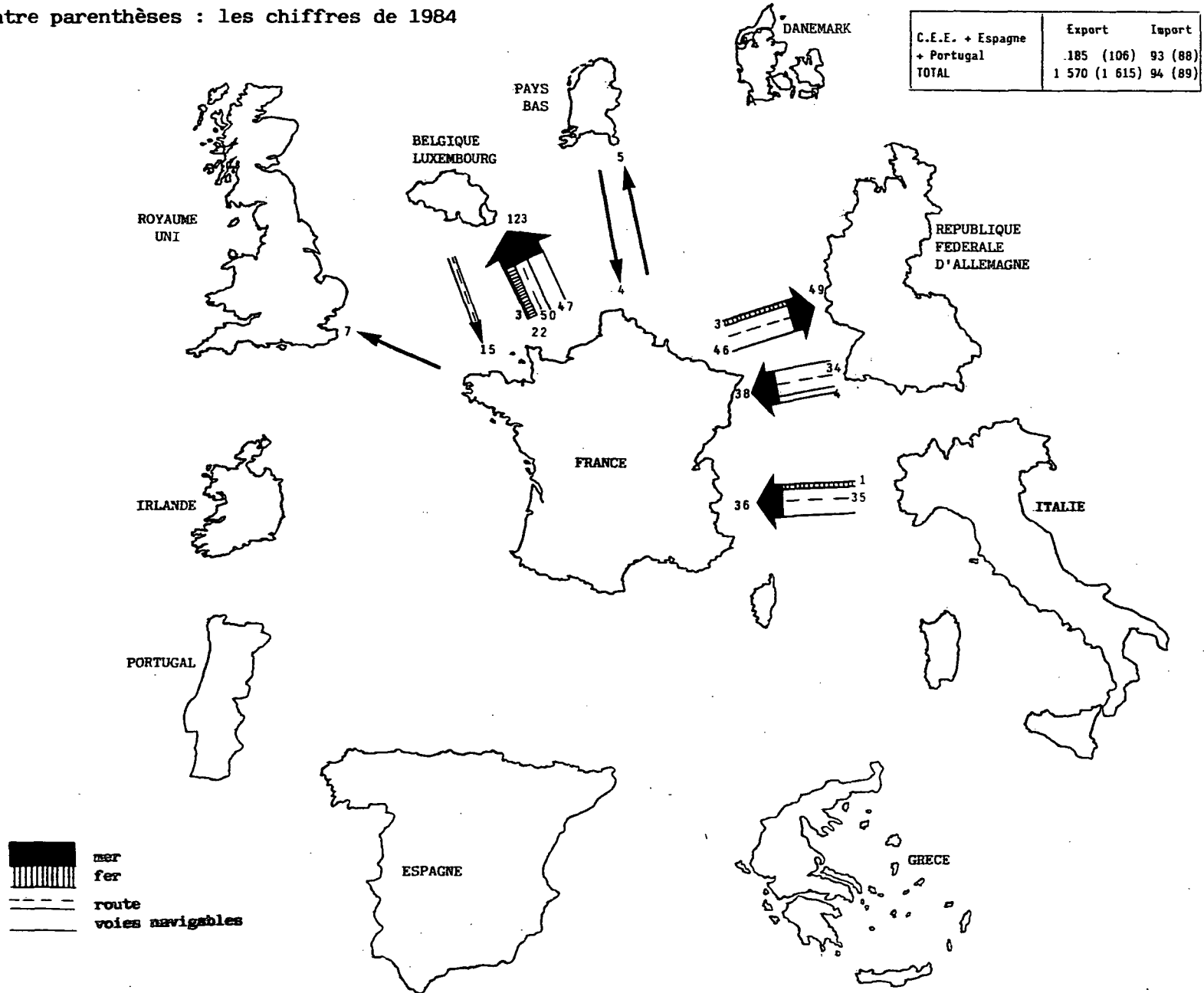


Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 12 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE FARINE ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL
PAR MODE DE TRANSPORT

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984

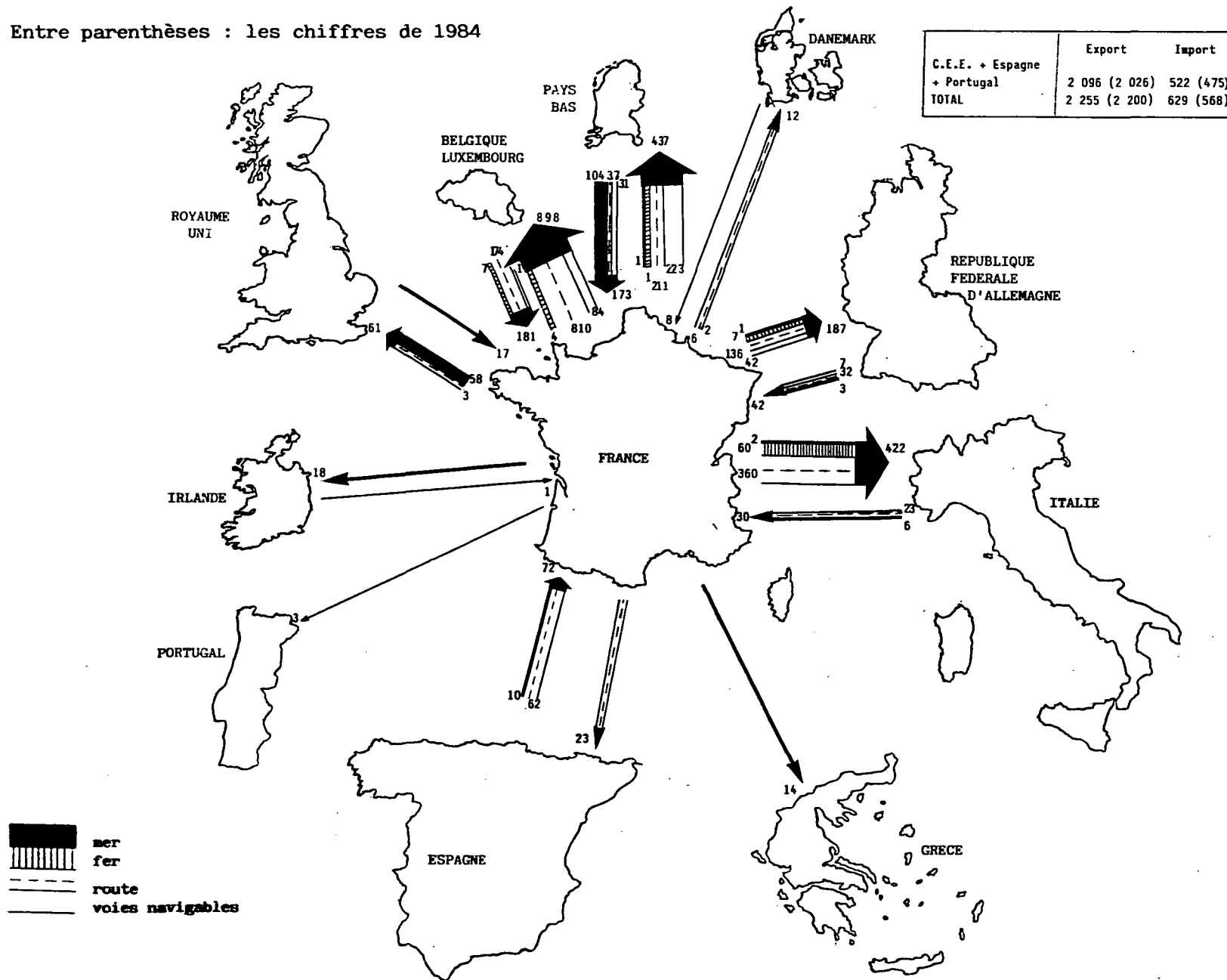


Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 13 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE SONS, ISSUES, ETC.. ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL PAR MODE DE TRANSPORT

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984



Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

I.2.3.2. Echanges totaux avec évaluation du transit par d'autres pays de la CEE.

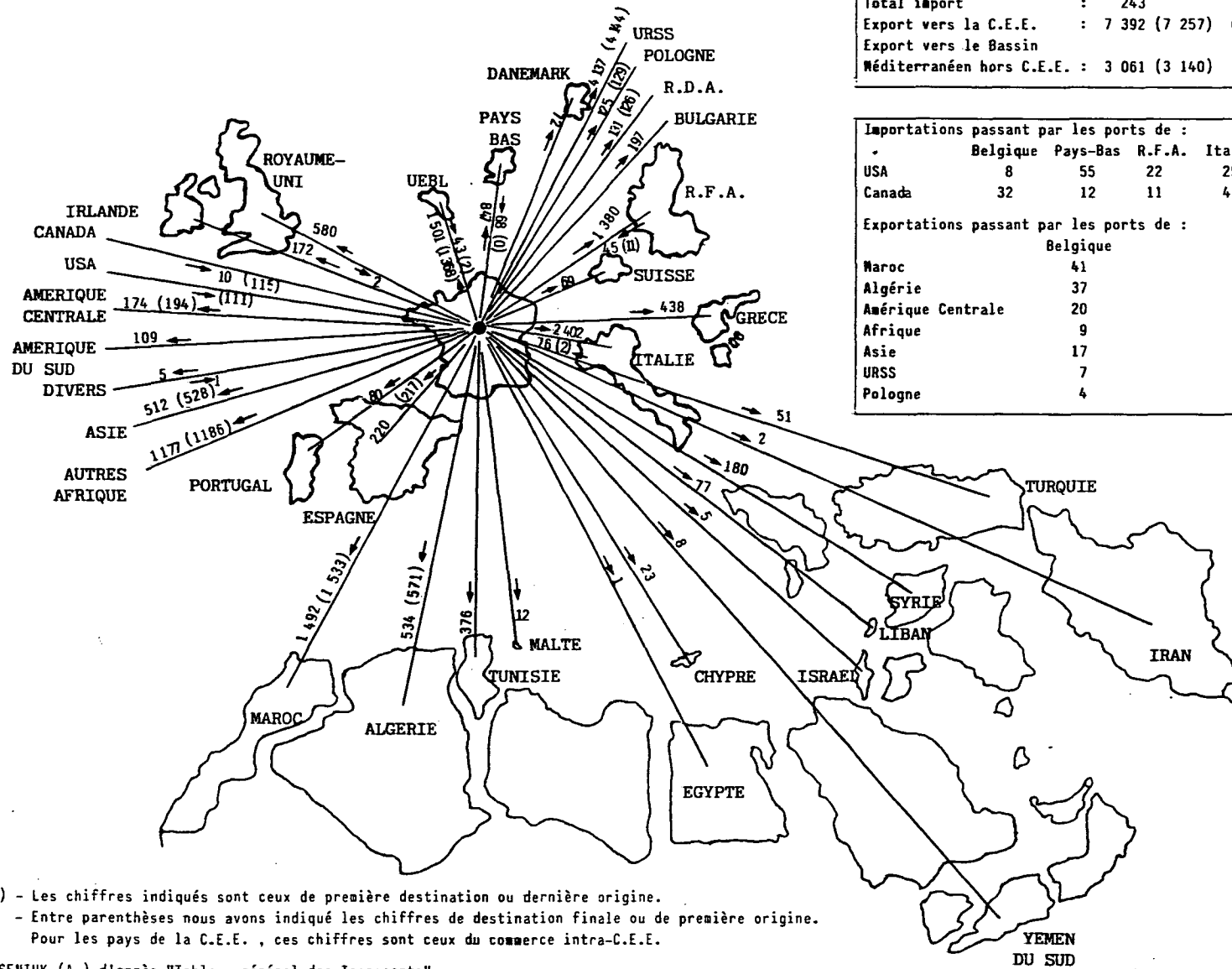
Comme dans le cas des exportations par mode de transport, ces exportations sont saisies par campagne par l'ONIC. Mais pour les raisons déjà mentionnées plus haut, nous avons ici préféré utiliser les données par année civile.

Les données fournies par le Tableau Général des Transports comme par le fichier TV 25 des douanes présentent l'intérêt de faire la distinction entre l'origine première et l'éventuel pays de transit pour les importations, ainsi que la destination première et la destination finale des exportations. A partir du fichier TV 25, nous avons reporté sur les cartes N° 14 à 18 les données sur ces échanges en indiquant dans un encadré les pays de transit pour les importations et les exportations.

Nous voyons ainsi notamment que des exportations françaises de blé, d'orge, et de farine de blé passent par les ports de Belgique. Des importations françaises de maïs transitent également vers ces ports. C'est le cas aussi pour des importations de blé par ces ports, ceux des Pays-Bas, de RFA et d'Italie.

CARTE N° 14 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANÇAISES DE BLE TENDRE ET DE BLE DUR (1)

Unité : 1 000 tonnes



Total export	: 17 089	Rappel 1984	13 618
Total import	: 243		434
Export vers la C.E.E.	: 7 392 (7 257)	6 119	(6 050)
Export vers le Bassin Méditerranéen hors C.E.E.	: 3 061 (3 140)	1 004	(1 005)

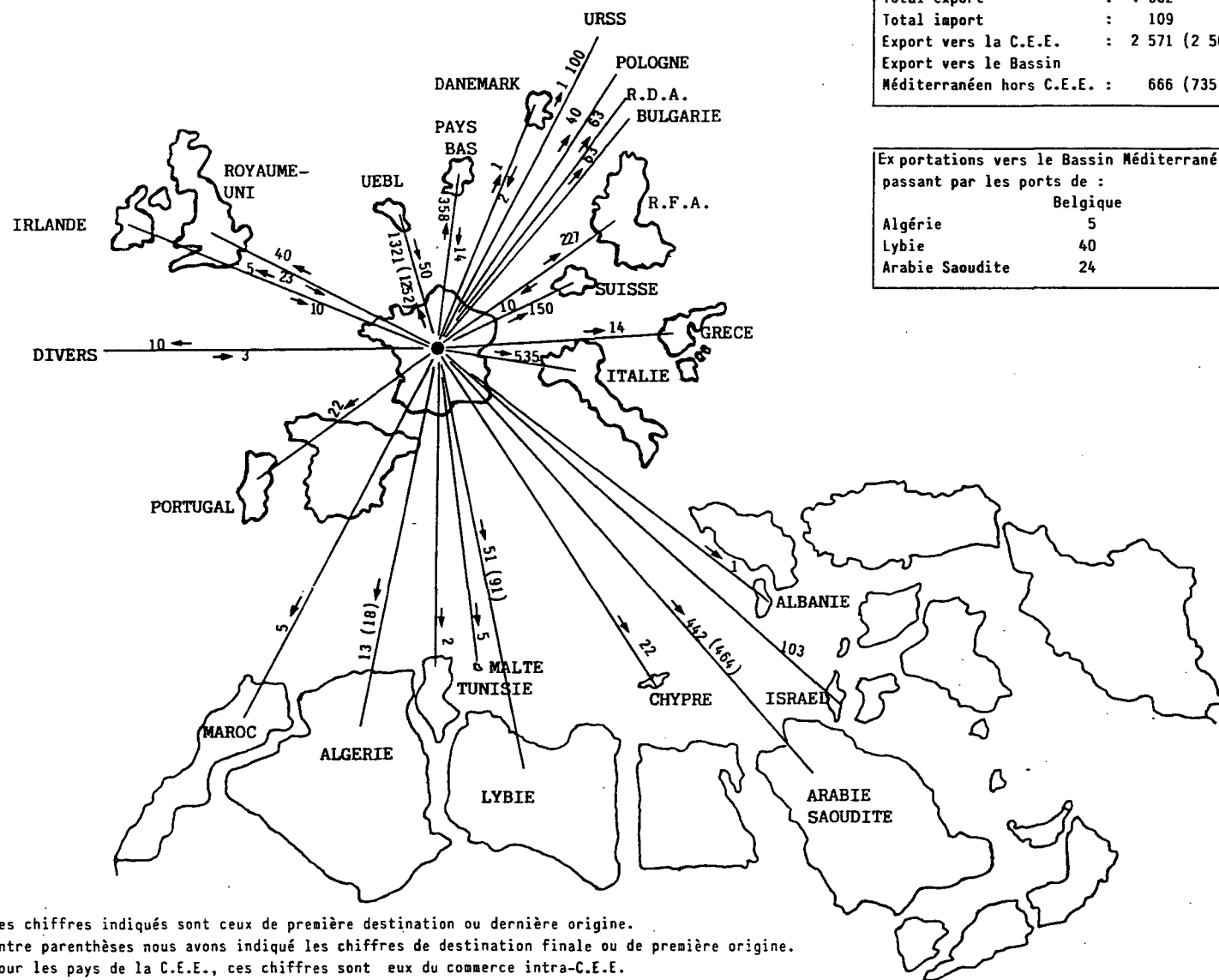
Importations passant par les ports de :				
	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
USA	8	55	22	25
Canada	32	12	11	49
Exportations passant par les ports de :				
	Belgique			
Maroc	41			
Algérie	37			
Amérique Centrale	20			
Afrique	9			
Asie	17			
URSS	7			
Pologne	4			

Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E. , ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 15 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES D'ORGE (1)

Unité : 1 000 tonnes



		Rappel 1984
Total export	: 4 662	3 665
Total import	: 109	209
Export vers la C.E.E.	: 2 571 (2 502)	2 321 (2 219)
Export vers le Bassin Méditerranéen hors C.E.E.	: 666 (735)	813 (905)

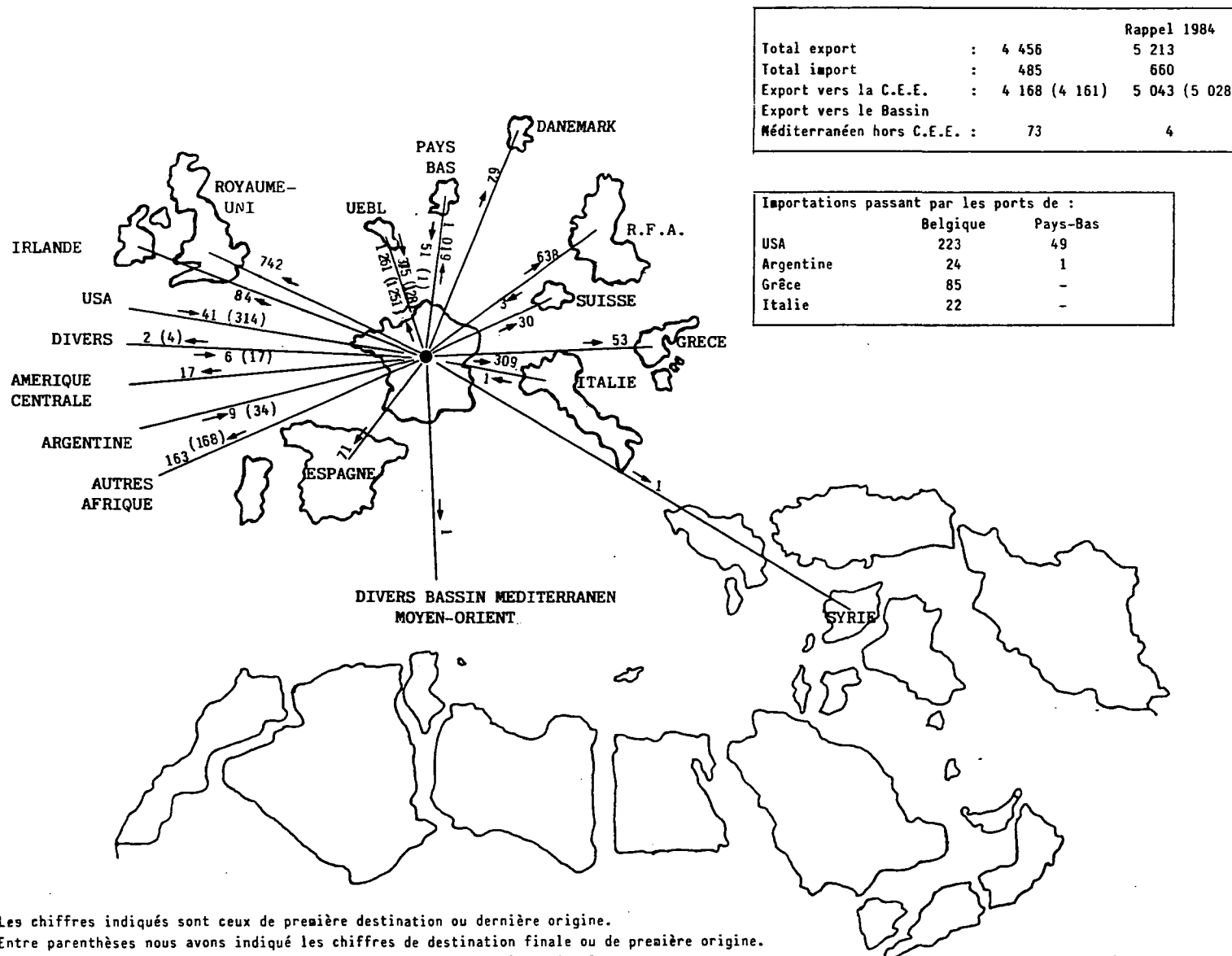
Exportations vers le Bassin Méditerranéen passant par les ports de :	
	Belgique
Algérie	5
Lybie	40
Arabie Saoudite	24

Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont eux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 16 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES DE MAIS (1)

Unité : 1 000 tonnes



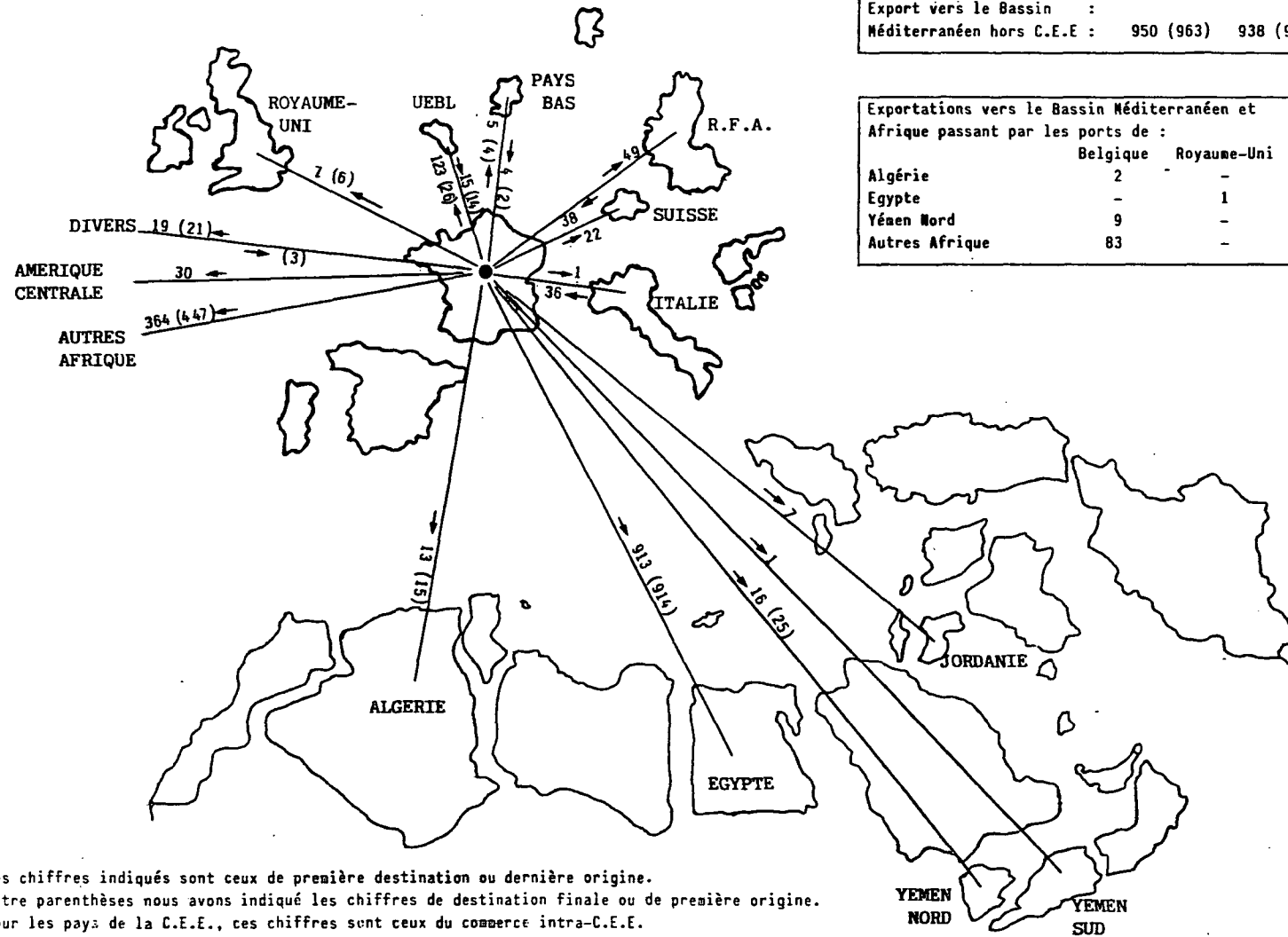
Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUX (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 17 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES DE FARINE (1)

Unité : 1 000 tonnes

		Rappel 1984
Total export	: 1 570	1 615
Total import	: 94	89
Export vers la C.E.E.	: 185 (86)	106 (68)
Export vers le Bassin Méditerranéen hors C.E.E.	: 950 (963)	938 (947)



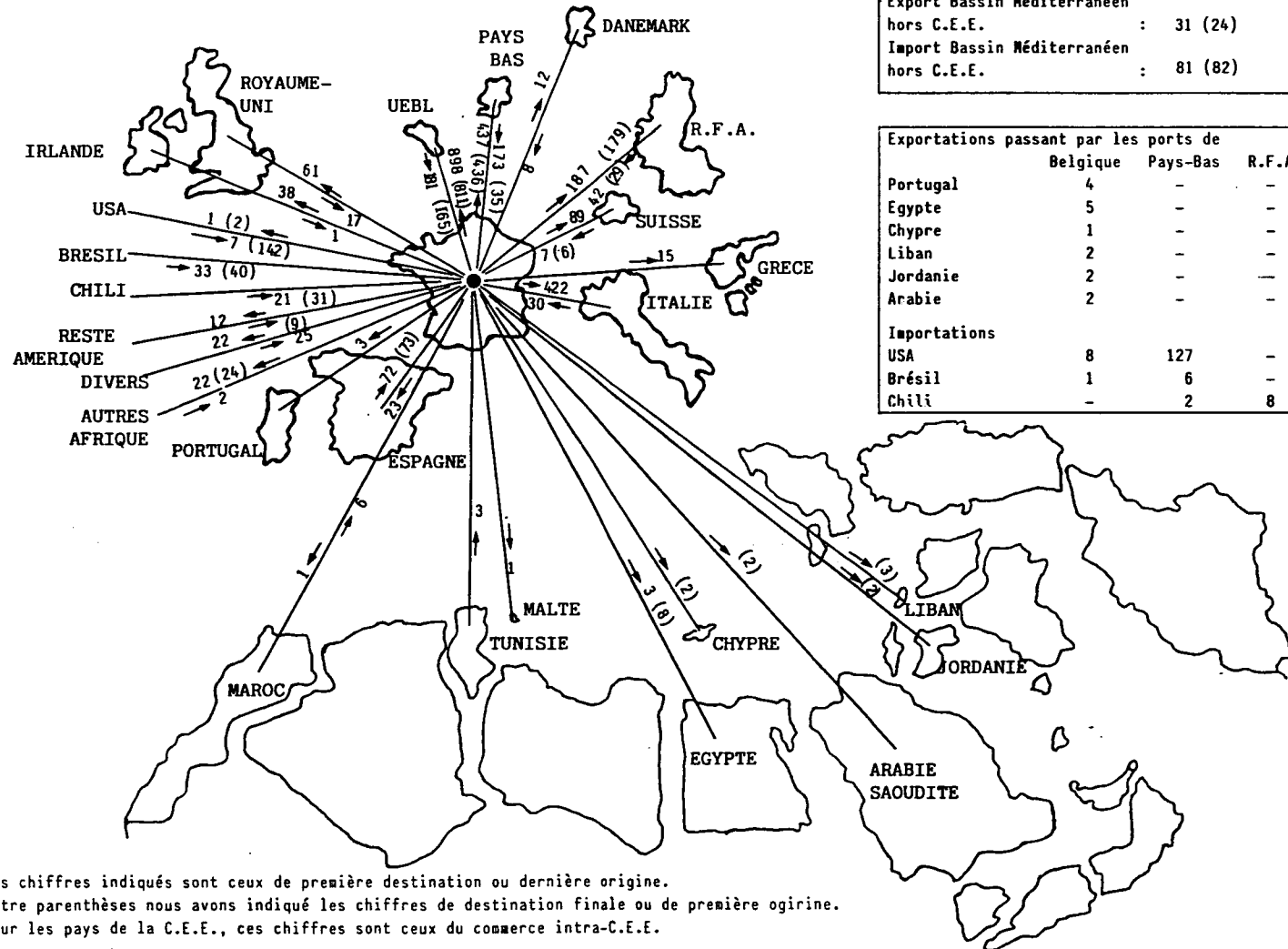
Exportations vers le Bassin Méditerranéen et Afrique passant par les ports de :		
	Belgique	Royaume-Uni
Algérie	2	-
Egypte	-	1
Yémen Nord	9	-
Autres Afrique	83	-

Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 18 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES DE SONS, ISSUES, AUTRE ALIMENTATION ANIMALE (1)

Unité : 1 000 tonnes



		Rappel 1984
Total export	: 2 255	2 200
Total import	: 629	568
Export vers la C.E.E.	: 2 070 (2 029)	2 005 (1 904)
Import de la C.E.E.	: 453 (290)	399 (265)
Export Bassin Méditerranéen		
hors C.E.E.	: 31 (24)	35 (55)
Import Bassin Méditerranéen		
hors C.E.E.	: 81 (82)	83

Exportations passant par les ports de	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.
Portugal	4	-	-
Egypte	5	-	-
Chypre	1	-	-
Liban	2	-	-
Jordanie	2	-	-
Arabie	2	-	-
Importations			
USA	8	127	-
Brésil	1	6	-
Chili	-	2	8

Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

1.2.3.3. Exportations maritimes par port.

Les données par port et par année civile sont fournies par le fichier TV 25 de la Direction des Douanes. Ces données sont parfois quelque peu différentes de celles établies par les ports. Nous les avons donc soumises pour vérification à des spécialistes dans les différents ports. Certains nous ont suggéré des modifications dont nous avons tenu compte.

les cartes N° 9 à 13 montraient que les exportations maritimes assurent une grosse part des exportations françaises vers la CEE. La part du commerce maritime est bien sûr plus importante si l'on considère l'ensemble des exportations. Elle s'élève en 1985 à 12,3 millions de tonnes de blé, 2,3 millions de tonnes d'orge, 2,2 millions de tonnes de maïs, et 1,4 millions de tonnes de farines de blé soit 65 % des exportations totales de ces quatre produits.

Les cartes N° 19 à 22 visualisent ces exportations par port et par destination. Nous voyons que Rouen est le port le plus important. Il réalise à lui seul 62% des exportations par mer pour le blé, 61% pour l'orge et 50% pour la farine de blé. Sa part dans les exportations françaises s'est encore accrue en 1985 pour l'orge, mais elle a baissé pour la farine. Il exporte à peu près vers toutes les destinations, principalement la CEE, les pays de l'Est et la Méditerranée

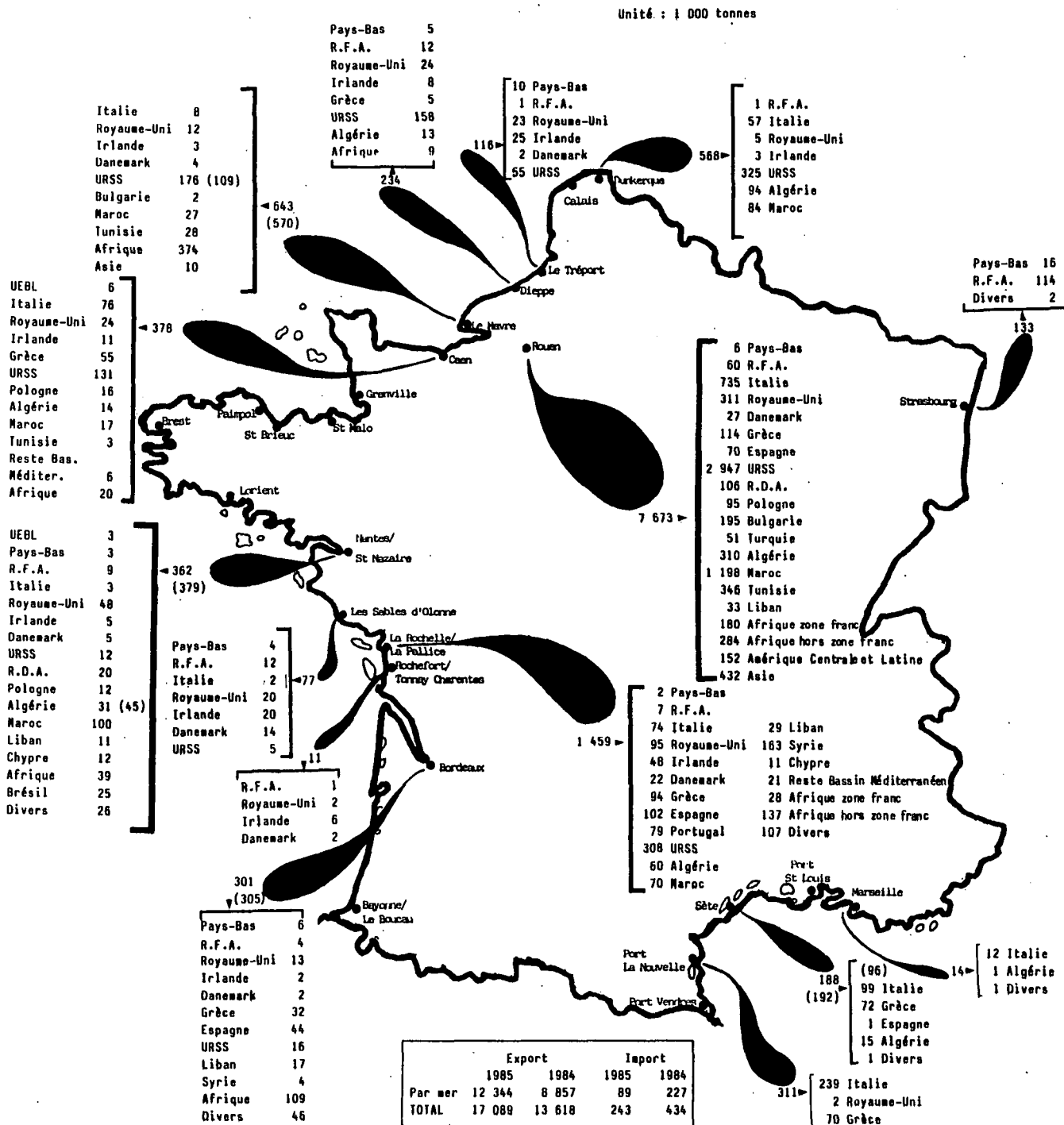
Loin derrière Rouen, mais devant largement les autres, La Pallice est le second port français d'exportation, plus spécialement concerné par le blé et l'orge.

Le port de Bayonne est spécialisé dans le maïs. C'est le seul port à ne pas voir baisser ses exportations pour ce produit, au cours de l'année 1985 où les exportations ont été plus faibles que l'année précédente.

Les exportations de farine par voie maritime ont légèrement baissé en 1985 alors que leurs exportations totales se maintenaient. Ceci tient à la disparition des expéditions vers l'URSS, et à un tassement vers l'Afrique et le Bassin Méditerranéen.

Nous avons vu que les ports de la Méditerranée sont désavantagés de par leur éloignement des zones de production. Les volumes transitant par ces ports se sont cependant quelque peu accrus par rapport à l'année 1984.

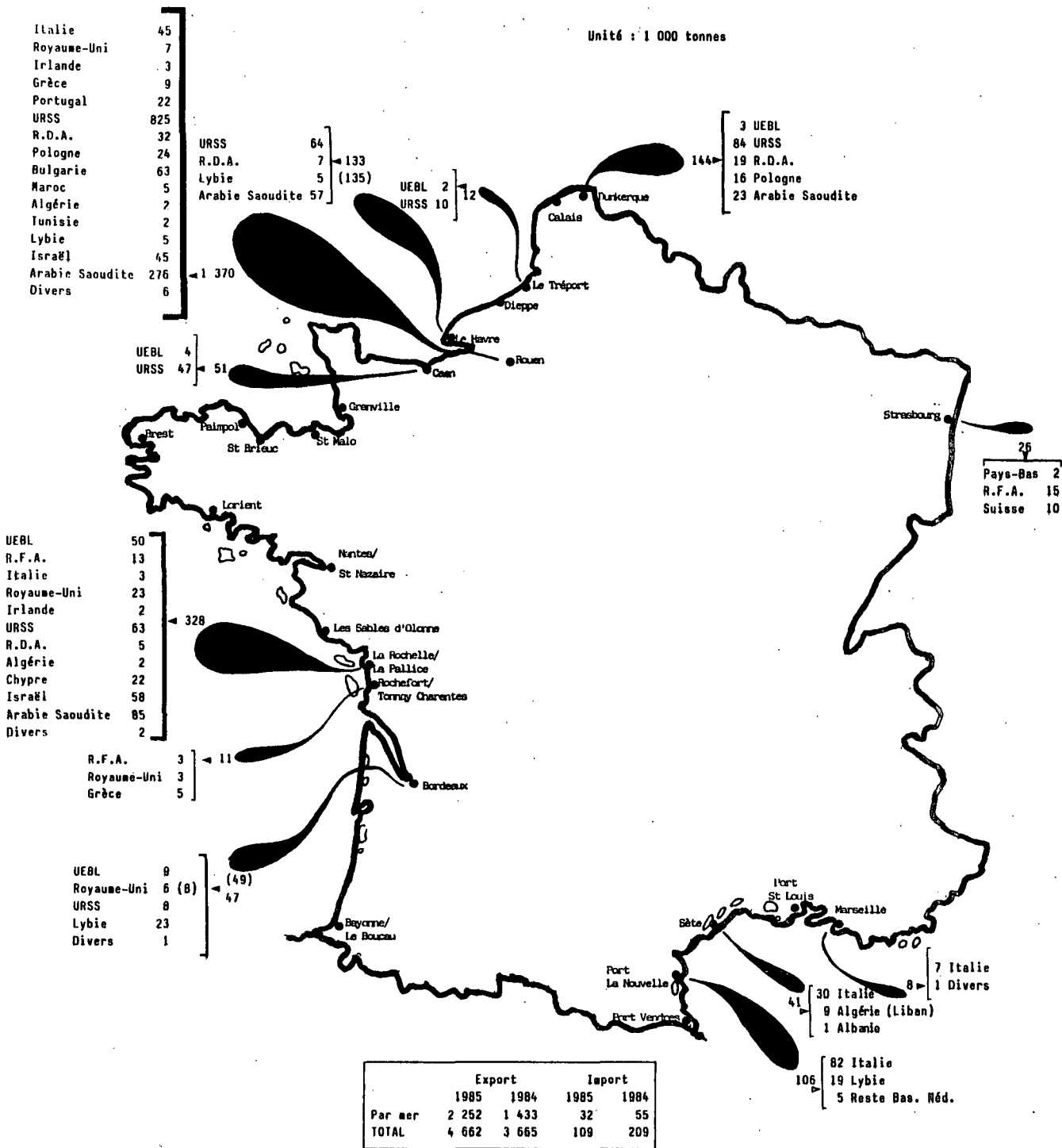
CARTE N° 19 - 1985 - PRINCIPAUX D'ECHANGE DE BLE TENDRE ET DE BLE DUR PAR PORT



Note : - Les pays partenaires indiqués sont les destinations finales ou les origines premières
 - Dans les données fournies par les autorités portuaires on trouve les premières destinations ou les dernières provenances
 - Entre parenthèses : chiffres fournis par certaines autorités portuaires.

Source : SENIUK (A.) d'après Fichier IV25 du Service des Douanes.

CARTE N° 20 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE D'ORGE PAR PORT

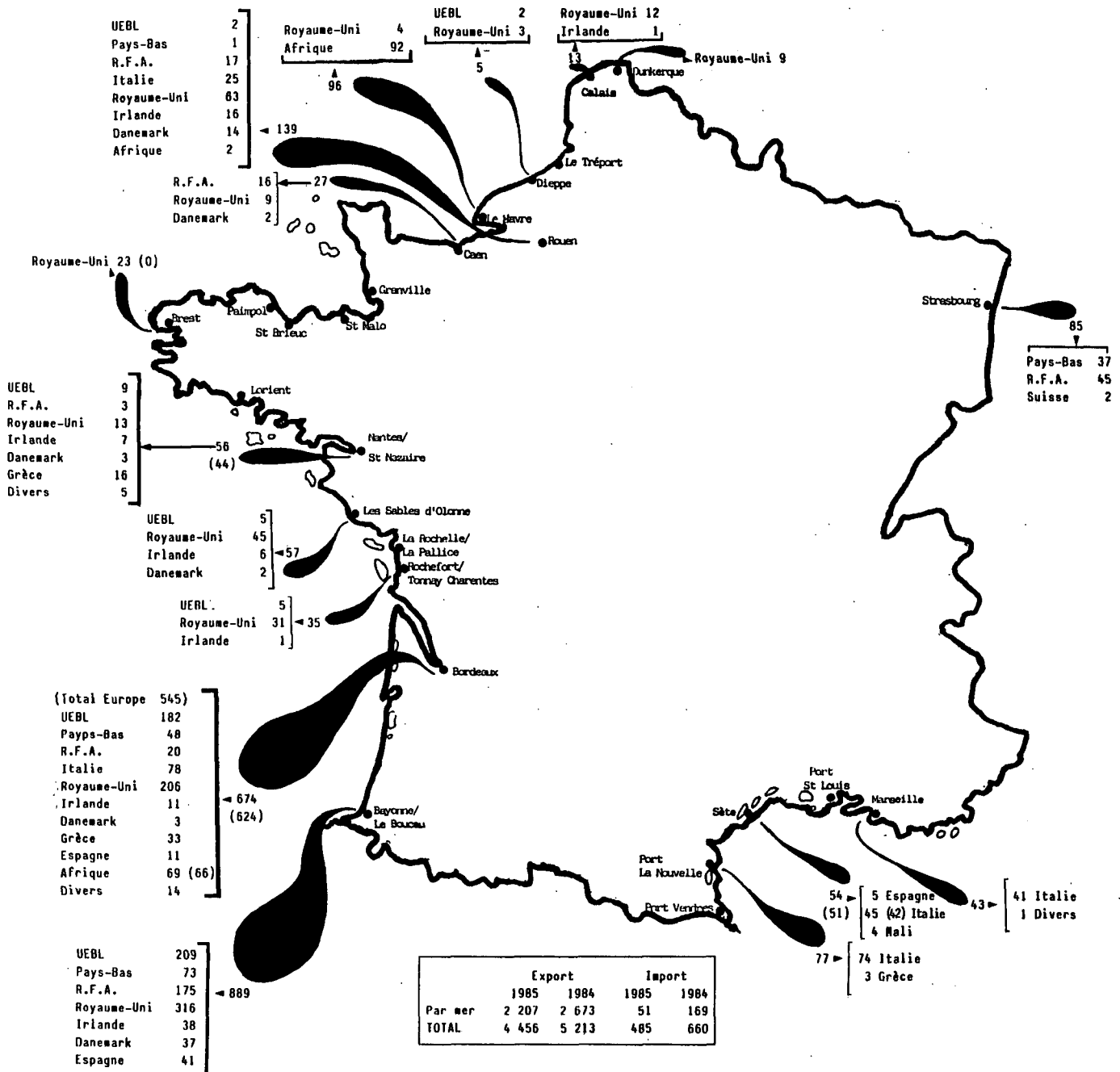


Note : - Les pays partenaires indiqués sont les destinations finales ou les origines premières
 - Dans les données fournies par les autorités portuaires on trouve les premières destinations ou les dernières provenances
 - Entre parenthèses : chiffres fournis par certaines autorités portuaires.

Source : SENIUK (A.) d'après fichier TV25 du Service des Douanes.

CARTE N° 21 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE MAIS PAR PORT

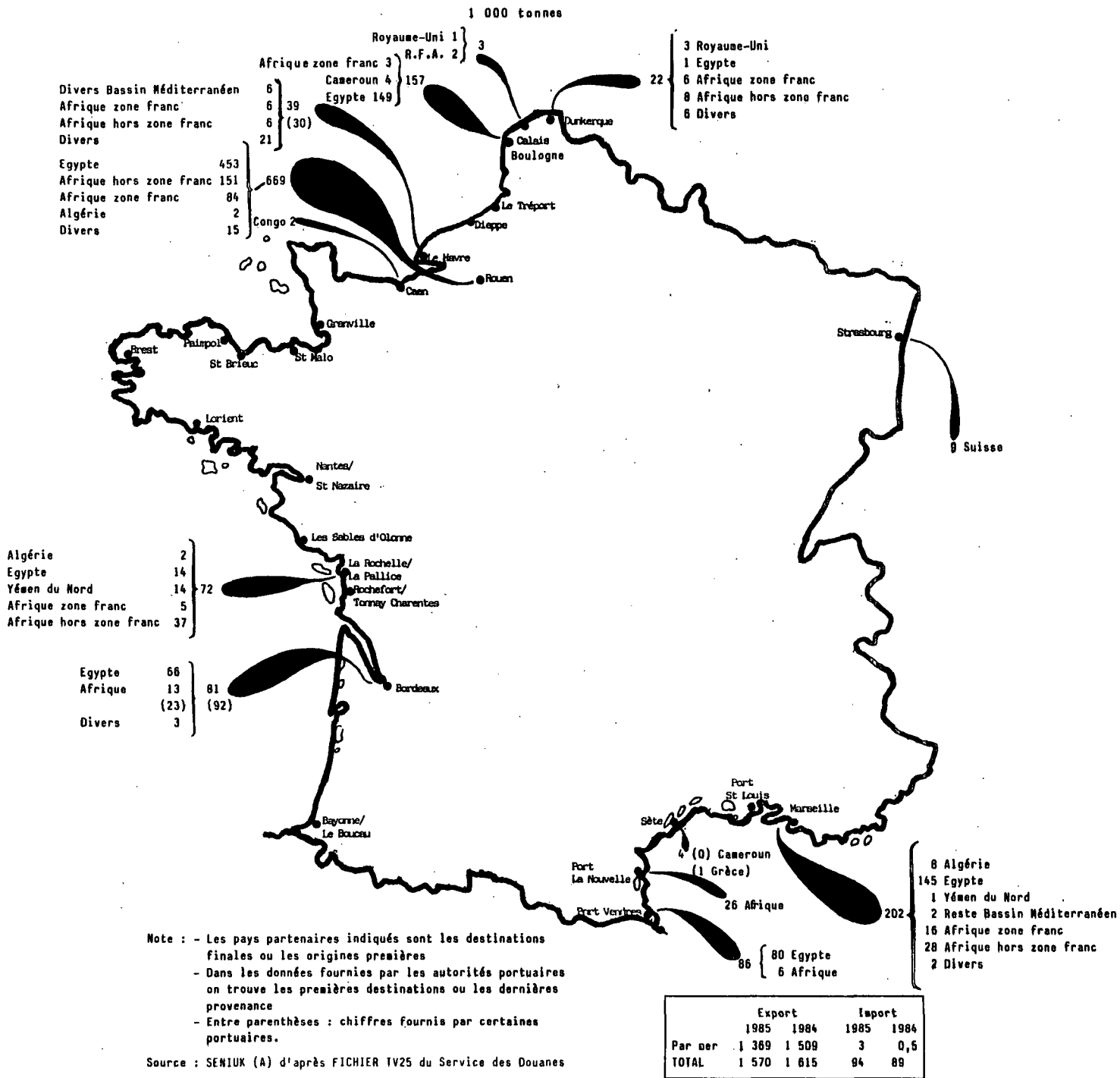
Unité : 1 000 tonnes



Note : - Les pays partenaires indiqués sont les destinations finales ou les origines premières
 - Dans les données fournies par les autorités portuaires on trouve les premières destinations ou les dernières provenances
 - Entre parenthèses : chiffres fournis par certaines autorités portuaires.

Source : SENIUK (A.) d'après fichier TV25 du Service des Douanes.

CARTE N° 22 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE FARINE PAR PORT



I.3. LES COÛTS DE TRANSPORT EN FRANCE ET A L'EXPORTATION.

I.3.1. La crise du fret maritime.

Jusqu'à un passé récent, le transport maritime de marchandises, en lignes régulières, était un marché stable relativement protégé. Le système des "Conférences" organisait la concertation entre les armateurs du monde entier et maintenait un certain ordre quant aux tarifs, aux dessertes, au partage des cargaisons. Ce système concernait surtout le transport sur lignes régulières alors que le transport des céréales s'effectue en "spot" c'est-à-dire au coup par coup. Néanmoins, l'érosion actuelle de l'efficacité de ce système se répercute sur les taux de fret pratiqués dans le commerce des céréales.

Cette érosion, ce bouleversement en quelques années des équilibres antérieurs, tient essentiellement à "la montée récente des flottes des nouveaux pays industrialisés, aux désirs des pays en voie de développement de participer au commerce maritime, à la surcapacité structurelle conjuguée à la stagnation relative des trafics mondiaux en ligne régulière, à la politique expansionniste des pays de l'Est, aux différences de motivation et de coûts de revient des armateurs dans le monde" (1).

Jusqu'à la fin des années 1970, la crise ne semblait pas affecter l'expansion des échanges maritimes. Aussi, la construction navale s'est fortement développée, en particulier au Japon. Par la suite le commerce maritime mondial s'est accru moins vite que prévu, régressant même de 1% en 1985. Cette évolution ne semblait pas affecter le commerce des céréales qui avait été en progression régulière jusqu'en 1985, année où il s'élevait à 207 millions de tonnes contre 169 huit années auparavant. Mais il a commencé à stagner et une étude de l'Ocean Shipping Consultants (2), prévoit que ce commerce va se réduire d'environ 10% d'ici 1990, pour reprendre éventuellement ensuite.

Cette crise se traduit par une très forte concurrence entre les transporteurs, laquelle entraîne une baisse des prix du fret maritime. La principale réaction consiste à baisser la capacité de la flotte maritime mondiale, par un rythme plus faible de construction et l'accélération des démolitions de navires. En 1983, environ 30% de la flotte était en surcapacité soit 190 millions de tonnes tpl (3). Elle n'était plus que de 120 millions de tonnes soit 21% au milieu de l'année 1986.

(1) Cf Mr J. CHARBRERIE, délégué général de la Fédération Française des Transitaire, in Journal de la Marine Marchande du 20/11/1986, page 2808.

(2) Cf Les perspectives du transport par mer de céréales jusqu'à l'an 2 000, in Le Journal de la Marine Marchande du 13/11/1986, pages 2751-2753.

(3) Poids des bateaux plus poids des chargements.

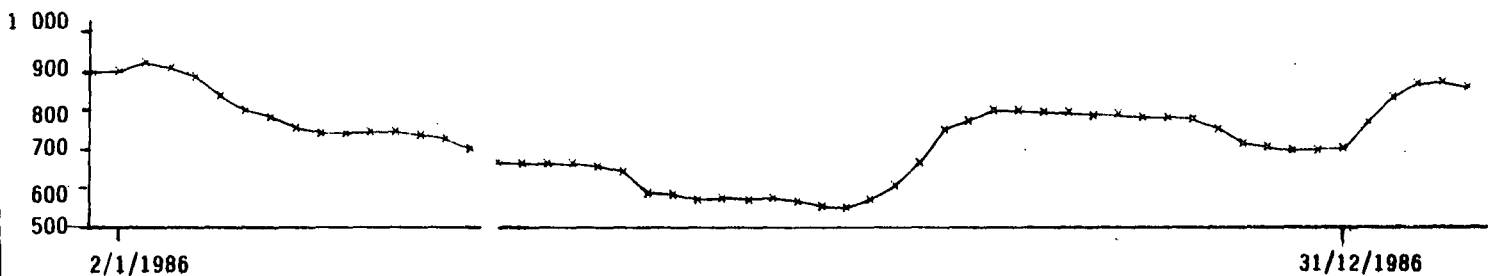
Les démolitions de navires avaient commencé dès 1978 pour la flotte pétrolière, mais elles avaient été compensées par l'augmentation des flottes "sèches", en particulier celles de vraquiers qui concernent le transport des céréales. A partir de 1985, les démolitions de navires ont commencé à toucher cette flotte sèche, en particulier les transporteurs de vrac. En même temps, les commandes de bateaux neufs se sont fortement restreintes en ce qui concerne ce type de bateaux (1).

Mais ces évolutions n'ont pas modifié jusqu'à aujourd'hui la tendance à la détérioration des taux du fret maritime.

Le fret maritime du transport en vrac est observé en particulier à travers un index dit BIFFEX (2), qui panache le fret de plusieurs denrées, panachage attribuant une forte importance aux céréales. Son intérêt est qu'il ne s'agit pas d'un cours en bourse, lequel peut présenter d'importants écarts avec les prix effectivement pratiqués. Cet index est établi à partir des tarifs effectivement pratiqués dans les jours précédents son calcul.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de cet index au cours de l'année 1986 et au début de 1987. A titre de comparaison, il était à 998 le 7/1/1985, à 919 le 10/1/1986, et à 765 le 7/1/1987. Il a remonté quelque peu depuis, se situant à 855 le 6/2/1987.

GRAPHIQUE N° 10 : EVOLUTION DE L'INDEX BIFFEX AU COURS DE L'ANNEE 1986.



Source : Le Journal de la Marine Marchande.

(1) Cf Le Journal de la Marine Marchande du 15/1/87, page 108.

(2) Baltic International Freight Futures Exchange (BIFFEX). Cf. Henri LAGUES "Le marché à terme des frets maritimes", in Jacques BERENGER et Claude GIVRY : Transport Maritime et Logistique des Matières Premières, Economica 1986, pp 139 à 154.

I.3.2. Le cas d'une exportation vers l'Egypte.

Pour analyser l'importance du coût du transport dans la formation du prix des céréales, nous avons tenté de recomposer ce coût à partir de données réelles. Les données sur le transport en France sont fournies par les organisations participantes. Pour le transport international, nous avons interviewé un affrèteur.

L'Egypte étant l'un des principaux clients de la France, nous avons cherché à connaître le coût de l'exportation de blé vers le port d'Alexandrie. Le bassin parisien (régions Bourgogne, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Centre, Picardie), étant la principale région exportatrice, nous avons retenu un blé partant de cette région. Les exportations de cette région partant pour l'essentiel par le port de Rouen, nous avons retenu ce port. Mais, même si nous ne disposons pas de coûts de transport depuis le Bassin Parisien vers les ports de la Méditerranée dans la période considérée, nous avons retenu aussi le port de Sète en raison de notre intérêt pour la Méditerranée. nous avons d'ailleurs vu que les ports de la Méditerranée (Port-la-Nouvelle, Port-Vendres, Sète) participent ou ont participé (Marseille) au commerce des céréales. Il suffirait de peu de choses, ainsi que nous le verrons ici, pour que du trafic transite de manière plus importante par ces ports.

Nous commencerons par le coût du transport par mer pour lequel nous avons obtenu, pour une date donnée (troisième semaine de janvier 1987), des éléments très complets. Nous verrons ensuite, à partir des éléments dont nous disposons pour le transport en France, dans quelle fourchette de prix se situe l'écart entre différents ports.

I.3.2.1. Le coût de transport par mer de Rouen ou Sète jusqu'à Alexandrie.

Dans le transport des grains, l'exportateur (grainier) s'adresse à des courtiers, lesquels se tournent vers les armateurs (affrèteurs) pour trouver un navire disponible. Ce commerce s'effectue essentiellement en "spot" (par contrat au coup par coup), et non pas par contrat pour plusieurs voyages au cours d'une année. Les contrats utilisés sont généralement la Charte Partie. Chacun des points de cette Charte peut faire l'objet d'une négociation. Par exemple, le fret bouge de jour en jour ainsi que nous l'avons vu. Aussi, ce qui est indiqué ci-dessous ne fait que donner une idée à un moment donné. Les coûts étant très variables selon la taille des bateaux, nous avons raisonné sur les coûts pour un bateau de 6 000 tonnes et pour un bateau de 20 000 tonnes.

a) Prix de la marchandise et chargement sur le bateau.

L'affrèteur ne connaît pas le prix de la marchandise, ni le coût de son chargement sur le bateau. Supposons un blé vendu 1000 francs la tonne. Le coût du chargement sera de 6 millions de francs pour un bateau de 6 000 tonnes et de 20 millions pour un bateau de 20 000 tonnes.

Les coûts de chargement sur bateau tournent autour de 30 à 35 francs la tonne (un peu plus cher semble-t-il à Rouen qu'à Sète. Mais supposons 32 francs en moyenne. Cela nous fait une cargaison livrée sur le bateau à 6 192 000 francs dans le premier cas, et à 20 640 000 francs dans le second.

b) Taxes et coûts d'escale (pilotage, remorquage, frais de ports) au port de chargement.

A Rouen, ces coûts sont actuellement d'environ 60 000 F. pour un bateau de 6000 t. (il faut environ 1,5 jour), et d'environ 150 000 F. pour un bateau de 20 000 t. A Sète, ces coûts sont un peu plus faibles ; environ 50 000 F. pour le premier cas, et environ 125 000 F dans le second.

c) Coûts du voyage jusqu'à Alexandrie.

Il faut environ 8 à 10 jours de voyage (supposons 9 jours) depuis Rouen, et environ 5 jours depuis Sète.

Le coût comprend d'une part les coûts du navire (amortissement, frais d'équipage). Ils changent très peu entre les deux navires ici considérés. Ils peuvent être estimés entre 2 500 et 3 000 dollars par jour (ils peuvent être abaissés autour de 2 000 dollars sur un navire n'étant pas couvert par la législation française). Soit, avec un dollar à six francs, 15 à 18 000 f. par jour. En supposant 15 000 F/jour pour le petit bateau et 18 000 F. pour l'autre, cela nous donne :

- depuis Rouen, 135 000 francs pour un navire de 6 000 t. et 162 000 F. pour un navire de 20 000 t.

- depuis Sète, 75 000 F. pour un navire de 6 000 t. et 90 000 t. pour un navire de 20 000 t.

Le coût comprend d'autre part les frais de soute, c'est-à-dire le carburant (fuel lourd), dont les cours varient en fonction du prix en dollars et du cours du dollars. Ils peuvent passer rapidement du simple au double. Ils varient aussi en fonction de la consommation du navire, laquelle dépend des performances de son moteur et de l'état de la mer. En janvier 1987, on pouvait tabler sur des frais tournant autour de 10 à 15 000 F. par jour de mer (retenons le chiffre de 12 500 F.) pour un navire de 6 000 t. et de 30 000 F. pour l'autre bateau. Ce qui nous fait :

- depuis Rouen, 112 500 F. pour un navire de 6 000 t. et 270 000 F. pour un navire de 20 000 t.

- depuis Sète, 62 500 F. pour un bateau de 6 000 t. et 150 000 F pour un bateau de 20 000 t.

d) Frais de port à l'arrivée.

Ils sont variables selon les ports. Alexandrie est considéré comme un port cher (presqu'autant que des ports des Etats-Unis) alors que Chypre par exemple est très bon marché. Il faut compter à Alexandrie : 100 000 F. pour un bateau de 6 000 t. et 200 000 F. pour un bateau de 20 000 t.

e) Récapitulatif.

En plus des 1 032 F. la tonne pour le prix de la marchandise et des frais de chargement, le coût du transport maritime est de :

Rouen pour un bateau de 6 000 tonnes : 453 500 F. / 6 000 t. = 76 F./t.

Rouen pour un bateau de 20 000 tonnes : 782 000 F. / 20 000 t. = 39 F./t.

Sète pour un bateau de 6 000 tonnes : 287 500 F. / 6 000 t. = 48 F./t.

Sète pour un bateau de 20 000 tonnes : 565 000 F. / 20 000 t. = 28 F./t.

Cette analyse des coûts fait apparaître l'avantage d'exporter par gros tonnages, et plutôt par des ports de la Méditerranée. Pourtant, l'exportation par les ports de la Méditerranée (1), a tendu à se réduire au cours des dernières années, ce qui s'explique par les différences de coûts de transport depuis les régions de production.

I.3.2.2. Les coûts de transport des régions productrices vers les ports.

Dans les quatre hypothèses examinées ci-dessus, l'écart maximum calculé est de 76 - 28 = 48 F. la tonne entre le coût de transport par mer le plus élevé et le coût le plus bas. Or les écarts intérieurs à la France peuvent être beaucoup plus élevés.

Ces écarts tiennent moins qu'autrefois au mode de transport utilisé. Autrefois, le transport intérieur par voie d'eau était nettement moins cher que le transport par fer, lui-même moins cher que le transport par route. Ces écarts peuvent continuer à exister en ce qui concerne les longues distances. Mais sur des distances de quelques centaines de kilomètres, les coûts

TABLEAU Modes d'acheminement pré-portuaire des céréales exportées en 1985/86. En pourcentage des exportations du port. (*) Source : ONIC.

	<u>Dunkerque</u>	<u>Le Tréport</u>	<u>Dieppe</u>	<u>Le Havre</u>	<u>Rouen</u>	<u>Caen</u>	<u>Rocheport</u>
Fer	7	1	3	65	29	0	0
Eau	38	0	0	15	27	0	0
Route	55	99	97	20	44	100	100
	<u>Tonnay</u>	<u>La Pallice</u>	<u>Bordeaux Bassens</u>	<u>Bordeaux Blayes</u>	<u>Bayonne</u>	<u>Port la Nouvelle</u>	<u>Sète</u>
Fer	0	17	18	10	20	48	65
Eau	0	0	10	6	0	0	20
Route	100	83	72	84	80	52	15

(*) Pas de données pour Nantes, Saint-Nazaire et Les Sables d'Olonne.

CARTE N° 23 - 1985 - PRIX DE TRANSPORT DES CEREALES - DECEMBRE 1986
(REGIONS ONIC)*

Unité : francs la tonne



* Il s'agit de prix effectivement pratiqués. Il s'entendent céréales sorties silo de départ à l'entrée du silo d'arrivée ou sur le quai de chargement sur les bateaux.
Entre parenthèses : quantités sur lesquelles ont porté ces tarifs.

Source : ONIC.

sont généralement très voisins. Ceci dit, un port ayant accès aux trois modes internes d'approvisionnement (route, fer, voie d'eau), est particulièrement bien placé pour capter les céréales de son hinterland. Le tableau ci-dessus montre que c'est le cas des ports de Rouen, du Havre, de Dunkerque, de Bordeaux, de Sète.

La carte N° 23 ci-contre visualise quelques coûts de transport sur des opérations effectives au cours du mois de décembre 1986. Les coûts sont aujourd'hui souvent identiques quelque soit le mode transport concerné, qu'il s'agisse du fer, de la route ou de la voie d'eau. Mais nous voyons que ces coûts peuvent fortement différer selon les tonnages concernés. Un gros tonnage (10 000 t.) peut faire l'objet d'un train complet plus économique. Ainsi, une expédition de 675 tonnes depuis Valenciennes vers Dunkerque coûte plus cher à la tonne (61 F. contre 49) qu'une expédition de 10 000 t. depuis Languevoisin, pourtant beaucoup plus éloigné.

Mais quels que soient les tonnages, les coûts augmentent avec la distance pour atteindre assez vite des écarts sensibles. Un chargement depuis Deville vers Rouen situé à proximité ne revenait qu'à 13 F. la tonne alors qu'il revenait à 109 F. depuis Nogent/Seine situé à 200 kms. Ainsi, seules les régions situées au sud-est du Bassin Parisien, c'est-à-dire au sud de Dijon, peuvent hésiter entre une exportation vers Rouen ou vers Sète ou Marseille.

I.4. EVOLUTION DU COURS DES CEREALES.

Les cours présentés sous la forme graphique ci-après (évolution de janvier 1982 à décembre 1986) sont issus de la chronique céréalière de la Dépêche Commerciale et Agricole. Ils sont traités par la Division Etudes et Prévisions Economiques d'UNIGRAINS. Il est important de noter que tous les prix sont en francs constants de 1986 (déflatés par l'indice général des prix source INSEE).

Les prix de marché départ Eure et Loir correspondent à une marchandise aux normes, disponible sortie organismes stockeurs. Selon qu'il s'agit du marché international ou du marché intérieur on raisonne en majorations mensuelles incluses (*), ou prix en base début de campagne (1er juillet depuis 1986, 1er août auparavant).

I.4.1. Evolution comparée des cours nationaux et des cours mondiaux

Le graphique N° 11 reprend l'évolution du prix du blé départ Eure et Loir et de son "homologue" américain rendu à Rotterdam.

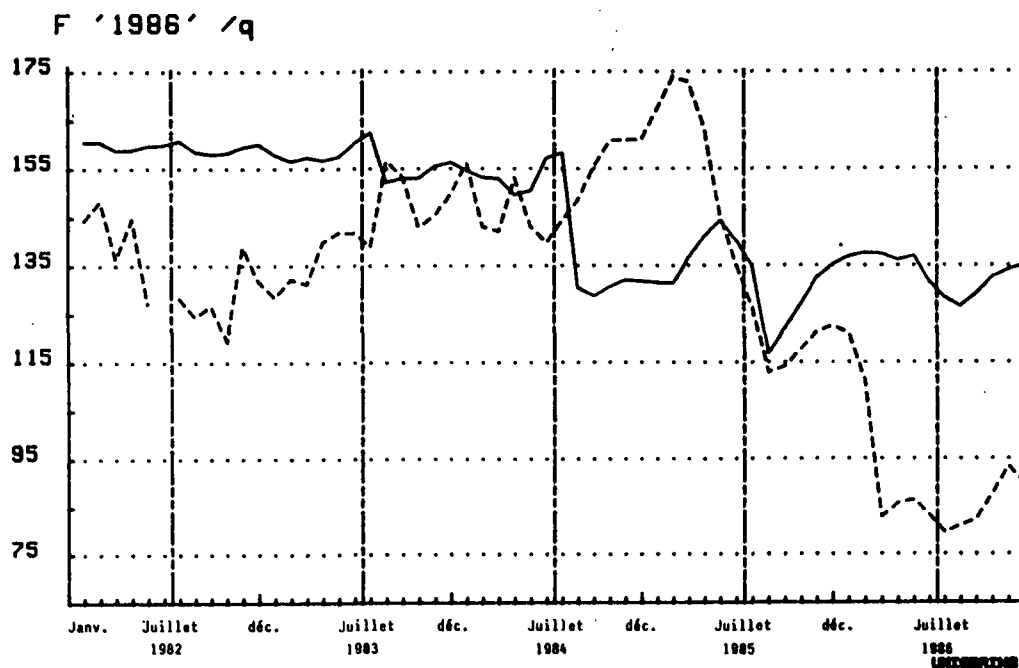
Sur l'ensemble de la période 1982/86, on note une baisse tendancielle du prix de 6 francs au quintal par an pour le départ Eure et Loir. Pendant cette période, les cours du SRW américain ont progressé jusqu'en février 1985 (ce qui correspond à la période de hausse du dollar des Etats-Unis), puis se sont fortement déprimés sous l'effet de deux facteurs : la baisse de la monnaie américaine et la volonté américaine de faire baisser les cours mondiaux des céréales (programme BICEP notamment qui consiste à associer à une vente un don de marchandises pouvant correspondre à 25 à 30% du volume de la vente).

L'écart entre le prix du blé européen et le cours mondial du blé est compensé par le niveau des restitutions octroyées par la Communauté aux exportateurs européens. On notera que cet écart s'est fortement accru en 1986.

Les commentaires ci-dessus s'appliquent également au graphique N° 12 qui concerne l'évolution des prix du maïs.

(*) La majoration mensuelle correspond à la rémunération du coût du stockage pendant toute la période écoulée depuis le début de la campagne : 1,5 franc du quintal par mois à partir du 1er août pour la campagne 1986/87.

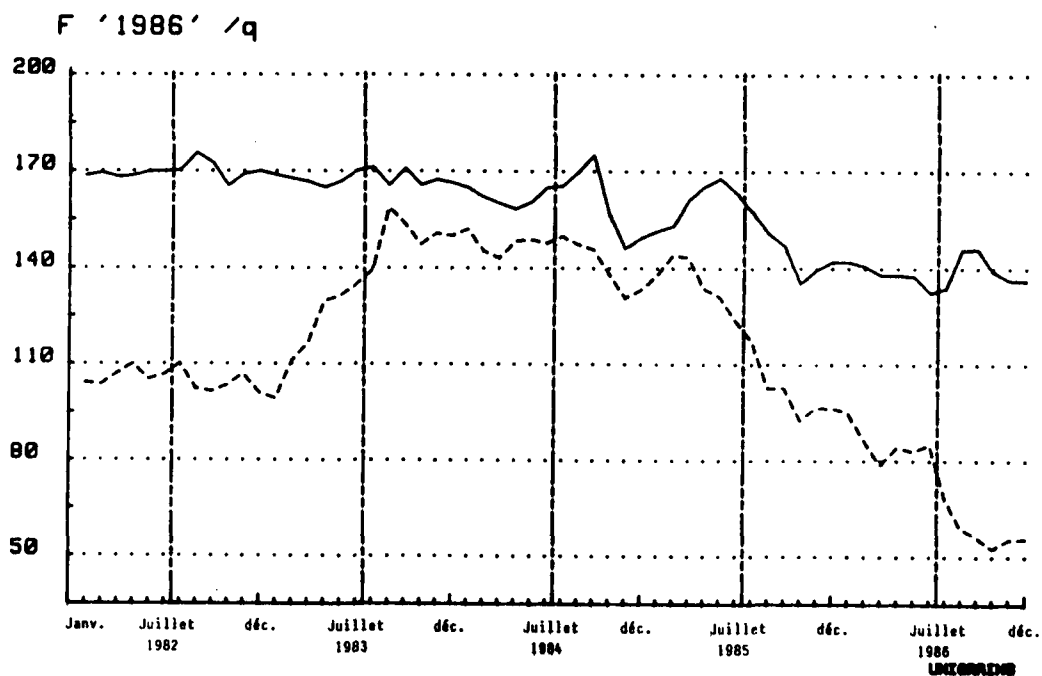
GRAPHIQUE N° 11 - PRIX DU BLE TENDRE



Légende

- E&L m.m. = prix du blé panifiable départ Eure et Loir, majorations mensuelles incluses
- - - SRW Caf R= prix du blé Soft Red Winter Caf Rotterdam.

GRAPHIQUE N° 12 - PRIX DU MAIS



Légende

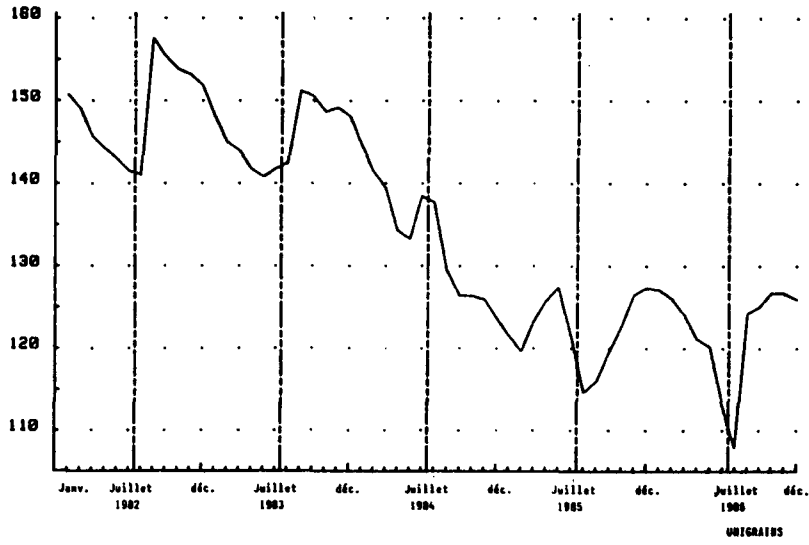
- E&L m.m. = prix du maïs départ Eure et Loir, majorations mensuelles incluses
- - - YC3 Caf R= prix du maïs Yellow Corn 3 Caf Rotterdam.

I.4.2. Evolution des cours mondiaux.

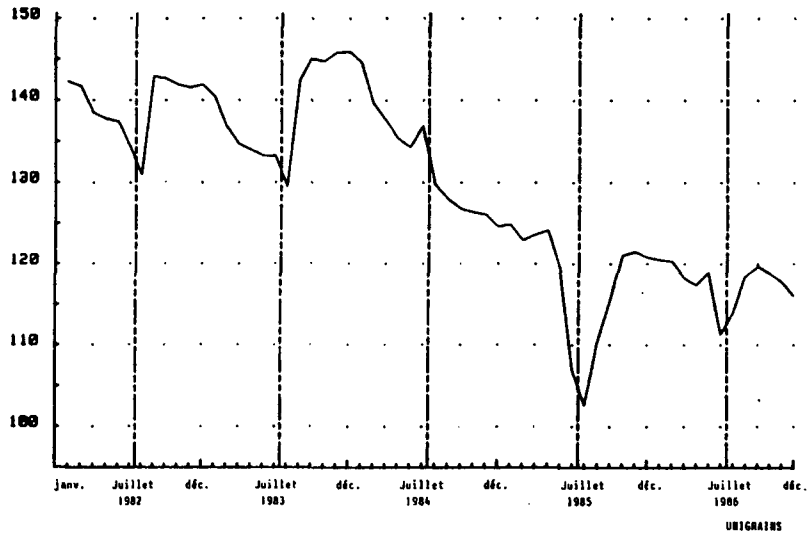
Les cours correspondent à des cotations début de campagne. Les prix du blé (graphique N° 13) ont commencé à baisser en 1983, et la récolte record de 1984 (+ 30% par rapport à celle de 1983) a accéléré le phénomène. Seuls les flux relativement importants à l'exportation (notamment les achats soviétiques) ont permis aux cours de se maintenir pendant la première partie des campagnes de commercialisation 1985/86 et 1986/87. Pour les orges (graphique N° 14) les évolutions sont semblables à celles du blé, mais les phénomènes sont souvent plus accentués.

Le cas du maïs (graphique N° 15) est particulièrement intéressant dans la mesure où les cours suivent en général ceux du blé (le maïs ayant une valeur énergétique plus élevée que le blé, son prix est normalement supérieur), mais depuis 1985, deux éléments importants ont perturbé cette règle : la récolte record de maïs de 1985 a créé une abondance qui a poussé les cours à la baisse. Et depuis juillet 1986, les accords CEE-USA ont complètement bouleversé le marché européen et entraîné les cours à la baisse (accord provisoire de juillet 1986, durée 6 mois pour une importation communautaire de 1,4 millions de tonnes de maïs, et accord de janvier 1987 d'une durée de quatre ans pour une importation communautaire de 2,4 millions de tonnes).

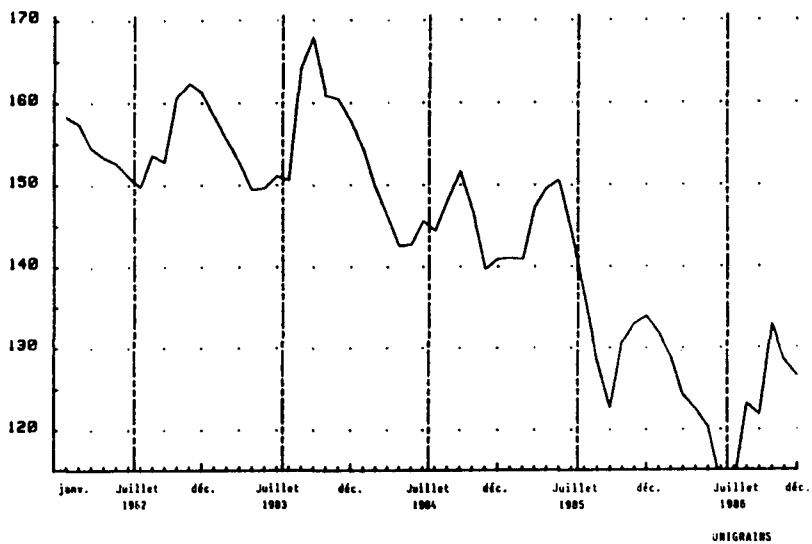
GRAPHIQUE N° 13 - PRIX DU BLE - DEPART EURE ET LOIR (base juillet)
F '1986' /q



GRAPHIQUE N° 14 - PRIX DE L'ORGE - DEPART EURE ET LOIR (base juillet)
F '1986' /q



GRAPHIQUE N° 15 - PRIX DU MAIS - DEPART EURE ET LOIR (base juillet)
F '1986' /q



I.5. L'EXPORTATION ET LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE.

Le développement des exportations a entraîné une modification des infrastructures internes, en particulier celles de transport et de stockage. Nous présentons ici une analyse des infrastructures de stockage, en mettant l'accent sur le stockage à l'exportation. Nous nous appuyons sur les données de l'ONIC qui édite par ailleurs deux fois par an, une publication sur "l'évolution des capacités de stockage".

I.5.1. Les diverses catégories de stockage.

Le stockage français de céréales se répartit en quatre catégories :

a) le stockage à la ferme : il concerne l'auto-consommation et l'étalement des livraisons,

b) la stockage de collecte ou stockage primaire : il est monopolisé par les organismes agréés pour la collecte. En août 1986 les coopératives représentent 73 % de ces collecteurs, les négociants 22 %, les ouvrages collectifs 4 %,

c) le stockage chez les utilisateurs : stock outil et garantie d'approvisionnement. Il se répartit entre les meuniers (47 % de la capacité de stockage utilisateur), les fabricants d'aliment du bétail (34 %), la malterie (15 %) et enfin la semoulerie et la maïserie (4 %). Il est surtout situé dans les zones de consommation : relativement diffus pour la meunerie, sa répartition est très inégale pour les fabricants d'aliments du bétail (surtout localisés en Bretagne, puis dans le Nord, le Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes, les Pays de Loire et la Haute-Normandie).

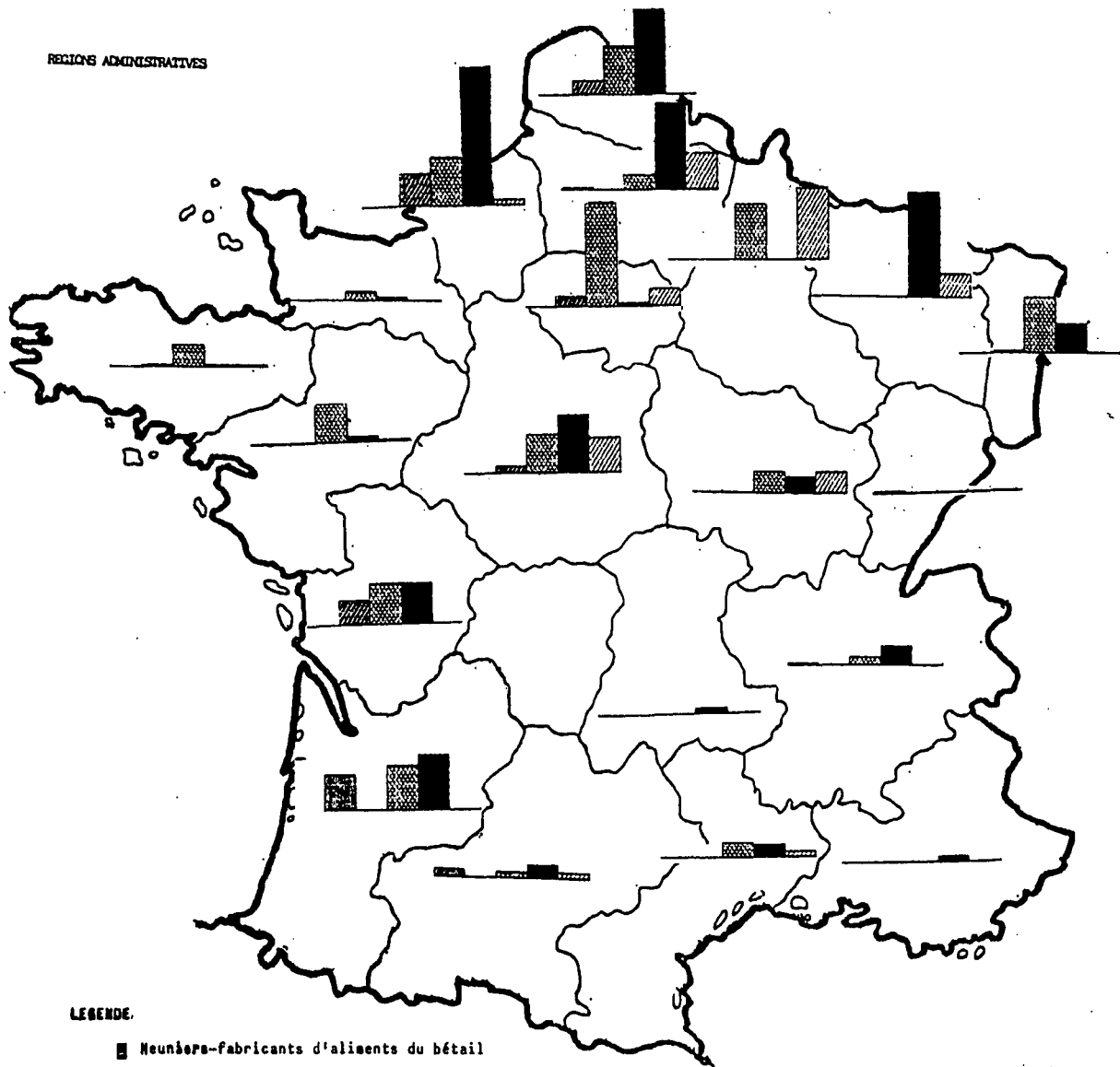
d) le stockage secondaire. Les installations de stockage secondaire peuvent parfois servir pour le stockage supplémentaire à la collecte en cas de récolte abondante comme en 1984/85. Mais, en règle générale, elles concernent les activités situées en aval de la collecte : stockage pour l'utilisation intérieure, stocks de report (notamment intervention), stockage de transit pour l'exportation qui nous intéresse ici plus précisément.

I.5.2. Le stockage secondaire.

I.5.2.1. Répartition géographique (voir carte N° 24)

Le stockage secondaire est surtout localisé dans les régions de production et dans les grands pôles d'exportation.

CARTE N° 24 - AOUT 1985 - CAPACITE REGIONALE DE STOCKAGE SECONDAIRE DES CEREALES PAR CATEGORIE DE STOCKEUR (Régions administratives)



Source : SENIUK (A.) d'après données ONIC

On distingue trois types de stockage secondaire en fonction de la voie d'accès principale : intérieur (fer, route), fluvial et maritime. Le volume total de ce stockage s'est régulièrement accru ces dernières années, en même temps que la part relative de chaque type évoluait légèrement : en 1982 le stockage intérieur représentait 41 % du total, le fluvial 34 % et le maritime 24 % ; en 1986, les proportions sont respectivement de 39, 38 et 23 %. Ces chiffres sont certainement à rapprocher de la bonne tenue des exportations par voie d'eau en 1985, alors que le fer voit sa part diminuer.

Le stockage secondaire en zones portuaires (tous types de stockage - carte N° 25). Nous avons inclus les ports fluviaux de Strasbourg et de Metz qui exportent vers la CEE. L'ensemble de ce stockage en zones portuaires représente 30 % du stockage secondaire français soit plus de 2 millions de tonnes. Rouen en détient 35 %, Bordeaux 16 %, La Pallice 8 %.

I.5.2.2. Répartition du stockage en zones portuaires selon les utilisateurs.

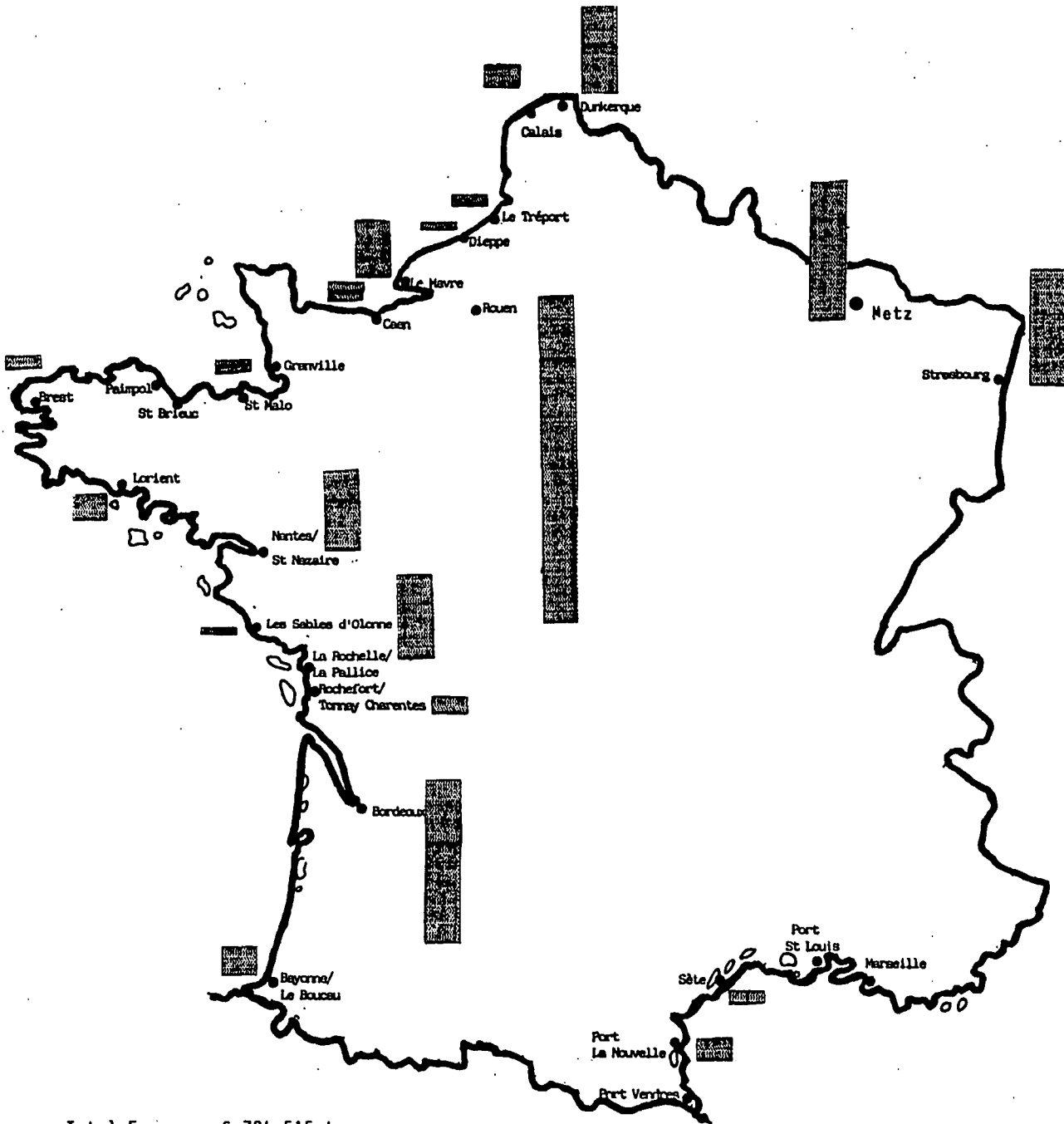
La classification de l'ONIC répartit les utilisateurs selon les catégories suivantes :

- des meuniers ou fabricants d'aliments du bétail utilisant une partie de leurs installations pour des activités de report ou de transit sous contrat (3% du total des installations),
- des négociants (6%),
- des coopératives (15%),
- une catégorie "en commun" comprenant principalement des unions de coopératives, des SICA (groupements de producteurs), plus rarement des unions de négociants, de stockeurs privés ou de plusieurs types d'utilisateurs (41%),
- une catégorie "autres" comprenant principalement des stockeurs privés, quelques entrepôts publics ou des installations de ports autonomes (35%).

Un traitement spécifique effectué par le service de l'ONIC nous permet de faire apparaître sur la carte N° 26 la place plus spécifique de chaque type d'opérateur : entrepôts publics et ports autonomes, négociants privés, coopératives, SICA et unions de coopératives, stockeurs privés, divers. (cf également les tableaux annexes N° 32 et 33).

On constate ainsi que les coopératives, très présentes dans les zones de production, sont surtout présentes dans les zones portuaires par l'intermédiaire des unions de coopératives et des SICA (au total environ 50% des capacités de stockage en zones portuaires). Pour leur part, les négociants et les stockeurs privés possèdent environ 40% des installations.

CARTE N° 25 - AOUT 1986 - STOCKAGE SECONDAIRE DANS LES ZONES PORTUAIRES

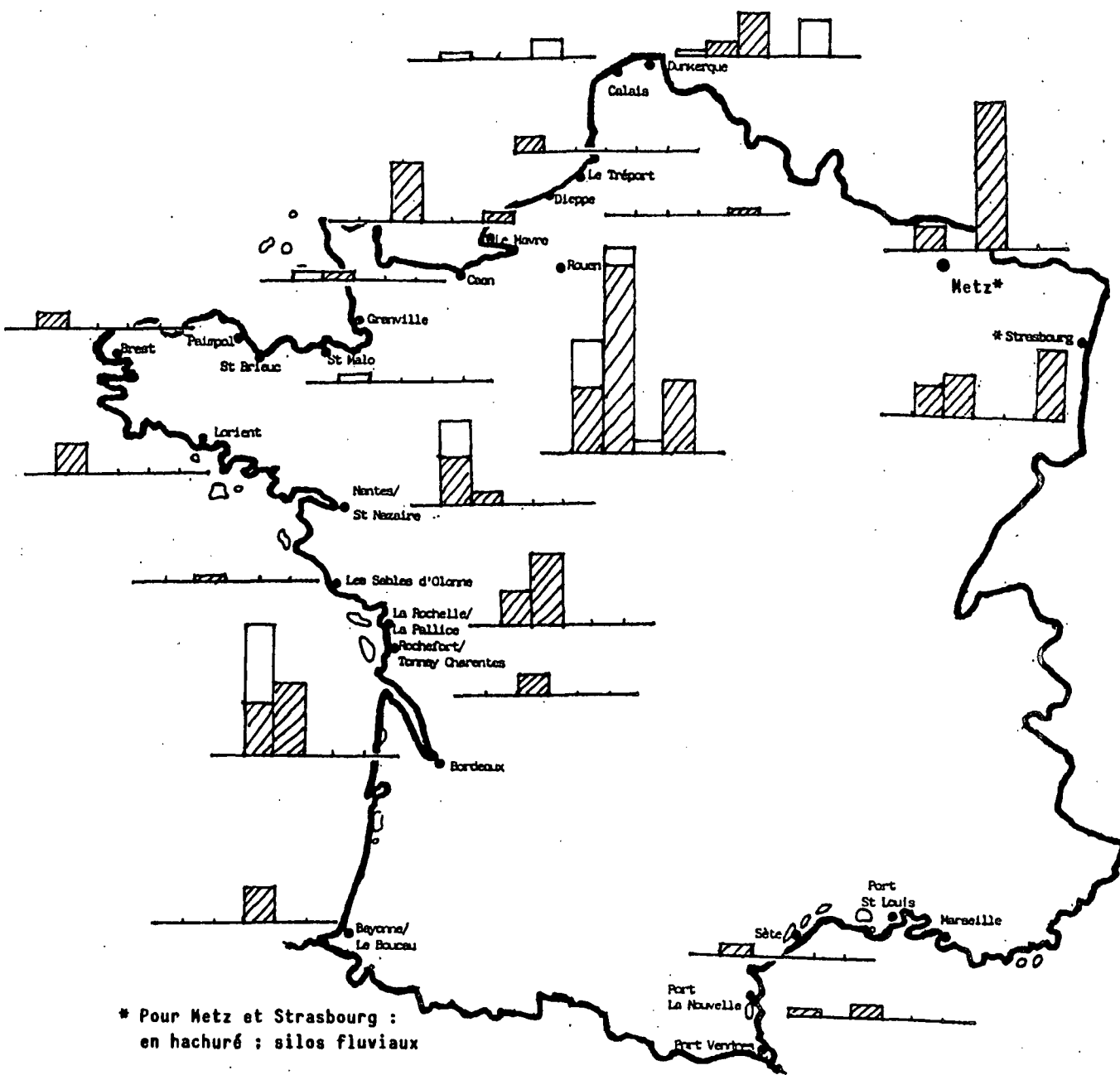


Total France : 6 724 515 tonnes
Total ports : 2 524 900 tonnes

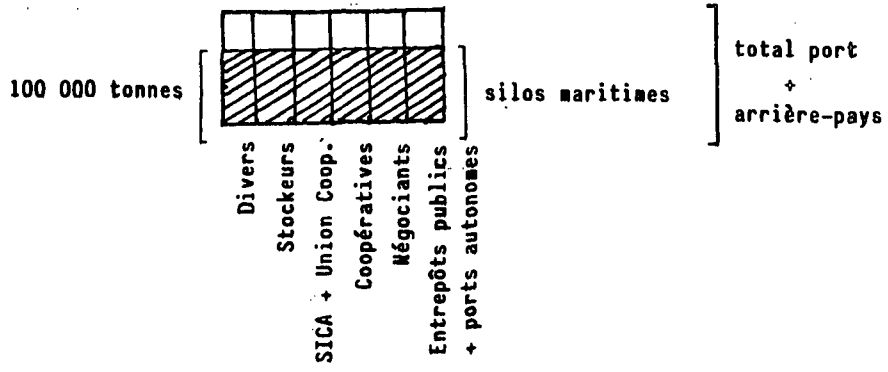
(1) Sont répertoriées les capacités de stockage maritimes, fluviales ou intérieures, situées dans les zones portuaires ou très proches de celles-ci.

CARTE N° 26 - AOUT 1986 - STOCKAGE SECONDAIRE DES CEREALES PAR PORT ET PAR CATEGORIE

Capacités supérieurs à 10 000 tonnes



* Pour Metz et Strasbourg :
en hachuré : silos fluviaux



PARTIE N° II

LES OLEOPROTEAGINEUX

Nous présentons ici une analyse assez succincte du marché des oléoprotéagineux, laquelle se veut complémentaire des rapports annuellement publiés par plusieurs organismes (1). Après une analyse des bilans de la CEE et de la France, nous présenterons quelques traitements similaires à ceux effectués pour les céréales :

- des cartes sur les modes de transport à l'importation et à l'exportation
- une indication des coûts de transport intra-européens
- des cartes montrant les principales origines et destinations des graines et des tourteaux oléagineux.

Chaque carte ou tableau est accompagné d'un bref commentaire.

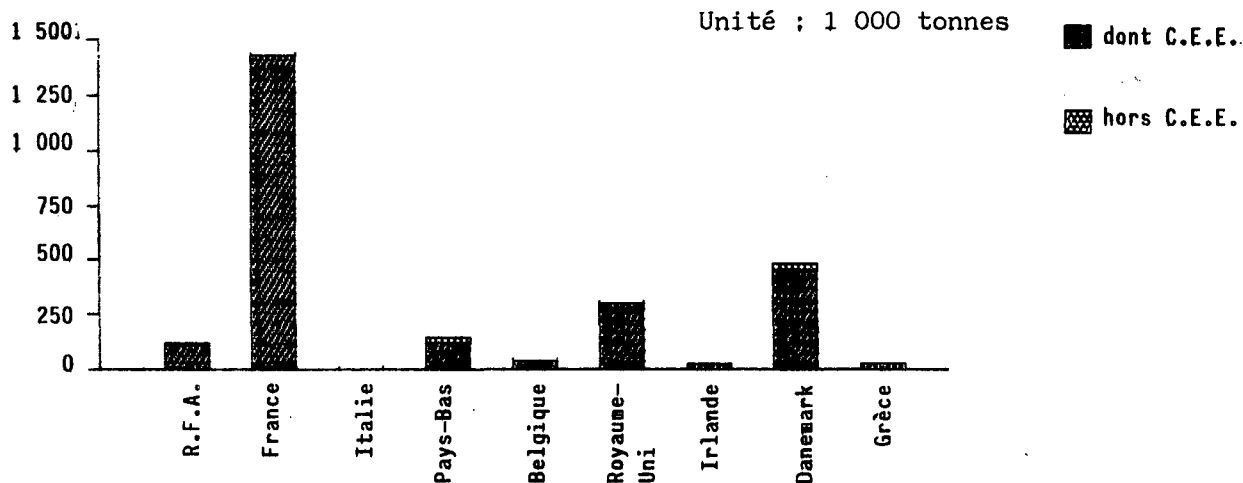
(1) - Rapports annuels sur les graines oléo-protéagineuses communautaires, par la Société Interprofessionnelle des Oléagineux, Protéagineux et Cultures Textiles (SIDO) ;

- Rapports annuels du Syndicat Général des Fabricants d'Huile et de Tourteaux de France ;

- Rapports annuels "Tourteaux et Autres Matières Riches en Protéines" élaborés en commun par la Société Charles Robert, l'INRA et la SIDO.

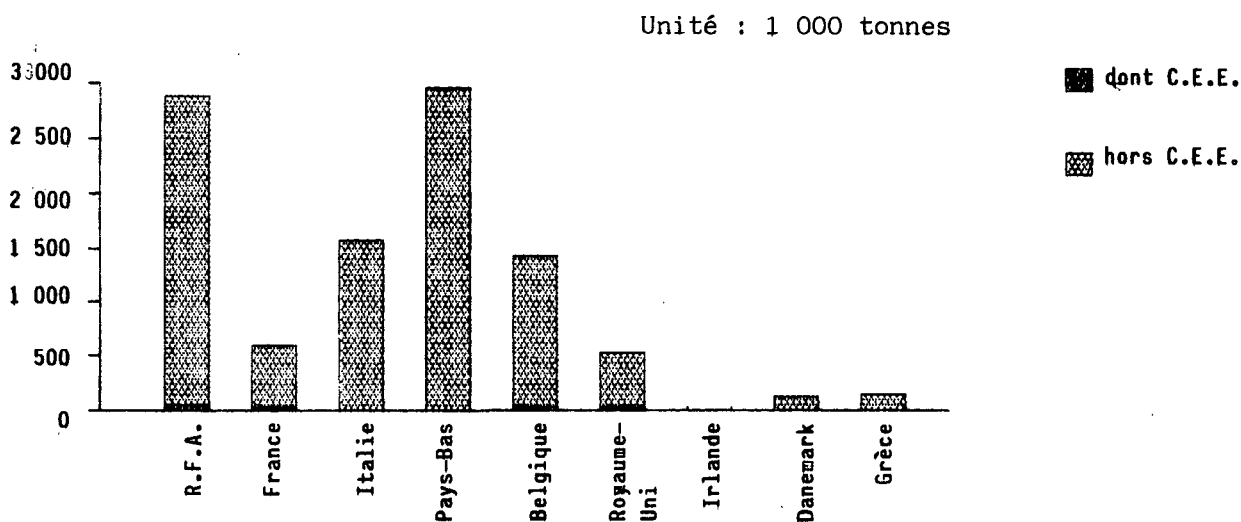
GRAPHIQUE N° 16 - 1985 - EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE GRAINES OLEAGINEUSES

Y compris les échanges entre pays de la C.E.E.



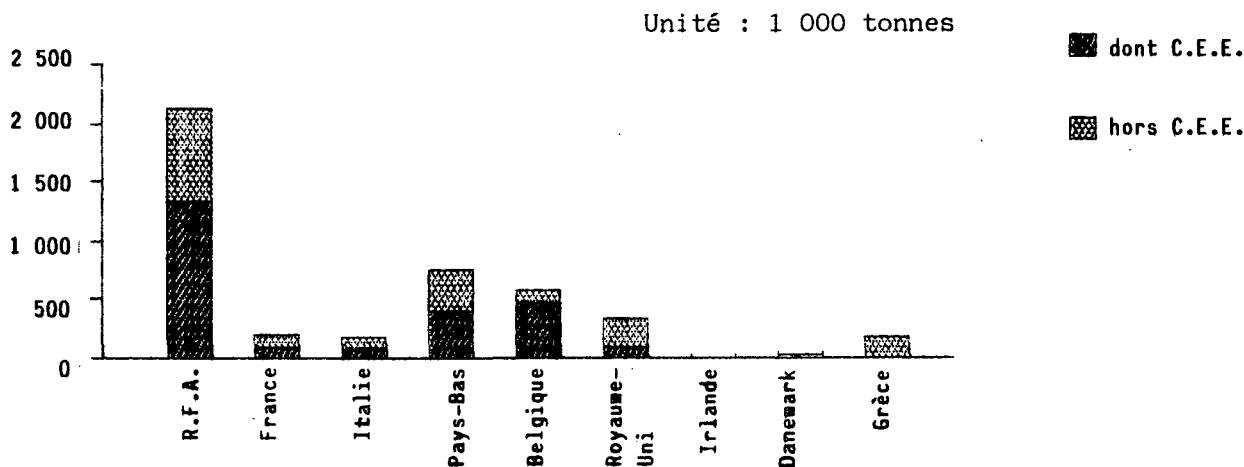
GRAPHIQUE N° 17 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE FEVES DE SOJA

Y compris les échanges entre pays de la C.E.E.



GRAPHIQUE N° 18 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES D'AUTRES GRAINES OLEAGINEUSES

Y compris les échanges entre pays de la C.E.E.



II.1. BILAN CEE

Bien que la consommation de graines à protéines (pois et féverolle) et de divers autres produits ait tendance à se développer, l'essentiel de l'utilisation de matières riches en protéines est encore constitué par les tourteaux. Nous nous centrons ici sur ces produits. Après un notable fléchissement de leur consommation en 1984, (du notamment aux effets des quotas laitiers), celle-ci a dépassé en 1985 son niveau de 1983. Les tourteaux importés ou issus de graines importées représentent 85% de la consommation totale (25,7 millions de tonnes). La CEE reste le premier importateur mondial de graines et de tourteaux oléagineux.

II.1.1. Graines oléagineuses

Les exportations hors CEE de graines oléagineuses produites dans la Communauté sont négligeables (graphique N° 16 et annexe N° 36). Les échanges de ces produits concernent surtout les importations et les échanges intra-communautaires.

Les fèves de soja constituent 90% des importations hors CEE de graines oléagineuses. Elles sont essentiellement triturées dans le pays d'importation et donnent donc lieu à très peu de commerce intra-communautaire.

Les plus gros importateurs (graphiques 17 et 18) sont les Pays-Bas et la RFA (près de 3 millions de tonnes chacun). Les Pays-Bas ont réexporté autour de 80 000 tonnes en 1985. Les autres importateurs sont essentiellement l'Italie et l'UEBL (1,5 million de tonnes chacun), puis la France et le Royaume-Uni (500 000 tonnes chacun). Le Danemark et la Grèce importent 100 à 150 000 tonnes chacun. L'Irlande n'importe rien.

Pour la moyenne de la CEE comme pour les Pays-Bas, la RFA et la France, cet approvisionnement est assuré à 60% par les Etats-Unis, le reste se partageant entre le Brésil (22%) et l'Argentine (16%). L'Italie et l'UEBL importent une proportion plus importante d'Amérique du Sud. Le Danemark, la Grèce et le Royaume-Uni importent presque exclusivement des Etats-Unis.

Les graines de colza donnent essentiellement lieu à des échanges intra-communautaires. Les deux millions de tonnes échangées par les pays de la Communauté sont surtout exportées par la France, le Danemark et le Royaume-Uni. Elles sont essentiellement importées par la RFA, et dans une moindre mesure par les Pays-Bas et l'UEBL.

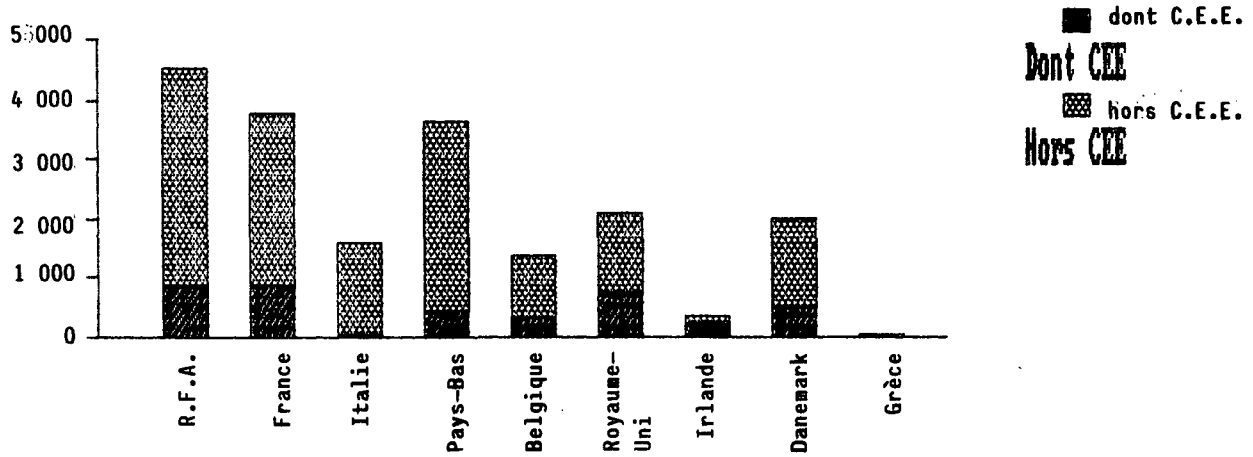
Le million de tonnes de graines de tournesol échangées concerne pour 60% des échanges intra-communautaires. La France est le principal exportateur. La RFA, les Pays-Bas, l'UEBL, l'Italie et le Royaume-Uni sont importateurs. Les USA et pour une moindre part l'Argentine représentent l'essentiel de l'approvisionnement extra-communautaire.

Le million de tonnes d'autres graines (lin, arachide, palmiste, coprah, oeillette, coton..) importées en 1985 provenait essentiellement du Canada pour le lin, des USA, de l'Argentine et de Chine pour l'arachide. La RFA, le Royaume-Uni et les Pays-Bas étaient les principaux importateurs.

GRAPHIQUE N° 19 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES TOTALES DE TOURTEAUX

Y compris les échanges entre les pays de la C.E.E.

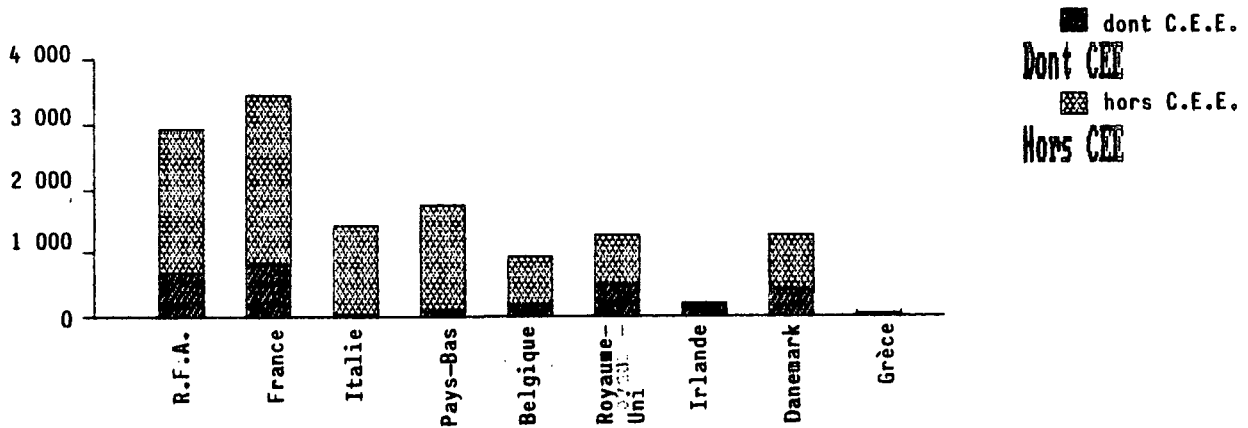
Unité : 1 000 tonnes



GRAPHIQUE N° 20 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE TOURTEAU DE SOJA

Y compris les échanges entre les pays de la C.E.E.

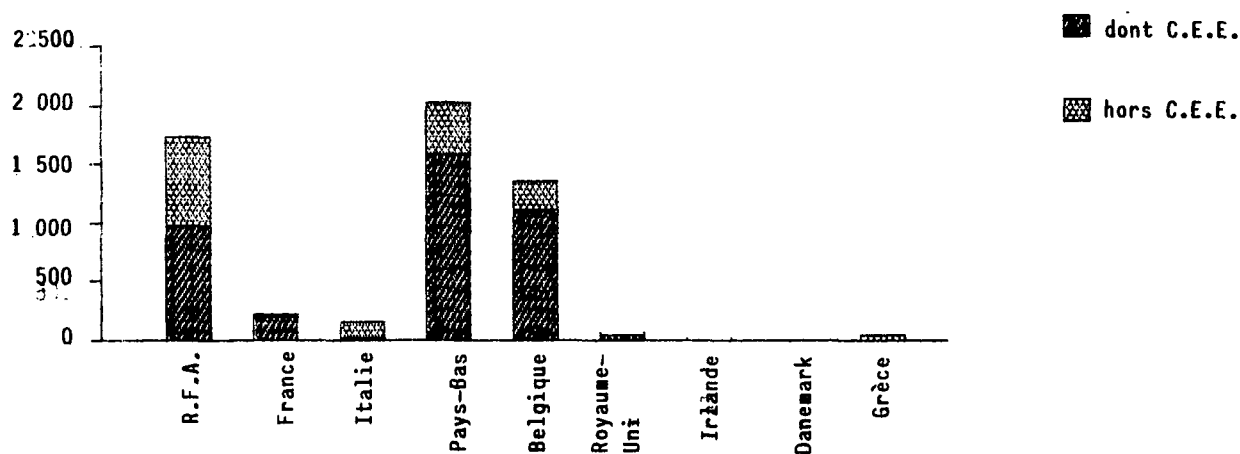
Unité : 1 000 tonnes



GRAPHIQUES N° 21 - 1985 - EXPORTATIONS TOTALES COMMUNAUTAIRES DE TOURTEAUX

Y compris les échanges entre les pays de la C.E.E.

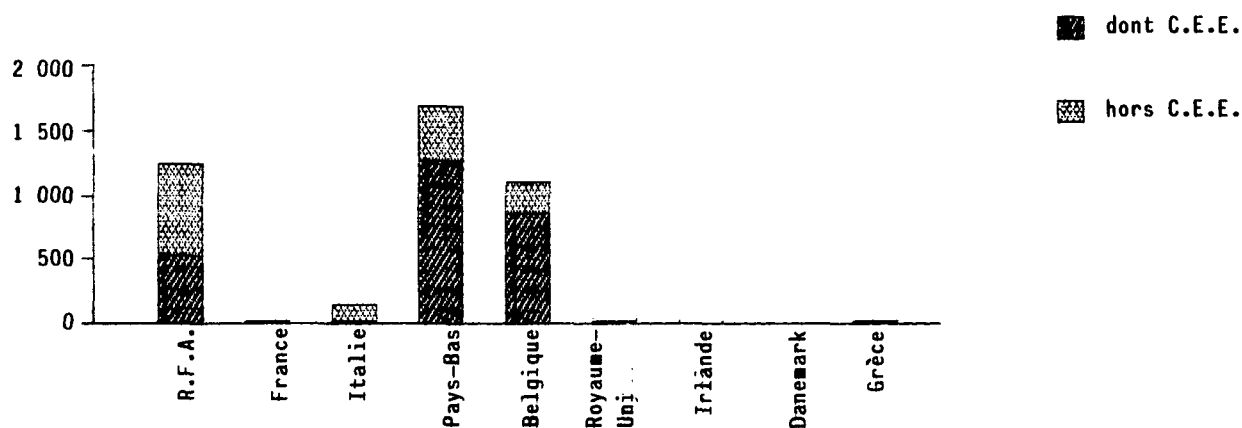
Unité : 1 000 tonnes



GRAPHIQUES N° 22 - 1985 - EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE TOURTEAU DE SOJA

Y compris les échanges entre les pays de la C.E.E.

Unité : 1 000 tonnes



II.1.2. Les tourteaux oléagineux.

Le tableau en annexe N° 34 présente le bilan d'approvisionnement de la CEE en tourteaux. Nous y voyons ressortir la place importante des tourteaux de soja. Cette place est cependant beaucoup moins forte aux Pays-Bas (48% des tourteaux consommés) que dans la plupart des autres pays : 51% en RFA, 82% en France (annexe N° 35). Les Pays-Bas utilisent ainsi une gamme beaucoup plus diversifiée de produits, tourteaux mais aussi PSC comme nous le verrons dans la troisième partie.

Les tourteaux autres que ceux de soja donnent lieu à six millions de tonnes d'importations, dont 5 millions en provenance hors CEE. Ils donnent lieu à 1,3 million de tonnes d'exportations dont 90% vers d'autres pays de la CEE.

Les importations hors CEE de tourteaux de soja sont d'un tonnage comparable à celles de fèves de soja (environ dix millions de tonnes). Mais les tourteaux de soja, importés en la forme ou issus de graines importées puis triturées sur place, donnent davantage lieu à des échanges intra-communautaires (2,7 millions de tonnes en 1985), et même à des réexportations hors de la CEE (graphique N° 22 et annexe N° 39).

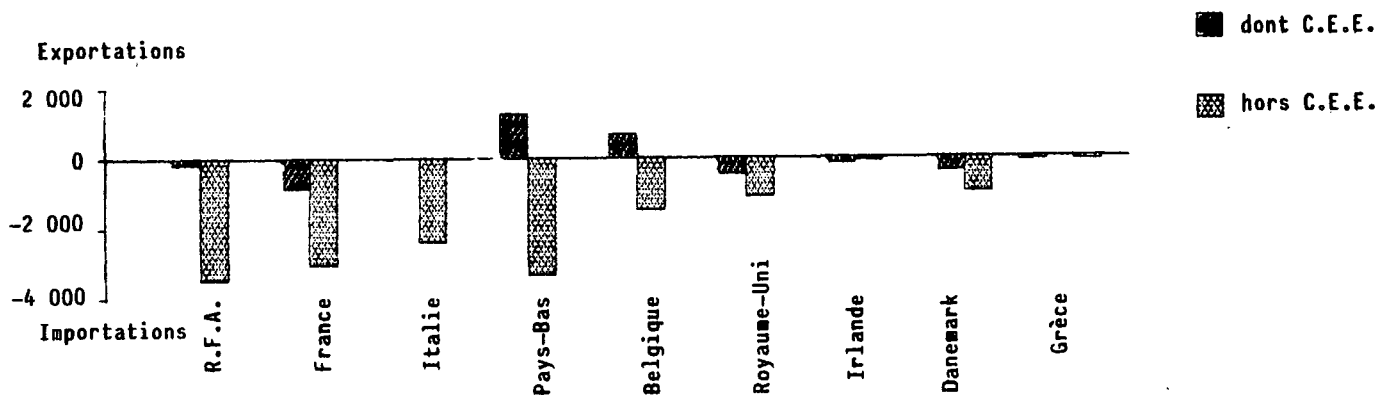
Ces importations ont la même provenance que les fèves de soja, mais dans des proportions différentes. Ayant proportionnellement développé davantage sa capacité de trituration que les Etats-Unis, le Brésil fournit 60% des importations de tourteaux de la CEE, contre 20% pour les Etats-Unis et 17% pour l'Argentine. Ces proportions diffèrent selon les pays, le Brésil fournissant en 1985 94% des importations françaises (hors CEE) de tourteaux de soja.

La France et la RFA sont les plus gros importateurs (graphique N° 20).

Si l'on ajoute les échanges de graines de soja et ceux de tourteaux (en équivalent graines), on s'aperçoit que la CEE est déficitaire d'environ 22, 5 millions de tonnes d'équivalent tourteaux. Le graphique N° 23 synthétise la structure des échanges extérieurs de chacun des pays de la CEE pour ces échanges de soja. Nous voyons que les Pays-Bas et la Belgique réexportent vers d'autres pays européens une part notable de leurs importations. La France en est le principal destinataire.

GRAPHIQUE N° 23 - 1985 - BILAN DES ECHANGES COMMUNAUTAIRES DE GRAINES ET DE TOURTEAUX DE SOJA EN EQUIVALENT TOURTEAUX

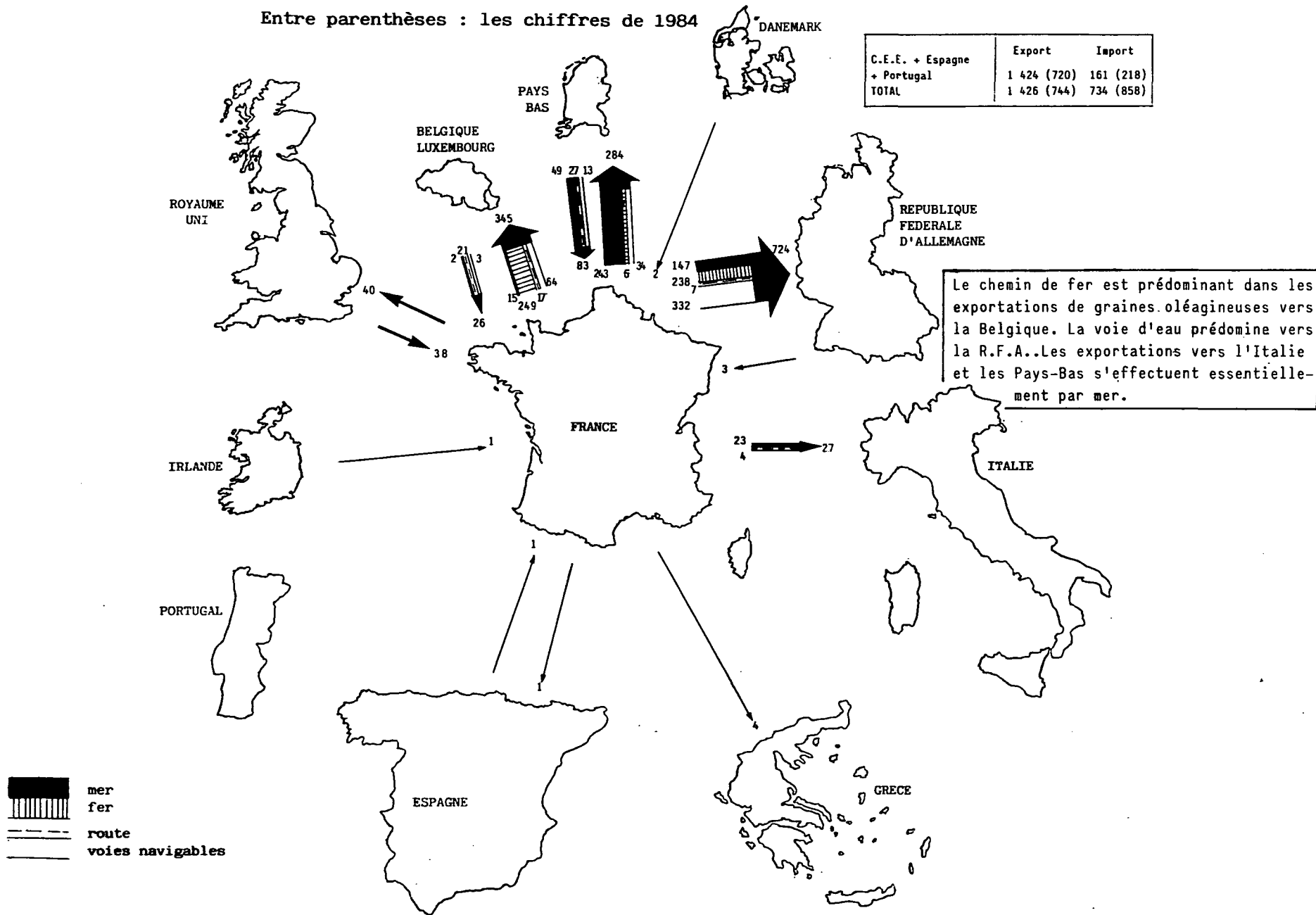
Unité : 1 000 tonnes



CARTE N° 27 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE GRAINES OLEAGINEUSES HORS ARACHIDE ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E.,
L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984

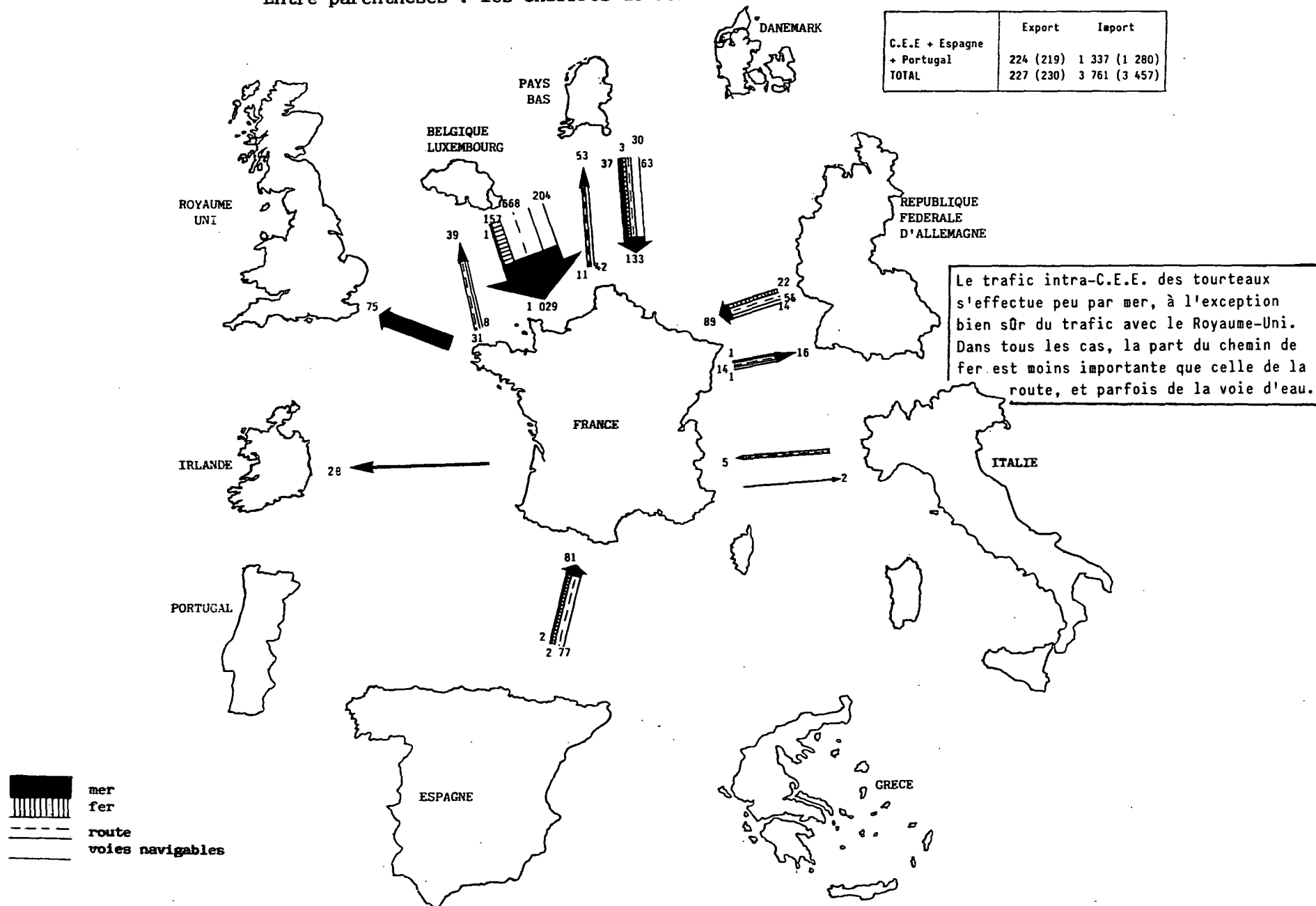


Source : SEMIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 28 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE TOURTEAUX ENTRE LA FRANCE ET LA C.E.E., L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL

Unité : 1 000 tonnes

Entre parenthèses : les chiffres de 1984



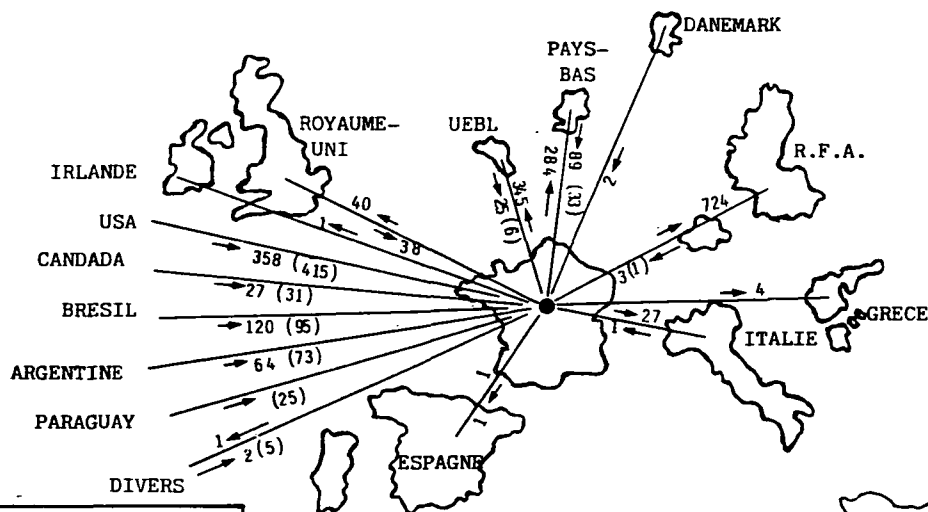
	Export	Import
C.E.E + Espagne + Portugal	224 (219)	1 337 (1 280)
TOTAL	227 (230)	3 761 (3 457)

Le trafic intra-C.E.E. des tourteaux s'effectue peu par mer, à l'exception bien sûr du trafic avec le Royaume-Uni. Dans tous les cas, la part du chemin de fer est moins importante que celle de la route, et parfois de la voie d'eau.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 29 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANCAISES DE GRAINES OLEAGINEUSES HORS ARACHIDE (1)

Unité : 1 000 tonnes



		Rappel 1984
Total export	: 1 426	744
Total import	: 734	858
Export vers C.E.E.	: 1 423	716
Import de C.E.E.	: 160 (83)	217 (118)

	Importations passant par les ports de :			
	Belgique	Pays-Bas	Canada	Brésil
USA	4	27	26	-
Canada	7	23	1	-
Brésil	1	2	-	95
Argentine	7	2	-	-
Paraguay	-	-	-	25

Les importations françaises de graines oléagineuses viennent pour près de la moitié des Etats-Unis, puis du Brésil, de l'Argentine, du Canada. La plupart entrent directement dans les ports français. Une faible partie transite par les ports de Belgique et des Pays-Bas. Les exportations atteignent en 1985 presque le double des importations et sont en presque totalité dirigées vers la C.E.E. Il s'agit essentiellement de graines de colza et de tournesol, triturées dans les pays d'Europe du Nord.

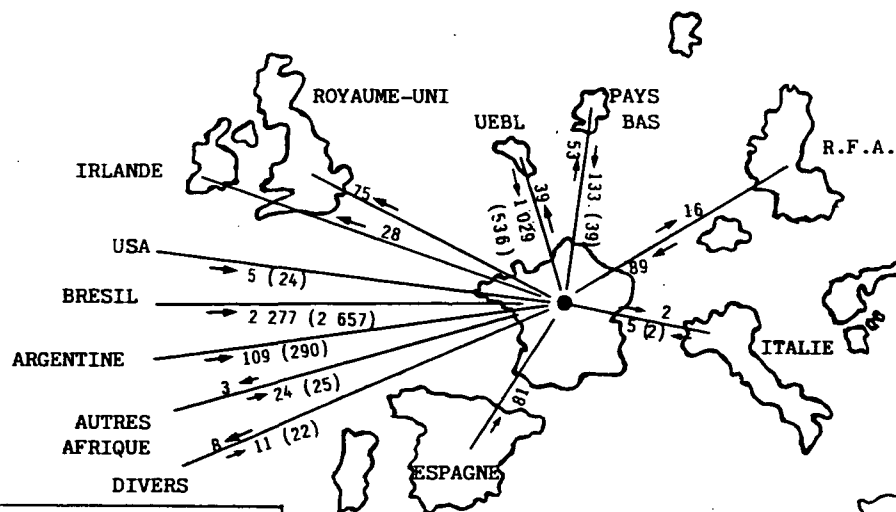
Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 30 - 1985 - IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS FRANÇAISES DE TOURTEAUX (1)

Unité : 1 000 tonnes

	Rappel 1984	
Total export	: 227	230
Total import	: 3 761	3 457
Export vers C.E.E.	: 224	206
Import de C.E.E.	: 1 256 (660)	1 139 (696)



	Importations passant par les ports de :			
	Belgique	Pays-Bas	R.F.A.	Italie
USA	7	16	-	-
Brésil	350	28	2	3
Argentine	141	40	-	-
Inde	-	4	-	-
Indonésie	-	3	-	-

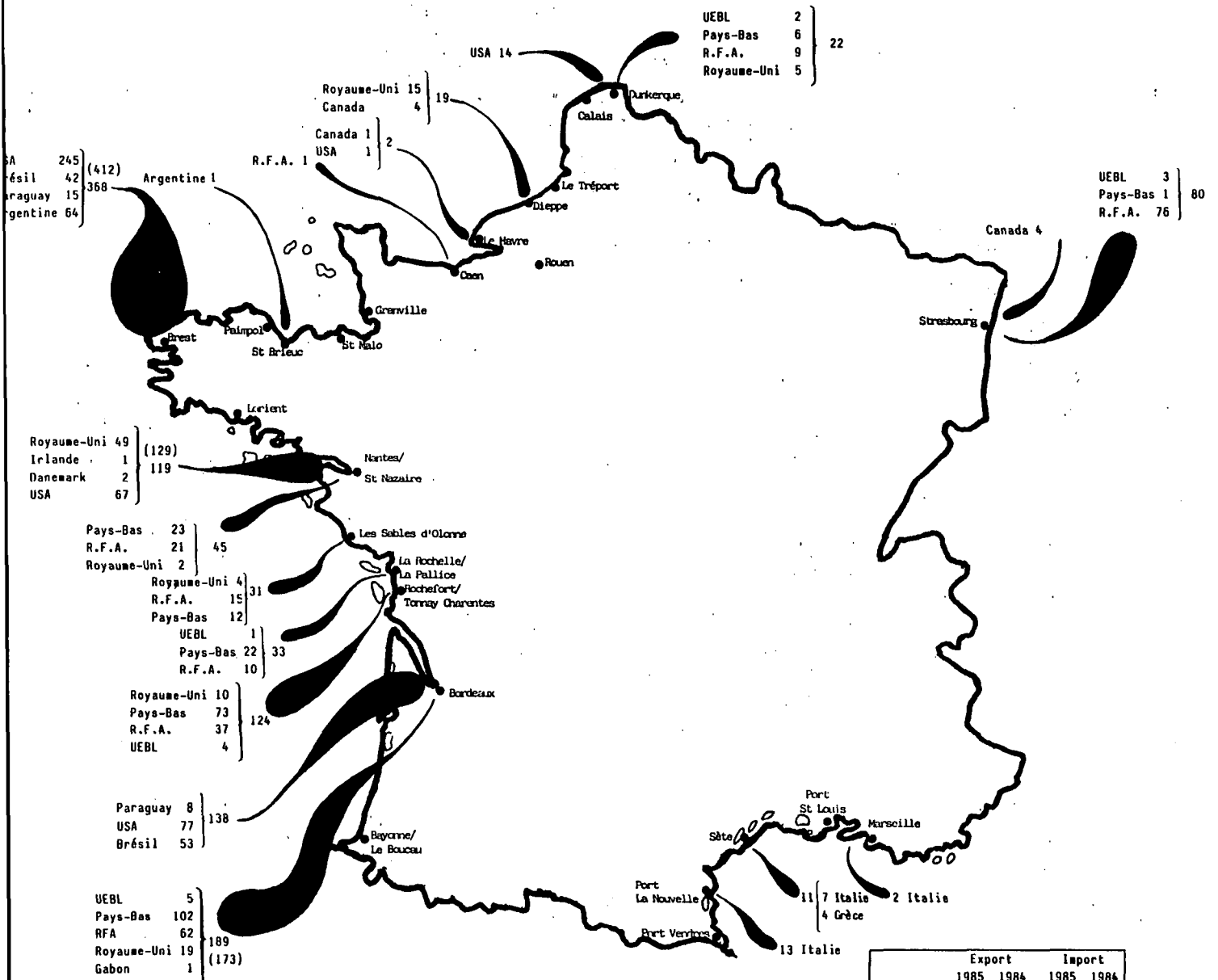
Les importations françaises de tourteaux hors C.E.E. proviennent pour plus de 70 % du Brésil si l'on cumule les importations directes et celles transitant par les ports d'Europe du Nord. Viennent ensuite l'Argentine et les USA. Les importations de tourteaux issus de graines triturées en Europe du Nord (R.F.A., Pays-Bas, Belgique) représentent environ 18 % des importations totales. Les exportations sont très faibles.

Note : (1) - Les chiffres indiqués sont ceux de première destination ou dernière origine.
 - Entre parenthèses nous avons indiqué les chiffres de destination finale ou de première origine.
 Pour les pays de la C.E.E., ces chiffres sont ceux du commerce intra-C.E.E.

Source : SENIUK (A.) d'après "Tableau général des Transports".

CARTE N° 31 - 1985 - FLUX D'ECHANGE DE GRAINES OLEAGINEUSES HORS ARACHIDE PAR PORT

Unité : 1 000 tonnes



Notes : - Les pays partenaires indiqués sont les destinations finales ou les origines premières
 - Dans les données fournies par les autorités portuaires on trouve les premières destinations ou les dernières provenances
 - Entre parenthèses : chiffres fournis par certaines autorités portuaires.

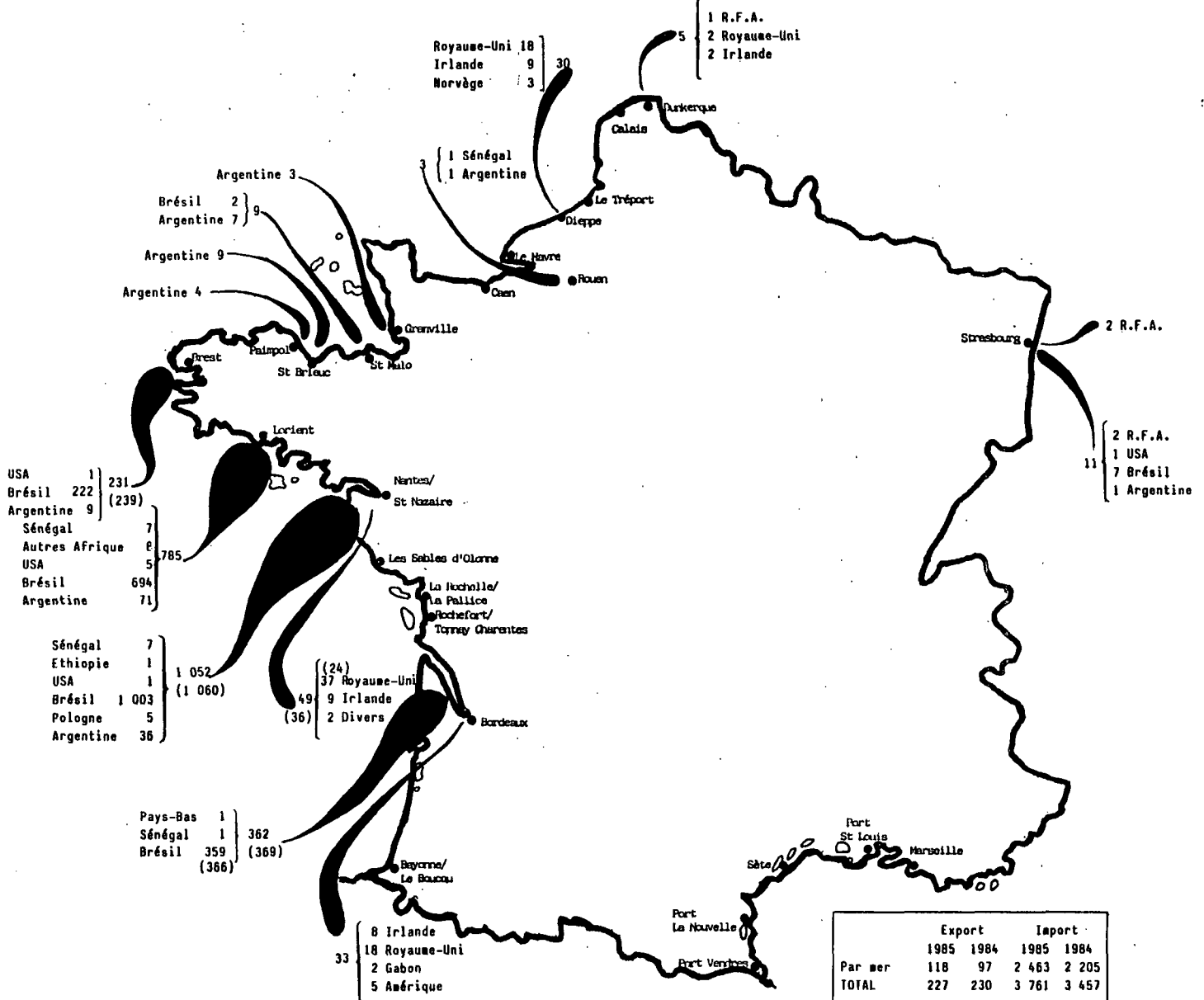
Source : SENIUK (A.) d'après Fichier TV25 du Service des Douanes.

Par mer	Export		Import	
	1985	1984	1985	1984
TOTAL	1 426	744	734	858

En 1985, les importations et les exportations par mer se sont fortement accrues. Le port de Brest a accru ses importations de tourteaux de soja, alors qu'elles ont baissé à Bordeaux et à Nantes/St Nazaire par rapport à 1984.

CARTE N° 32 - 1985 - PRINCIPAUX FLUX D'ECHANGE DE TOURTEAUX PAR PORT

Unité : 1 000 tonnes



Notes : - Les partenaires indiqués sont les destinations finales ou les origines premières
 - Dans les données fournies par les autorités portuaires on trouve les premières destinations ou les dernières provenances
 - Entre parenthèses : chiffres fournis par certaines autorités portuaires

Source : SENIUK (A.) d'après fichier TV25 du Service des Douanes.

Les importations par mer se sont également accrues pour les tourteaux en 1985, profitant à tous les ports importateurs, en particulier celui de Nantes/St Nazaire, lequel effectue aujourd'hui 43% des importations maritimes de tourteaux.

II.2. LE MARCHÉ FRANÇAIS

Avec 4 677 000 tonnes, la France consommait en 1985, 18,2% de la consommation de tourteaux de la CEE (cf annexe N° 41). Le notable fléchissement de la consommation en 1984 se retrouve aussi au niveau français. Celle-ci est presque remontée en 1985 au niveau de 1983. Quoique très importante, la part du soja régresse quelque peu depuis 1982 où elle se situait à 89% de l'utilisation totale. Cette régression s'effectue au profit des tourteaux de colza et de tournesol.

La trituration française se maintient sensiblement au même niveau que les années précédentes. Mais la trituration du soja régresse au profit de celle de colza et de tournesol : 59% des tourteaux produits en 1985 contre 43% en 1983.

L'industrie de l'alimentation animale utilisait en 1985 environ 2,8 millions de tonnes de tourteaux, soit près de 60% de la consommation (*), le reste étant utilisé directement par les éleveurs. Ces achats représentaient 20,5% des matières premières utilisées par cette industrie soit une proportion relativement stable par rapport aux années précédentes.

Cependant, les autres protéagineux commencent à prendre de l'importance. C'est en particulier le cas des pois. Ils représentaient en 1985 2,1% des matières premières utilisées par cette industrie contre 0,8% en 1979 (**).

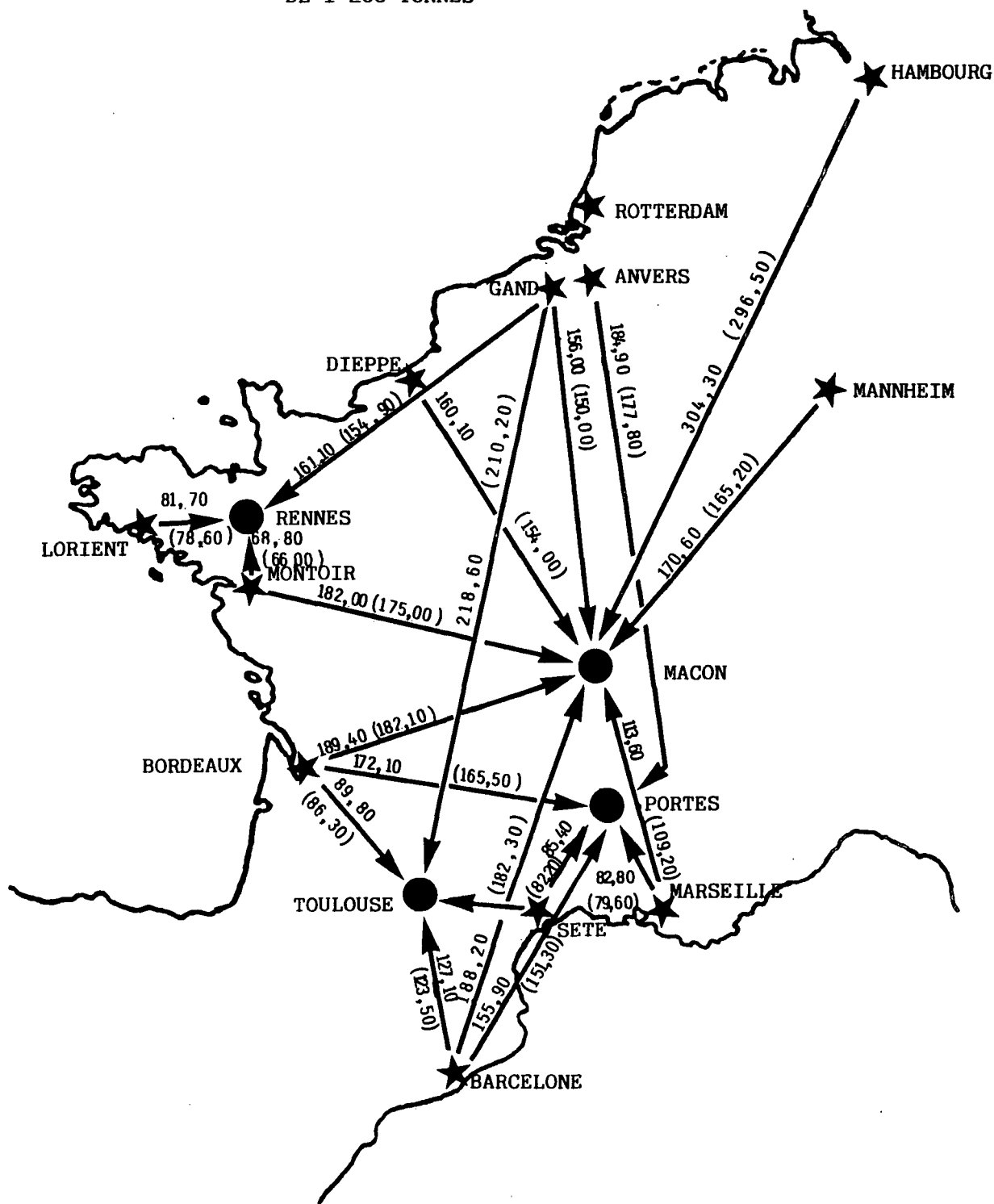
Les cartes N° 24 à 29 présentent les principales données quant aux échanges de graines et de tourteaux oléagineux. Elles sont accompagnées d'un bref commentaire.

La carte N° 30 fournit une indication des coûts du transport intra-européen. Il s'agit des tarifs officiels de la SNCF. Il peut y avoir des écarts avec les prix effectivement pratiqués. Mais ils permettent de comprendre l'importance des ports des Pays-Bas et de Belgique dans l'approvisionnement de la France. En effet, les tarifs pour des tourteaux venant de Gand ou d'Anvers sont compétitifs par rapport à ceux de Montoir ou de Bordeaux, pour l'approvisionnement d'une bonne partie de l'espace géographique français.

(*) Source : SCEES. - Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments complets pour animaux, N° 194, janvier 1987.

(**) Source : op. cité. Au début de l'année 1987, on constate une forte progression des surfaces emblavées en France, ainsi que le développement des importations.

CARTE N° 33 - SNCF - PRIX DE TRANSPORT DE LA TONNE DE SOJA PAR TRAINS COMPLETS DE 1 200 TONNES



Tarifs officiels en F.F. au 01/08/1986 - Entre parentheses : Tarifs officiels au 01/08/1985.

PARTIE III : LES P.S.C.. :

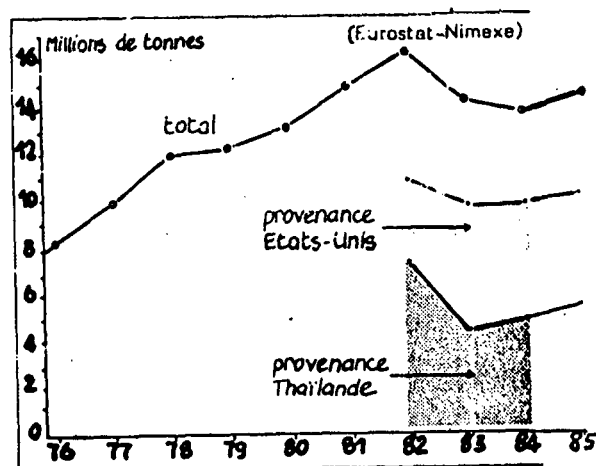
UN FACTEUR DE DESTABILISATION DE LA POLITIQUE

CEREALIERE COMMUNE.

III.1. DIVERSIFICATION DES FOURNISSEURS.

La stagnation de la consommation de céréales par les animaux dans la CEE est essentiellement la contre-partie de la concurrence des importations de produits de substitution aux céréales (PSC). Comme le montre le graphique N° 24, ces importations (provenance hors CEE) se sont fortement accrues de 1973 à 1982, passant de 4,7 à 16,2 millions de tonnes. A partir de cette date, l'application en Thaïlande d'un accord d'auto-limitation de la production (négocié avec la CEE), conduit à une notable régression de ces importations (13,6 millions de tonnes en 1984). Mais l'accroissement des importations d'autres produits de substitution compense en partie cette régression. En 1985, cet accroissement et une réaaugmentation des importations en provenance de Thaïlande font remonter le total des importations de PSC à un niveau de 14,7 millions de tonnes. Les tableaux en annexe N° 42 et 43, ainsi que les graphiques 25 à 33 présentent le détail de ces échanges pour l'année 1985.

GRAPHIQUE N° 24 - IMPORTATIONS NETTES DE P.S.C. DANS LA C.E.E. A NEUF



Source : Tableau annexe n° 42.

Les importations de manioc de Thaïlande ont constitué jusqu'en 1982 environ la moitié des importations de PSC, atteignant à cette date 8,1 millions de tonnes. La place des Etats-Unis s'est progressivement accrue, en particulier ces dernières années, dépassant les 5 millions de tonnes en 1983 et en 1984 (4,7 en 1985). Cette croissance est surtout due aux importations de résidus de maïs (dont les corn gluten feed) qui s'élevaient à 3,3 millions de tonnes en 1985 (*). Les autres grands pays fournisseurs sont le Brésil (1,3 million de tonnes), l'Indonésie (0,59), et la Chine (0,42). Le reste des importations vient de nombreuses provenances.

(*) A la différence de la plupart des autres PSC, le corn gluten feed est riche en protéines et pourrait être classé avec les tourteaux. Son regroupement dans la catégorie des PSC tient cependant au fait qu'il entre dans cet ensemble de produits d'importation récente, dont l'utilisation entraîne une baisse d'utilisation de céréales.

III.2. DES CONTINGENTS AVEC CERTAINS FOURNISSEURS

III.2.1 Liens explicites avec la politique céréalière

Le 25 octobre 1981, le mémorandum proposé par la Commission Européenne au Conseil de la CEE, sur les orientations pour l'agriculture européenne, proposait une réduction progressive des prix des céréales. L'objectif était de combler progressivement l'écart entre les prix communautaires et ceux des principaux pays concurrents, principalement ceux des Etats-Unis. A terme, cette réduction des prix devrait limiter l'avantage dont bénéficient les PSC. Pendant la période transitoire d'ajustement des prix, la Commission proposait des accords visant à limiter ces importations de PSC.

III.2.2 Historique

L'établissement d'accords visant à limiter les importations doit être compatible avec les règles du GATT auquel adhère la CEE. Il dépend aussi du bon vouloir et de la capacité de négociation des partenaires commerciaux concernés. Il dépend enfin de la volonté interne des pays membres, et des intérêts socio-économiques en présence.

Les propositions du mémorandum d'octobre 1981 faisaient suite à plusieurs tentatives. Tout d'abord, la Commission avait envisagé dès 1979 une "déconsolidation" au GATT des droits de douane sur le manioc. Un droit "consolidé" est appliqué uniformément aux importations d'un produit, quel qu'en soit l'origine parmi les membres du GATT. Il ne peut être augmenté, ni baissé pour un produit particulier. Des démarches furent entreprises auprès du GATT. Mais elles ne faisaient pas l'unanimité au sein des pays membres. Elles n'aboutirent pas et nous sommes actuellement assujettis à une réglementation selon laquelle les racines de manioc entrent dans la CEE avec un droit de douane de 6%, les autres PSC entrant sans droit de douane. Pour certains PSC, cette réglementation s'applique toutefois dans le cadre de contingents sur lesquels ont porté les efforts depuis 1981.

Dès 1979, la Commission avait repris l'idée de contingentement des importations de manioc en provenance de Thaïlande. La Thaïlande avait subordonné son accord à une déconsolidation des droits de douane au GATT, tout en acceptant un premier accord en 1980. A cette époque, elle n'adhérait pas encore au GATT (son adhésion date du 21 octobre 1982). Elle craignait que d'autres pays ne prennent sa place sur le marché communautaire si des droits de douane plus élevés ne leur étaient pas appliqués. Mais elle a finalement accepté un accord dit "d'auto-limitation". En échange, la CEE lui attribue une aide financière pour la "diversification de l'agriculture thaïlandaise". La CEE entamait également des négociations avec les autres exportateurs pour la fixation de contingents.

En avril 1982, la Commission propose officiellement des contingents pour les importations de manioc en provenance de Thaïlande, d'Indonésie, du Brésil et de la Chine. Elle propose également de contingenter à trois millions de tonnes (sans droits de douane) les importations d'amidons de maïs (corn gluten feed) en provenance essentiellement des Etats-Unis.

Les Etats-Unis s'opposèrent fermement à cette dernière proposition qui ne fut pas adoptée. Seules aboutirent les propositions concernant les autres pays.

En juillet 1982, la décision communautaire précise qu'un accord avec la Thaïlande, couvrant la période du 1er janvier 1982 au 31 décembre 1986, prévoit que la Thaïlande limitera ses exportations vers la CEE à cinq millions de tonnes en 1982, et pour un même montant en 1983 et en 1984. Ces quantités devraient baisser à 4,5 millions de tonnes en 1985 et 1986. Une marge de "flexibilité" de 10% en plus ou en moins sur ces quantités était prévue.

Des contingents (pour le manioc et les produits similaires) sont également fixés pour les autres pays fournisseurs membres du GATT : 588 235 tonnes pour 1982, 882 355 tonnes pour 1983 et autant pour 1984, 970 590 tonnes pour 1985 et autant pour 1986. 85% de ce contingent est réservé à l'Indonésie, le Brésil devant fournir l'essentiel du reste. Dans ce cas comme dans celui des importations en provenance de Thaïlande, les quantités supplémentaires à ces contingents se voient appliquer des prélèvements du type de ceux concernant les importations de céréales.

Par la suite, les pays non membres du GATT se virent attribuer au total un quota de 300 000 tonnes, ce qui concerne surtout la Chine et le Viet-Nam.

III.2.3 1986/1987 : augmentation des quotas de la Thaïlande, de la Chine et du Viet-Nam.

Les accords signés en 1982 étaient reconductibles en l'état, ou pouvaient être réexaminés si l'un des signataires le demandait. Les accords avec le Brésil et l'Indonésie ont été reconduits jusqu'en 1989. Mais au début de l'année 1985, la Thaïlande faisait savoir qu'elle voulait renégocier son accord pour la nouvelle période après décembre 1986. Elle demande un accroissement de son quota (demande qu'il soit porté à 5,5 millions de tonnes), pour tenir compte de l'accroissement du marché européen du fait de l'entrée de nouveaux membres.

Le 28 avril 1986, les Ministres des Finances des Douze approuvent l'accord de principe intervenu en décembre 1985 entre la Commission et les négociateurs thaïlandais. Le contingent passe à 21 millions de tonnes pour la période 1987/1990, soit 5,5 millions de tonnes par an, avec toujours un droit de douane de 6%. Cet accord d'auto-limitation continue d'avoir pour contre-partie une aide financière de la CEE pour encourager d'autres productions en Thaïlande.

Les représentants des producteurs de céréales s'opposaient à cet extension du contingent, arguant du fait que les excédents de la céréaliculture européenne pouvaient satisfaire la demande de l'Espagne et du Portugal, et que tout accroissement des importations de PSC avait pour contre-partie de coûteuses exportations de céréales. Il n'était donc pas judicieux d'accroître les importations à un moment où l'on demandait aux céréaliers de limiter leur production. Il semble que cette opinion fut un temps partagée par les délégations de France, Irlande, Espagne, Italie, Danemark, Royaume-Uni, Grèce et Belgique. Mais seules la France, l'Espagne et l'Irlande sont restées sur cette position. Elles furent donc mises en minorité.

En ce qui concerne la Chine et le Viet-Nam, les Ministres des Affaires Etrangères de la CEE avaient adopté le 10 mars 1986 une proposition de la Commission Européenne de réduire à 200 000 tonnes, contre 300 000 tonnes auparavant, le contingent de manioc alloué au pays tiers non membres du GATT.

Cette décision satisfaisait les représentants des producteurs européens de céréales, mais avait entraîné les critiques des commerçants et des utilisateurs,

tels que le Comité du Commerce des Céréales et des Aliments du Bétail (COCERAL), et en France les professionnels de la fabrication d'aliments du bétail, ou l'Union des Groupements de Producteur de Viande de Bretagne. Le COCERAL insistait sur le fait que l'accord commercial signé entre la CEE et la Chine en 1978 donne à celle-ci un traitement identique à celui réservé au pays membres du GATT.

Le 26 novembre 1986, la Commission Européenne a changé de position, en adoptant une proposition attribuant à la Chine un contingent annuel de 350 000 tonnes de manioc, et de 30 000 tonnes au Viet-Nam sur la période 1987/1989, avec un prélèvement (droit de douane) maximum de 6%. Elle propose aussi à la Chine une importation annuelle de 600 000 tonnes de patates douces sous le régime actuel des "préférences généralisées", tout en demandant au GATT la déconsolidation du droit actuel de 0%. Quand elle aura obtenu du GATT la possibilité de relever ce taux, les 600 000 tonnes feront l'objet d'un contingentement tarifaire.

Pour être acceptée, cette proposition doit être approuvée au début de l'année 1987 par le Conseil des Ministres des Douze.

III.2.4 Vers une nouvelle augmentation des importations

Les chiffres concernant l'année 1986 ne sont pas encore disponibles, mais les événements ci-dessus mentionnés rendent compte d'une orientation vers un nouvel accroissement des quantités importées. De plus, la baisse du dollar favorise la compétitivité des importations face aux sources intérieures d'approvisionnement. Il est donc possible que l'on voit à nouveau reprendre la tendance à l'expansion de ces importations.

III.3. DES IMPORTATIONS CONCERNANT SURTOUT L'ELEVAGE EUROPEEN.

Ces importations servent surtout à abaisser les coûts d'une partie de la production animale en Europe, notamment aux Pays-Bas, en Belgique et dans le nord de la RFA. Cette production animale devient donc plus rentable dans ces régions. Elles peuvent en effet utiliser beaucoup moins de céréales dont les prix sont plus élevés. Ainsi par exemple, les Pays-Bas utilisaient environ 14% de céréales dans leurs aliments porcs en 1982/83, contre 77% au Danemark, 56% pour la moyenne de la RFA, et des proportions voisines en France (*).

II.3.1. Rôle central du port de Rotterdam.

Or, on note ces dernières années une concentration encore plus forte des importations par les ports des Pays-Bas. Ce pays réalisait 58% des importations de PSC en 1985 contre 49% en 1983. Ses importations hors CEE se montaient ainsi à 8,5 millions de tonnes en 1985, la RFA en réalisant 2,4 millions, l'UEBL 1,3 millions, la France venant très loin derrière avec 520 000 tonnes. L'essentiel sinon la totalité des importations des Pays-Bas passe par le Gran Elevator Masstschappij (GEM) de Rotterdam. Des ports français, en particulier Lorient, qui avaient escompté un fort développement de ces importations les ont vu en fait décroître (elles ont remonté en 1986).

(*) Voir I.T.P. - Mr MAROUBY : L'aliment porc dans la CEE. Les marchés des matières premières en question. Synthèse Marchés et prix N° 3. Techni-porc, 9/4/1986.

Les réexportations depuis les Pays-Bas vers les autres pays de la CEE représentaient 2,15 millions de tonnes en 1985 soit l'équivalent du quart des importations mentionnées ci-dessus. L'essentiel de ces réexportations était dirigé vers la R.F.A. (1.2 million de tonnes) la Belgique/Luxembourg (0,55) et le Royaume-Uni (0,21). La France n'en recevait que des quantités infimes soit 19 000 tonnes.

III.3.2. La France exportatrice nette.

Le rôle d'approvisionnement à bas prix de l'élevage dans ces pays du nord de la CEE est attesté par le fait que la France, outre qu'elle importe de faibles quantités de PSC, est de plus exportatrice nette, si l'on considère son commerce extérieur avec les autres pays de la CEE.

Ainsi en 1985, la France exporte 89 000 tonnes de PSC hors CEE et en importe 520 000 tonnes : 190 000 tonnes de manioc importé de Thaïlande, 19 000 tonnes d'Indonésie, 111 000 tonnes de drêches de brasserie et 35 000 tonnes d'amidon de maïs des USA, 39 000 tonnes de déchets de fruits du Brésil, etc.

Mais les exportations vers la CEE (1 037 000 t.) sont largement supérieures aux importations (105 000 t.). Les exportations consistent surtout en résidus de céréales (près de 300 000 tonnes), de résidus d'amidonnerie de maïs (104 000 t.) de pulpes de betteraves sèches (377 000 t.) et de drêches de brasseries (180 000 t.).

III.3.3. Une consommation inégale selon les régions.

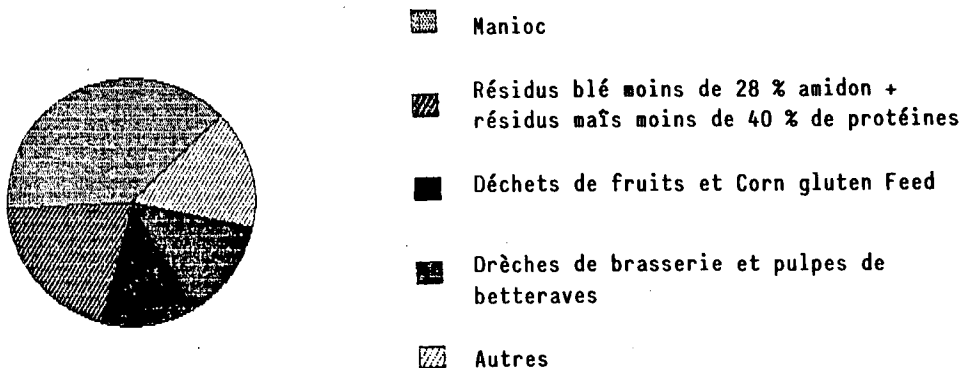
Cette situation très particulière de la France par rapport aux pays d'Europe du Nord rend compte du phénomène déjà souligné à propos de l'utilisation des tourteaux : la plus grande gamme d'utilisation de produits par les industries de l'alimentation animale dans ces pays du nord de l'Europe.

L'observation de l'utilisation des matières premières par l'industrie de l'alimentation animale selon les régions françaises (*) montre que le manioc est utilisé dans le proche arrière-pays des ports d'importation : Bretagne et nord de la France (carte N° 34). Du fait de sa faible densité, le coût du transport devient vite prohibitif. Ses importations ayant plutôt régressé en 1985, il n'est pas entré dans une proportion importante dans la fabrication des aliments composés du bétail : 4,4% en Bretagne, 1,8% pour la moyenne française (tableau en annexe N° 44).

L'observation montre également que ces régions d'élevage proches des ports d'importation n'utilisent proportionnellement pas plus de PSC que certaines autres régions, comme on pourrait s'y attendre quand on considère l'exemple des Pays-Bas. Ainsi par exemple, la Champagne/Ardennes et la Picardie, grosses régions céréalières, utilisent proportionnellement moins de céréales et plus d'issues de céréales ou de produits divers (certains autres PSC, luzerne déshydratée) que la Bretagne et le Pays de Loire.

(*) Cf SCEES. Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments complets pour animaux en 1985. S br. N° 194. Janv. 1987, 27 pages.

GRAPHIQUE N° 25 - 1985 - DETAIL DES IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES TOTALES DE PSC



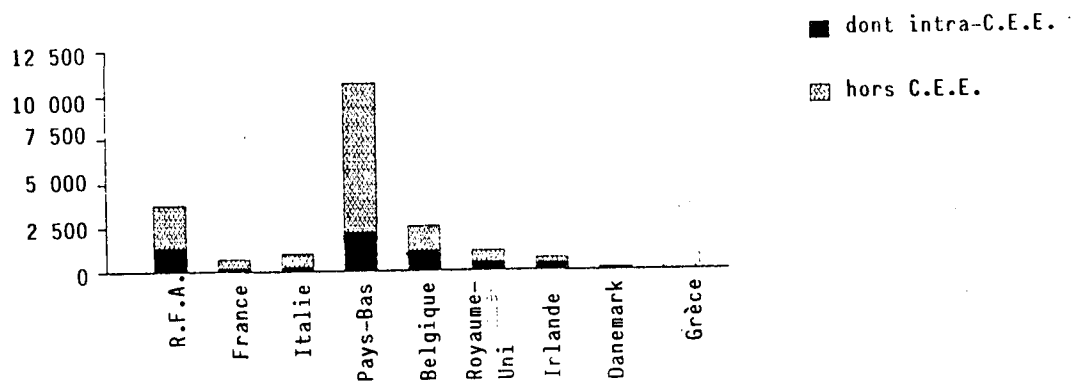
GRAPHIQUE N° 26 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE PSC PAR PAYS

Unité : 1 000 tonnes



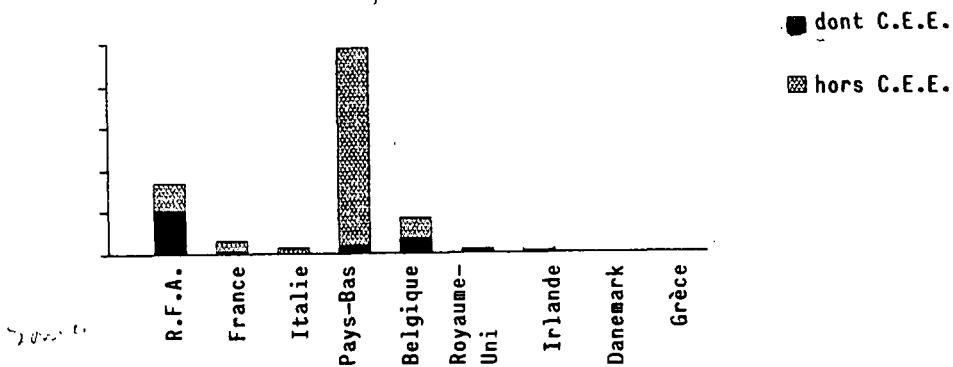
GRAPHIQUE N° 27 - 1985 - EXPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE PSC PAR PAYS

Unité : 1 000 tonnes



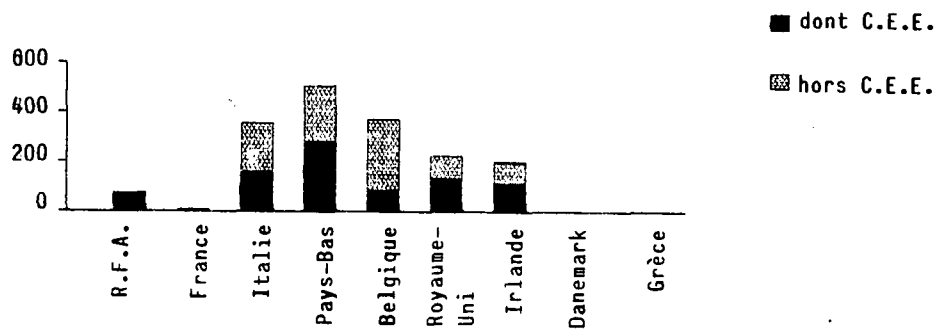
GRAPHIQUE N° 28 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE MANIOC

Unité : 1 000 tonnes



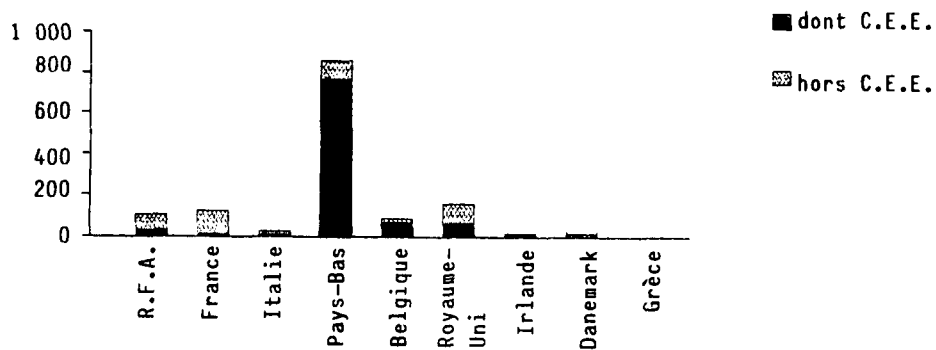
GRAPHIQUE N° 29 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE RESIDUS DE BLE DE MOINS DE 28 % D'AMIDON

Unité : 1 000 tonnes



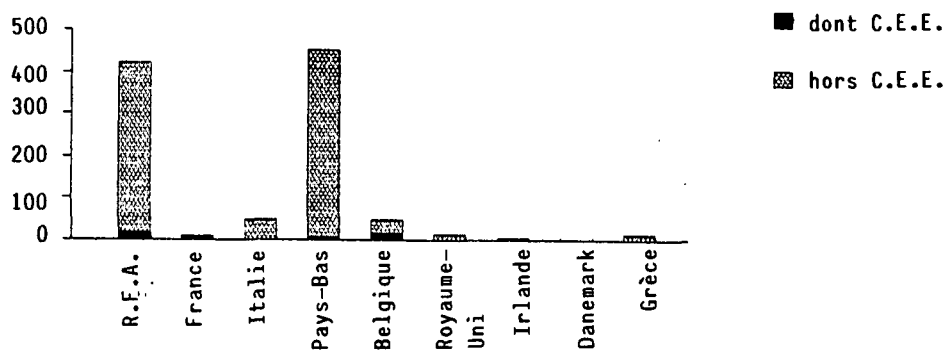
GRAPHIQUE N° 30 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE DRECHES DE BRASSERIE

Unité : 1 000 tonnes



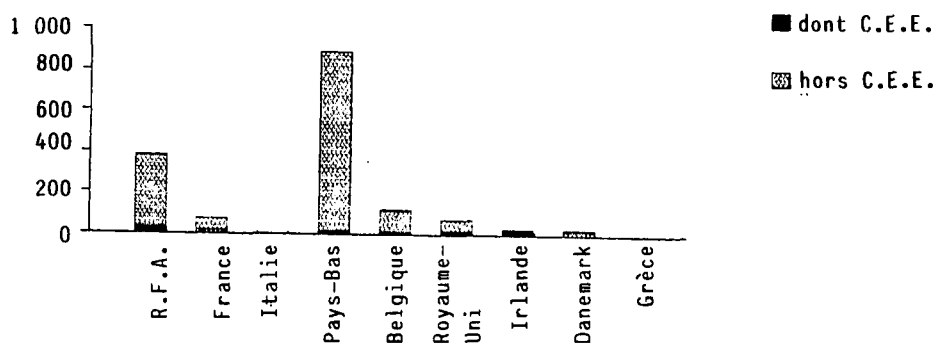
GRAPHIQUE N° 31 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE CORN GLUTEN FEED

Unité : 1 000 tonnes



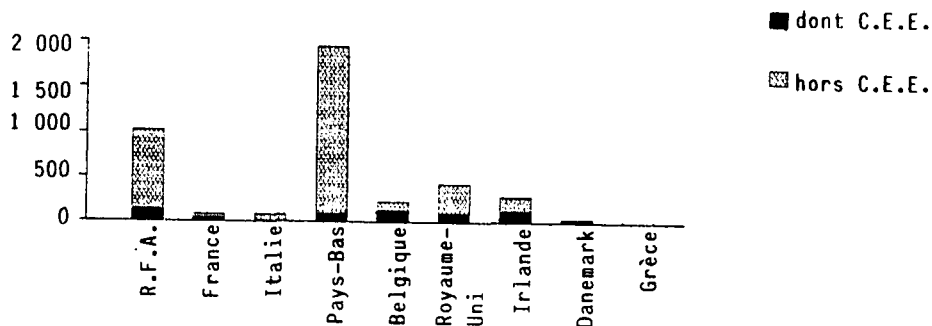
GRAPHIQUE N° 32 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE DECHETS DE FRUITS

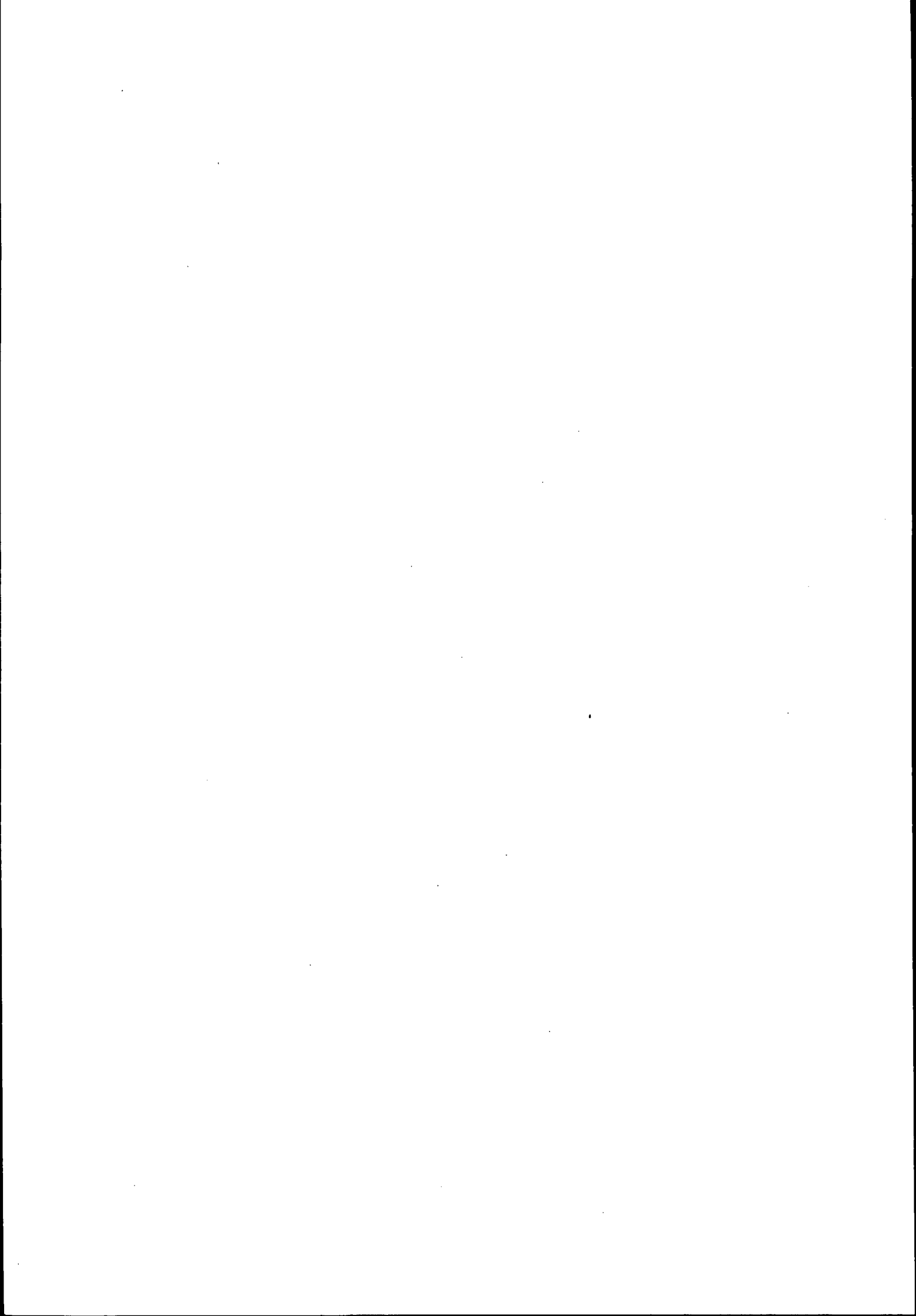
Unité : 1 000 tonnes



GRAPHIQUE N° 33 - 1985 - IMPORTATIONS COMMUNAUTAIRES DE RESIDUS DE MAIS MOINS DE 40 % DE PROTEINES

Unité : 1 000 tonnes





PARTIE IV :

NOTE METHODOLOGIQUE SUR LES SOURCES STATISTIQUES

IV.1. NATURE DES DONNEES ENREGISTREES SELON LES TYPES D'APPAREILS STATISTIQUES.

L'analyse des interactions entre l'économie nationale d'une branche d'activité et les échanges internationaux pose des problèmes statistiques complexes. Ainsi, diverses sources statistiques sont utilisées dans ce travail, provenant de plusieurs organismes et de fichiers différents. Nous présentons ici ces principales sources et les limites à leur comparaison.

IV.1.1. LES DONNEES SUR LES ECHANGES.

Les flux de produits sont comptabilisés aux frontières d'un pays, quelqu'en soit l'utilisation après importation ou après exportation : stockage, consommation intermédiaire, consommation finale, transbordement.

- Le commerce "spécial".

Par "commerce spécial" on entend le système qui consiste à comptabiliser d'une part, les importations destinées à la consommation intérieure, et d'autre part les exportations de produits nationaux. Au chapitre importations figurent les produits destinés à la consommation intérieure et les produits retirés aux mêmes fins des entrepôts en douane ou de zones franches ; au chapitre exportations figurent les marchandises entièrement ou partiellement produites ou manufacturées dans le pays, ainsi que les marchandises "naturalisées", mais non celles détenues dans les entrepôts en douane ou en zone franche.

- Le commerce "général".

Par "commerce général" on entend le système qui consiste à comptabiliser toutes les importations et toutes les exportations, y compris les réexportations.

Les pays de la CEE, les pays méditerranéens, de nombreux pays d'Afrique ou d'Amérique Latine, ainsi que quelques pays d'Asie établissent leurs statistiques aussi bien en commerce général qu'en commerce spécial. Les USA, le Canada, le Japon, les pays de l'Est notamment se limitent au champ du commerce général.

IV.1.2. LES DONNEES SUR LA PRODUCTION.

Elles concernent les volumes réellement produits dans l'ensemble des unités de production sans tenir compte du stockage.

IV.1.3. LES DONNEES SUR LA CONSOMMATION.

Elles recouvrent les flux destinés effectivement à la consommation immédiate, exclusion faite du stockage.

IV.2. PRINCIPALES DISTINCTIONS DANS LA CONSTRUCTION DES APPAREILS STATISTIQUES.

IV.2.1. PERIODE DE REFERENCE.

Certaines sources, construites à partir des données de production ou de collecte (type ONIC) fournissent des chiffres par campagne, alors que les sources basées sur les échanges les fournissent par année civile.

IV.2.2. APPAREILS DE COLLECTE DES DONNEES.

- Appareils généraux.

C'est le cas du système douanier propre à chaque pays, qui recense les mouvements extra-nationaux de tous les produits quels que soient les acteurs économiques ou les modes de transport. Dans le cas français, sont prises en compte les quantités déclarées au moment où elles entrent ou sortent du territoire national (champ du commerce général), ainsi que les marchandises au moment du dédouanement (champ du commerce spécial). Ce système sert de base à toutes les constructions statistiques liées aux échanges internationaux.

- Appareils spécifiques liés à un produit.

C'est le cas du système ONIC basé sur un réseau de représentants dans chaque département auprès desquels les déclarations de collecte et de mouvement sont obligatoires. C'est un système spécialisé sur un type de produit (ici les céréales non transformées).

- Appareils spécifiques d'une situation économique.

C'est le cas des administrations portuaires qui fournissent leurs propres données internes, publiées isolément ou compilées par d'autres organismes comme le Secrétariat d'Etat à la Mer ("Résultats de l'exploitation des ports maritimes"). Ces systèmes concernent un ensemble de produits liés à une situation économique particulière. Dans le cas des statistiques portuaires, l'objet d'intérêt n'est pas le produit lui-même mais l'activité qui lui est liée ; y sont donc comptabilisées toutes les manipulations, que le produit soit utilisé localement ou reparte sur un autre navire, le même échantillon pouvant être comptabilisé plusieurs fois. D'autre part, elles prennent en compte le poids brut, c'est-à-dire conteneur compris. Un écart de 40% maximum peut être enregistré avec les statistiques douanières.

IV.2.3. LES NOMENCLATURES.

Chaque appareil développe sa nomenclature suivant l'objet d'étude qui lui est propre. Des efforts très importants ont été accomplis et sont poursuivis afin d'homogénéiser au maximum ces nomenclatures, tant au niveau national qu'international. Nous présentons ici rapidement les principales caractéristiques des systèmes concernant le commerce extérieur français (1).

(1) - Pour plus de précision, consulter la publication de Claude MOUTON "Les nomenclatures douanières et économiques" (Les cahiers de Recherche du CREMMAP, CNAM, n°10, octobre 1986).

IV.2.3.1. Les principales nomenclatures statistiques des sources liées au commerce extérieur français (cf. schéma).

Ces sources sont construites à partir des documents de base des Services des Douanes, établis lors de la déclaration en douane. Cette déclaration, non accessible au public, s'établit suivant la nomenclature de Dédouanement des Produits (NDP), comportant environ 15.000 rubriques.

Les statistiques douanières les plus détaillées (plus de 9.000 rubriques) sont établies à partir de cette déclaration suivant la Nomenclature Générale des Produits (NGP). Elle est reconnue par 110 pays, et sert de base à la constitution des grandes sources statistiques, à usage interne ou externe.

Trois grandes familles d'outils découlent de cette classification, suivant leur finalité :

- pour l'étude des transports, internationaux ou internes, on utilise la Nomenclature Statistique des Transport (NST). C'est le cas par exemple du "Tableau général des Transports" ;

- pour l'étude comparative entre commerce extérieur, production et consommation intérieures, on utilise la Nomenclature d'Activité et des Produits (NAP), et ses dérivés (NEC, NAPCE). Cette classification comporte environ 600 rubriques dont à peu près 360 concernent le commerce extérieur. Elle est organisée autour des branches d'activités fournissant les divers produits, et non pas autour des produits eux-mêmes. Une classification plus détaillée (6.000 rubriques dont 2.000 touchent au champ du commerce extérieur) est en cours d'élaboration, il s'agit de la Nomenclature Détaillée des Produits (NODEP) ;

- pour l'étude comparative des commerces extérieurs d'autres pays, on utilise la NIMEXE (Nomenclature des Marchandises du Commerce Extérieur de la Communauté et du Commerce entre les Etats membres), créée en 1972. Elle comporte environ 6.700 rubriques. Cette classification est issue de la Nomenclature du Conseil de Coopération Douanière (NCCD), comportant à peu près 1.100 rubriques, elle-même issue de la Nomenclature de Bruxelles (NDB), créée en 1950, qui ne comporte qu'une centaine de rubriques. Si cette dernière est reconnue par plus de cent pays, notons que ni l'URSS, les USA ou le Canada ne l'ont acceptée.

Un autre système existe dans la CEE, qui s'articule avec la NIMEXE et la NCCD, il s'agit du Tarif Extérieur Commun de la CEE (TDC)

IV.2.3.2. Les principales autres nomenclatures statistiques internationales.

Actuellement, l'ONU et l'OCDE utilisent encore une autre nomenclature : la Classification Type pour le Commerce International (CTCI), créée en 1950. Elle comprend environ 1.900 rubriques.

Plusieurs aménagements des diverses nomenclatures ont amené à une correspondance assez précise entre la CTCI et la NCCD. Des tables d'équivalence existent. Des travaux sont en cours afin d'aboutir à un Système Harmonisé (SH), d'une portée plus universelle.

IV.3. LES PRINCIPALES SOURCES UTILISEES DANS LE PRESENT RAPPORT

Nous avons puisé nos informations statistiques à cinq sources principales :

- le "Tableau analytiques NIMEXE 1985". Il concerne le commerce extérieur de la CEE et le commerce intracommunautaire. Ces références sont construites à partir des données brutes fournies par les services des états membres, on peut cependant observer parfois des différences avec les chiffres de commerce extérieur finalement fournis par ces états. Dans ces références, le transit et le trafic d'entrepôts ne sont pas retenus : nous sommes donc dans le champ du commerce spécial. Les quantités enregistrées sont des poids nets. Tous les pays membres gardent secret certains flux de marchandises, soit pour un produit donné, soit pour une destination donnée, certains écarts peuvent apparaître de ce fait entre les totaux CEE et les détails par pays.

- le "Tableau Général des Transports 1985". Il concerne le commerce extérieur de la France, avec une ventilation par mode de transport. La nomenclature NST est utilisée dans ce cas. Les quantités prises en compte sont des quantités nettes, hors emballage. Ces données incluent les quantités destinées au stockage, transit, etc...

- le "Fichier TV25 du service des Douanes". Il donne les mouvements maritimes de marchandises par port. Il est construit à partir des déclarations de dédouanement suivant la classification NST.

- les "Résultats de l'exploitation des ports maritimes 1985". Ils sont publiés par la Direction des Ports et de la Navigation de Secrétariat d'Etat à la Mer. La nomenclature adoptée est la NST. Les tonnages sont ici fournis en poids brut, c'est à dire tare incluse. D'autre part, si les mouvements internes d'un même port ne sont en principe pas comptabilisés, le système utilisé est celui du commerce général, augmenté des mouvements de cabotage national.

- les données de l'ONIC. Nous avons surtout utilisé des données non publiées par cet organisme. Elles concernent essentiellement les flux intérieurs de céréales, de la collecte aux ports d'exportation. Sur ce sujet, ce sont les données les plus fiables.

Ces différentes sources sont donc à connecter avec précaution. Notons ici les principales limites à leur comparaison :

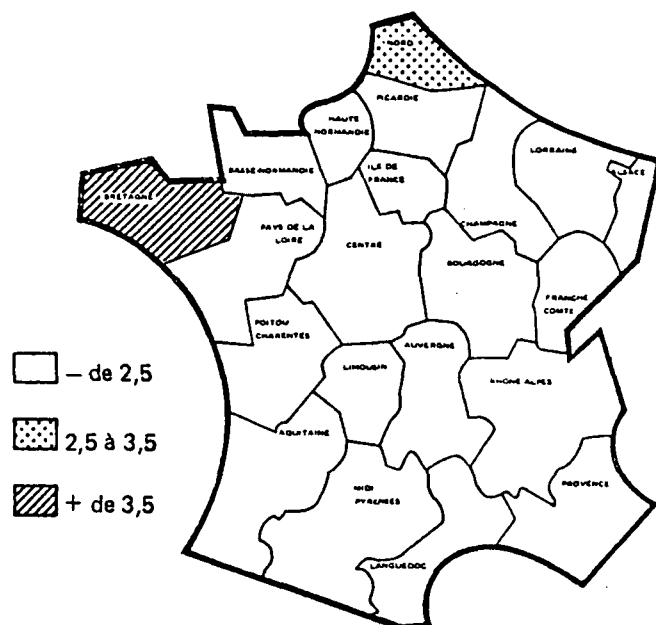
* les données ONIC sont fournies par campagne, alors que les autres sources sont établies par année civile ;

* les données fondées sur la nomenclature NST (TV25, "Résultats de l'exploitation des ports maritimes". "Tableau général des Transports") relèvent du champ du commerce général, la NIMEXE étant du domaine du commerce spécial ;

* les "Résultats de l'exploitation des ports maritimes" expriment des tonnages bruts (emballages inclus), les autres prennent en compte les tonnages nets.

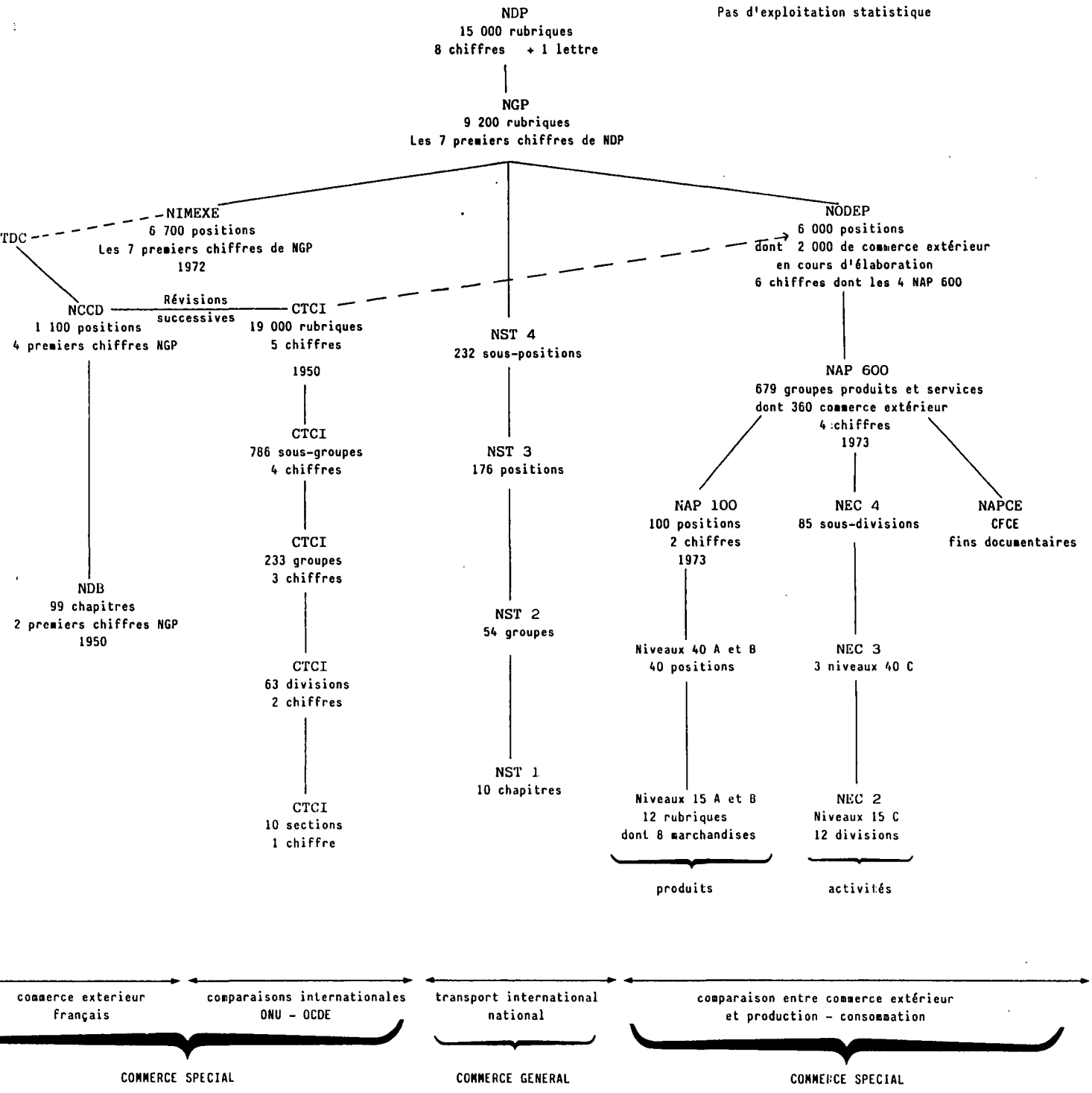
CARTE N° 34 - FRANCE - PART DU MANIOC DANS LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES
PAR L'INDUSTRIE DE L'ALIMENTATION ANIMALE

Unité : %



Source : SCEES. - Matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments
complets pour animaux, N° 194, janvier 1987

Pas d'exploitation statistique



Source : D'après M. LE GALL DU TERTRE. - In : MOUTON (Ch.) "Les nomenclatures douanières et économiques", Les Cahiers de Recherche du CREMMAP, CNAM, n° 10, octobre 1986.

